



Fonds National REDD+ de la RDC

Promotion des systèmes agro forestiers à petite échelle

Programme Intégré REDD+ Kwilu

Organisation(s) Participante(s)

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Objectif Spécifique du Fonds

La séquestration du carbone et l'évitement de la déforestation à travers la promotion de l'agroforesterie et l'amélioration de conditions de vie des populations

Directeur de Programme :

Nom : M. Toshimichi AOKI
Téléphone : (243)81-556-3530
E-mail : Aoki.Toshimichi.2@jica.go.jp

Chef(s) de file gouvernemental (le cas échéant) :

Titre du Programme REDD+ :

Programme intégré REDD+ dans la province de Kwilu - la promotion de l'agroforesterie dans les savanes pour la séquestration de carbone, l'atténuation de la déforestation et l'amélioration de la vie de la population locale

Numéro du Programme :

AMI n°15

Coûts du Programme :

Fonds :	3 999 607 USD
Autre (JICA):	3 389 287 USD
TOTAL (USD) :	7 388 894 USD

Lieu du Programme :

Province : Kwilu
Territoires : à préciser
Secteurs : à remplacer par les axes routiers

Organisations Participantes :

1. JICA
2. Ministère provincial de l'Environnement et Développement Durable (MEDD)
3. Ministère provincial de l'Agriculture (MINAGRI)
4. ONG locales (à préciser)

Durée du Programme :

Durée totale (en mois) : 57 mois
Date de commencement prévue : 15/04/18

TABLE DES MATIÈRES

1. RESUME OPERATIONNEL DETAILLÉ	1
2. LOCALISATION DU PROJET.....	5
2.1 Zones les plus exposées à la déforestation	6
2.2 Initiatives/programmes antérieurs concourant aux mêmes objectifs dans le Kwilu	7
2.3 Leçons tirées des programmes antérieurs	9
3. CONTEXTE DU PROGRAMME.....	11
3.1 Analyse de la situation de la province du Kwilu	11
3.2 Déforestation et pratique alternative dans le Kwilu	16
3.3 Alternative à la déforestation/Théorie de changement.....	25
4. JUSTIFICATION EVENTUELLE DES CONCENTRATIONS GEOGRAPHIQUES ET THEMATIQUES	29
4.1 Sélection du site d'intervention	29
4.2 Délimitation du projet	32
4.3 Sélection des activités à réaliser.....	33
5. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES, STRATEGIES D'INTERVENTION	35
5.1 Objectifs généraux et spécifiques.....	35
5.2 Stratégies d'intervention	36
6. RESULTATS ATTENDUS	39
7. CADRE DE RESULTAT.....	43
8. ACTIVITES ENVISAGEES, PLAN DE TRAVAIL	48
8.1 Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD.....	48
8.2 L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place avec l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	50
8.3 Mises en défens villageoises.....	58
8.4 Protection de l'environnement des terroirs avec l'implication des villageois	59
8.5 Synthèse d'estimation des effets de la REDD+	60
8.6 Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles	61
9. MATRICE D'ATTEINTE DES JALONS DE LA LOI.....	62
10. METHODOLOGIE.....	64
10.1 Méthode d'approche	64
10.2 Méthodologie et nature des appuis pour les activités d'agroforesterie.....	65
10.3 Modalités d'encadrement des paysans et de paiement au résultat.....	74
10.4 Sensibilité genre et renforcement des droits des groupes vulnérables.....	75
11. ARRANGEMENTS DE MISE EN ŒUVRE COLLABORATIONS ENVISAGEES	76
11.1 Implication des partenaires.....	77
11.2 L'équipe de gestion de projet.....	78
12. GESTION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	80
13. MOYENS D'ACTION : BUDGET DETAILLE DONT CONTRIBUTION DU CAFI	84
13.1 Budget détaillé dont contribution CAFI et JICA	84
13.2 Autres moyens d'actions : matériels et humains	91
14. PLAN DE CONSULTATION PROGRAMMEE OU EFFECTUEE	91
15.1 Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu.....	92
15.2 Contacts avec autorités politico-administratives	92
15.3 Consultations des opérateurs intervenant dans la zone.....	93
15.4 Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières... ..	94
15. ANNEXES.....	95
15.1 Expérience de l'agence et leçons d'expérience.....	95
15.2 Feuille de route pour la gestion participative et transparente des projets financés par le FONAREDD	105
15.3 Note portant sur le Suivi Evaluation transparent des Projets financés par le FONAREDD	120
15.4 Matrice de suivi des jalons PIREDD Kwilu.....	123
15.5 Matrice de gestion des risques encourus ou induits par les programmes du FONAREDD	127

REFERENCES DES TABLEAUX

Tableau 1 : Démographie de la province du Kwilu	12
Tableau 2 : Estimation des surfaces couvertes par les différentes classes d'occupation du sol de la province du Kwilu (2014).....	14
Tableau 3 : Conflits liés aux terres et précautions à prendre.....	16
Tableau 4 : Données sur la déforestation dans le Kwilu	18
Tableau 5 : Estimation de quantités de carbone émis due à la déforestation dans le Kwilu	18
Tableau 6 : Résumé de la théorie du changement pour ce projet.....	27
Tableau 7 : Les activités et les effets attendus.....	37
Tableau 8 : Les activités envisagées, les résultats attendus et leurs indicateurs.....	40
Tableau 9 : Orientation des interventions par zone.....	50
Tableau 10 : Estimation de stock de carbone des plantations d'acacia de 3.000 ha équivalent à la superficie des forêts secondaires	54
Tableau 11 : Stock de carbone des plantations d'Acacia mangium à sept ans d'âge	54
Tableau 12 : Estimation de stock de carbone des plantations d'acacia avec la pratique de l'agroforesterie de ce projet.....	55
Tableau 13 : Options d'agroforesterie	57
Tableau 14 : Synthèse d'estimation des effets de la REDD+	61
Tableau 15 : Matrice d'atteinte des jalons de la LOI	63
Tableau 16 : Modèle pour fermiers de plus de 5 ha	68
Tableau 17 : Calendrier d'activité pour le modèle fermier	68
Tableau 18 : Modèle agroforestier avec mises en défens.....	69
Tableau 19 : Etapes de paiement du PSE (exemple indicatif)	72
Tableau 20 : Risques potentiels résultants de PSE et les dispositions à prendre	73
Tableau 21 : Nombre d'animateurs et fréquence de passage	74
Tableau 22 : Partenaires et leurs rôles.....	77
Tableau 23 : Composition des ressources humaines de l'ALE.....	79
Tableau 24 : Risques socio-environnementales et mesures d'atténuation	80
Tableau 25 : Budget par année dont contribution CAFI et JICA en termes de financements sécurisé et conditionnel (à titre indicatif)	85
Tableau 26 : Budget avec coûts détaillés	89
Tableau 27 : Projets JICA en République Démocratique du Congo.....	103

REFERENCES FIGURES

Figure 1 : Province du Kwilu	6
Figure 2 : Plantations de palmier à huile et oranger de LUSEKELE	7
Figure 3 : Plantations d'acacia de l'Union Bandeko de Baba (à gauche) et de l'ITA Fula (à droite)	8
Figure 4 : Pépinière de palmier à huile tenue par les paysans à SIA	9
Figure 5 : Pépinières négligées de certaines Unions appuyées par PRODADEKK	10
Figure 6 : Découpage administratif du Kwilu	12
Figure 7 : Paysage du Kwilu	14
Figure 8 : Points chauds de la déforestation dans le Kwilu	17
Figure 9 : Evolution du taux de la déforestation dans le Kwilu 2000-2014.....	17
Figure 10 : Champ en préparation dans la zone forestière au Nord du Kwilu (vers PANU).....	21
Figure 11 : Culture d'arachide en savane de Ntober	21
Figure 12 : champ de niébé en savane de Kitoy	22
Figure 13 : L'agriculture sur brulis en savane boiseuse de Nkara	22
Figure 14 : Charbon de bois prêt à être évacué sur Kinshasa	23
Figure 15 : Mécanisme représentatif de la déforestation et la dégradation des forêts et la vision de l'avenir des villages avec des activités proposées du présent projet.....	25
Figure 16 : Ancienne plantation de palmier à huile en plein renouvellement à Vanga	27
Figure 17 : Présentation du résultat des études sur la situation forestière dans le Kwilu.....	31
Figure 18 : Zone d'intervention du programme	32
Figure 19 : Savanes herbeuses le long de la Route Nationale N°1.....	33
Figure 20 : Eléments pour assurer la durabilité des activités.....	38
Figure 21 : Financement parallèle CAFI – JICA	39
Figure 22 : Modèle de rotation de 8 ans	55
Figure 23 : Modèle de champs de ménage agricole (avant et après la plantation de palmier).....	58
Figure 24 : Schéma-cadre opérationnel	75
Figure 25 : Axes d'intervention PRODADEKK dans le Kwilu et Kwango	94
Figure 26 : les orangers dans les parcelles de Bulungu.....	95

Acronymes

ACDI	Actions Communautaires pour le Développement Intégré
ALE	Agence Locale d'Exécution
AMI	Appel à Manifestation d'intérêt
APD	Aide publique au développement
BD	Broederlijk Delen
CAFI	Central African Forest Initiative
CARG	Conseil Agricole et Rural de Gestion
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CLD	Comité Local de Développement
CN-REDD	Coordination National REDD
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CoPil	Comité de Pilotage
CTB	Coopération Technique Belge
CVD	Comité Villageois de Développement
DIAF	Direction des Inventaires et Aménagement Forestiers
DSCR	Document de Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ETD	Entité Territoriale Décentralisée
FAO	Food and Agriculture Organisation
FIP	Forest Investment Program / Programme d'Investissement pour la Forêt
FONAREDD	Fond National REDD
JAXA	Agence japonaise d'exploration spatiale
JICA	Japan International Cooperation Agency
INSS	Institut National de Sécurité Sociale
INPP	Institut National pour la Préparation Professionnelle
ISCO	ONG italienne
LOI	Letter of Intent / Lettre d'Intention
MAPE	Ministère de l'Agriculture, Pêche et Elevage
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MONUSCO	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en RD Congo
MRV	Mesurable, Rapportable, Vérifiable
NERF	Niveau d'Emission de Référence pour les Forêts
OP	Organisation Paysanne
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPAKIN	Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de Kinshasa en Produits Vivriers et Maraîchers
PADIR	Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales
PGDF	Programme de Gestion Durable des Forêts
PGRN	Plan de Gestion des Ressources Naturelles
PIREDD	Programme Intégré REDD
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSE	Paie pour les Services Environnementaux
PRODADEKK	Programme de Développement Agricole et de Désenclavement dans le Kwilu et Kwango
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et de la Dégradation des forêts, rôle de conservation, de gestion durable des forêts et de renforcement du stock de carbone dans les pays en voie de développement
SADC	Southern African Development Community
SCR	Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
SNSF	Système National de Surveillance des Forêts
TDR	Termes de Référence

1. RESUME OPERATIONNEL DETAILLÉ

Dans le cadre des engagements de la République Démocratique du Congo au Processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+), il est prévu la mise en œuvre d'une série de Programmes Intégrés sur les zones d'enjeu REDD+. Ces programmes devraient atteindre les résultats attendus du Plan d'Investissement REDD+ et participer ainsi à l'accomplissement des engagements de la RDC dans la lettre d'intention signée avec CAFI. S'agissant du programme Kwilu les TDR révisés de ce programme avaient recommandé de « **Réduire les activités thématiques de telle sorte que leur impact soit visible et significatif. Il est préférable dans ce cas de choisir des activités ayant un impact sur la séquestration du carbone ou sur l'évitement de la déforestation, grâce notamment à des plantations, ou au renforcement des filières directement liées aux cultures pérennes ou au bois énergie** ». Le présent programme s'inscrit dans cette logique.

(1) Contexte Général

Contexte du projet

Taux de la déforestation au Kwilu

Sur la période 1990-2010, le taux annuel moyen de déforestation pour la province du Kwilu était de 0,23% (DIAF, 2015). Ce taux est passé à 0,46% entre 2010 et 2014, en perdant 7.869 ha par an de ses forêts (rapport projet DIAF-JICA, 2016).

Causes de la déforestation et dégradation des forêts

Dans le projet DIAF-JICA, une étude des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts a été réalisée pour identifier et analyser des causes principales de ces incidences qui sont déclinées comme en suite :

- L'agriculture itinérante sur brûlis
- La production des charbons de bois
- La consommation des bois d'œuvre et bois de chauffe
- Le système d'utilisation des terres
- Autres moyens de subsistance

Dans la même étude des moteurs de déforestation, les causes indirectes suivantes ont été identifiées.

- Croissance démographique
- La pauvreté;
- Manque d'encadrement des paysans sur les activités agricoles
- Manque d'emploi
- Non-respect des lois

Zones les plus exposées à la déforestation

Les secteurs les plus exposés à la déforestation ne sont pas seulement ceux qui disposent des forêts, mais aussi ceux qui subissent le plus de pression de la demande en produits agricoles, étant mieux desservis par les voies d'évacuation de ces produits, routes et rivières navigables.

En conséquence, ce projet mettra en place ses actions sur les axes de grandes provenances agricoles, pour tenir compte de la pression que subissent ces secteurs. Toutefois, le projet examinera la possibilité d'ouvrir les interventions en profondeurs de ces axes, pour saisir les opportunités d'interventions. En outre, le projet veillera particulièrement à intégrer les zones forestières à grande valeur environnementale dans son rayon d'action.

(2) Objectifs et résultats globaux, Activités, et indicateurs REDD+

Compte tenu de l'orientation indiquée par les TDR de l'AMI, les objectifs et des activités de ce projet ont été définies pour adresser les causes de la déforestation identifiées en produisant des résultats concrets et visibles.

Pour ce faire, ce projet se fixe comme objectifs généraux : (1) **La séquestration du carbone et l'évitement de la déforestation à travers la promotion de l'agroforesterie** et (2) **l'amélioration de conditions de vie des populations du Kwilu**. Pour atteindre ces objectifs le projet mettra en œuvre les activités qui consistent à encourager les paysans et concessionnaires/fermiers à investir sur le long terme grâce à l'agroforesterie à bois énergie et à l'agroforesterie fruitière.

Parallèlement, pour répondre aux préoccupations liées au financement JICA, le projet va aider à la définition de politique au niveau provincial ainsi que des Entité Territoriale Décentralisée (ETD) mettra en place un relai de la DIAF au niveau de la province du Kwilu, pour se mettre en relation avec le SNSF (programme en cours d'exécution auquel la JICA participe).

S'agissant du reboisement, durant les cinq ans de sa mise en œuvre, ce projet prévoit de réaliser 5.000 ha de plantation (acacia, fruitier et palmier avec des combinaisons variées) et de mise en défens de 5 mètres de largeur autour de ces plantations.

Sur ces 5.000 ha, 3.000 ha seront consacrés aux plantations d'acacia. Cette activité permettra de séquestrer quelques 391.500 tonnes de carbone, à la fin de la septième année de plantation.

Le projet DIAF-JICA réalisé dans l'ancienne province du Bandundu a estimé à 7.869 ha par an de déforestation de 2010 à 2014. Ce chiffre correspond à 803.980 tonnes de Carbone libéré (voir tableau 4). Dans l'hypothèse où ce taux est maintenu constant et en le comparant avec la quantité de carbone qui sera séquestré dans les plantations à mettre en œuvre, nous pouvons dire qu'à la septième année, le projet permettra de compenser près de 49% des émissions dues à la déforestation dans le Kwilu.

Cette analyse reste valable pour le modèle de plantation acacia-manioc. Cependant, à la demande des paysans (demande exprimée lors de consultations pour l'identification de ce projet), le projet propose d'autres combinaisons qui se basent sur le fruitier et le palmier. Dans tout les cas, quel que soit le modèle de combinaison adopté, le projet vise à promouvoir le modèle d'agroforesterie communautaire à petite échelle. Ce système d'agroforesterie communautaire sera effectif avec l'acquisition des terres par des paysans via leurs organisations paysannes. Dans le coût par ha de la plantation, un investissement initial est destiné à l'acquisition de terre.

Outre cette activité phare du projet, il est prévu de réaliser d'autres activités ci-après :

- Sensibilisation des masses
- Définition de politiques de gestion des ressources naturelles au niveau provincial et des Entités Territoriales Décentralisées
- Renforcement des capacités des agents du ministère provincial de l'environnement ;
- Création d'un cadre de concertation au niveau provincial.

Le projet envisage aussi de réaliser une enquête spécifique pour établir un état des lieux de l'immigration de sa zone vers les zones des forêts des territoires voisins et en assurer le suivi.

(3) Coût de réalisation

La réalisation de ces activités exige des fonds à hauteur de **7.388.894 \$**. Ce budget est supérieur au fonds disposé par FONAREDD (fonds CAFI) pour financer le PIREDD Kwilu (4.000.000 \$). Tenant compte de la recommandation du FONAREDD qui encourage l'adossement des projets financés par l'AMI 15 à des projets existants, et comme la JICA est en cours de formulation d'un projet qui a pour objectif de contribuer davantage aux efforts de promotion des activités REDD+ en RDC, le fonds CAFI pour le PIREDD Kwilu sera complété par un financement additionnel de la JICA pour couvrir tout le budget de la présente proposition. Ainsi, ce projet sera financé en partie par la JICA qui contribuera avec son propre budget à concurrence de **3.389.287 \$**.

Le montant exact de la contribution de la JICA sera déterminé définitivement sur la base de l'étude préparatoire préliminaire qui sera réalisé de Juin à Juillet de cette année.

Du coup, deux priorités distinctes se dégagent par rapport aux sources de financement. Le fonds CAFI étant réservé aux activités à impact visible (le reboisement pour l'agroforesterie) et le fonds de la JICA permettra de couvrir la réalisation des activités autres que celles liées au reboisement, en particulier la définition de politiques REDD+ au niveau provincial et des Entités Territoriales Décentralisées avec le renforcement de leurs capacités.

Le projet prévoit également de réaliser une étude sur l'immigration vers les zones forestières de territoires voisins et d'une sur les interventions en profondeurs des grands axes routiers.

(4) Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs de ce projet sont les paysans et les concessionnaires/fermiers. Ces derniers vont jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ce projet. En effet, les 5.000 ha prévus pour le reboisement seront réalisés par les paysans et les concessionnaires/fermiers, à raison de 2500 ha par catégorie de bénéficiaires.

Chaque concessionnaire/fermier porteur d'un projet d'agroforesterie de 5 à 10 ha bénéficiera de l'appui du projet pour réaliser son projet. En ce qui concerne les paysans, l'appui sera accordé à celui qui est disposé à faire le reboisement pour l'agroforesterie. Chaque paysan aura en charge 0,5 à 1 ha à reboiser. Le projet prévoit de former des blocs de 10 ha par village. De cette façon, à la fin du projet, il y aura 250 sites (villages) qui disposeront chacun d'une forêt artificielle de 10 ha. De la même façon, il y aura aussi 250 sites de forêt artificielle tenus par plus ou moins 250 concessionnaires/fermiers.

Soulignons que ce projet permettra l'expérimentation de la forêt communautaire. Le coût déterminé pour la réalisation de la plantation prévoit un investissement initial. Ce coût lié à l'investissement initial sera affecté à l'acquisition de terre auprès de chef de terre. De cette façon, la terre acquise deviendra la propriété des paysans. C'est cette terre qui fera l'objet de reboisement et deviendra un bien de la communauté. L'organisation paysanne qui regroupe les paysans aura en charge la gestion de cet espace. À la longue cette plantation fera l'objet d'un Plan d'Aménagement pour s'assurer d'une gestion durable. Cette façon permet aussi d'assurer la durabilité des actions du projet.

Parmi les bénéficiaires directs de ce projet nous pouvons aussi compter l'administration provinciale du Kwilu. Dans son projet, le projet prévoit de former les techniciens du ministère provincial de l'environnement qui constitueront le relai de la DIAF. Le projet va aussi contribuer à la revalidation du Plan d'Action du Gouvernement Provincial et du Plan d'Aménagement du Kwilu. Les ETD seront comptées parmi les bénéficiaires du projet qui aidera à l'élaboration de leur Plan de Développement.

Le choix de l'implantation des blocs agroforestiers veillera à ne pas léser les groupes vulnérables dans leurs pratiques culturelles liées à la sécurité alimentaire et le système d'attribution des parcelles leur réservera des parts. Ce sera en particulier le cas des femmes économiquement faibles.

(5) Type d'appui

Le projet prendra en charge le fonctionnement de pépinières dans chaque village ou concession, en accordant l'appui en matériel et intrants nécessaires ainsi que la motivation des pépiniéristes. Un autre appui non négligeable est la prise en charge de l'entretien sous forme de paiement pour les services environnementaux (PSE).

Le projet accordera en plus l'appui en termes d'encadrement technique par la supervision de l'agronome du terrain. Ce type d'appui technique sera aussi accordé pour l'élaboration de Plan de Développement des ETD ainsi que pour la revalidation du Plan d'Action du gouvernement Provincial et le Plan d'Aménagement du Kwilu.

Les agents concernés auront l'opportunité de renforcer leur capacité à travers l'OJT (on-the-job-training) ainsi que des cours de formation au Japon conçus pour ce projet. En plus de cela, le personnel de contrepartie du projet peut avoir la possibilité de participer aux cours de formation de groupe de la JICA (pays mixtes) dans le domaine de la conservation des forêts, du développement rural et des changements climatiques.

(6) Zone d'intervention

Pour la raison évoquée avant à savoir, "la faiblesse du budget prévu pour le PIREDD Kwilu, ne permettant pas de couvrir toute la province du Kwilu" et compte tenu d'une autre recommandation qui était faite dans l'AMI 15 du FONAREDD, auquel répond cette note d'idée de programme :

‘Réduire significativement leur couverture géographique, en sélectionnant dans la province les territoires voire les secteurs les plus exposés à la déforestation ou ceux présentant les plus grands potentiels en matière de REDD’,

Après analyse des différents secteurs de la province du Kwilu qui constitue la zone d'intervention par hypothèse et en tenant compte du ' Plan d'Aménagement du Kwilu', ce projet sera concentré le long des axes présentés dans la figure 18 (P.33).

À ces axes sera ajouté un autre qui partira de Dibaya Lubwe à Piopio en passant par Mangai, permettant ainsi d'intégrer les forêts de la rive gauche de la rivière Kasaï, dans la zone d'intervention du projet.

(7) Moyens d'actions / structure de mise en œuvre

Le projet disposera d'un personnel constitué du personnel clé (le chef de projet et son adjoint), du personnel technique (les formateurs japonais, les animateurs et agronomes de terrain) et du personnel d'appoint (assistant administratif, comptable, secrétaire administratif, logisticien, chauffeurs et gardiens)

Le projet bénéficiera aussi de l'appui politique du gouvernement provincial du Kwilu qui adhère à ce projet en mettant à sa disposition les techniciens du ministère provincial de l'environnement qui seront formés et ainsi contribuer à la réalisation du Plan d'Action du Gouvernement Provincial.

Notons enfin l'implication des OP dans la mise en œuvre de ce projet. Ces dernières contribueront à l'encadrement des paysans et participeront à l'identification de sites à reboiser et des paysans bénéficiaires.

(8) Arrangement de gestion

Le projet sera mis en œuvre sous la responsabilité de la JICA. Cette dernière recrutera un opérateur qui sera chargé de l'exécution du projet. Pour assurer l'efficacité de son action, l'opérateur qui sera recruté, exécutera ce projet en partenariat avec une ONG congolaise ayant de l'expérience dans la mise en œuvre de projets similaires ou de développement tout court, dans la province du Kwilu. L'opérateur choisira une ONG appropriée pour la mise en œuvre de ce projet en tenant compte de ses capacités, ses expériences et les règles de la JICA.

2. LOCALISATION DU PROJET

Le projet, formulé sur la base de PIREDD Kwilu, devrait couvrir toute la province du Kwilu. Cependant comme souligné dans les TDR de l'AMI 15, les moyens alloués ne permettent pas de couvrir toute la province, même avec le financement additionnel de la JICA envisageable. Les secteurs géographiques les plus exposés à la déforestation ou disposant du plus fort potentiel pour la limiter ont été privilégiés. Dans ces secteurs, les sites d'intervention seront sélectionnés pour servir d'exemple à la duplication de ce modèle dans la zone d'intervention.

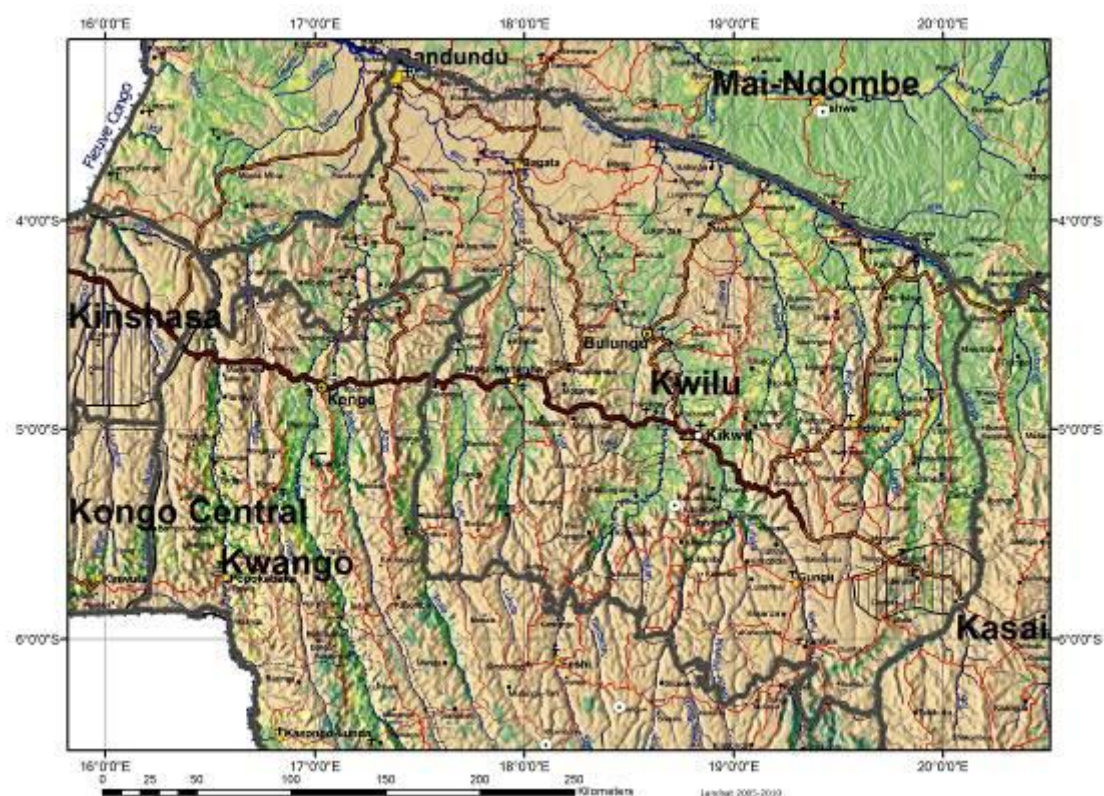


Figure 1 : Province du Kwilu

2.1 Zones les plus exposées à la déforestation

Dans le Kwilu, la déforestation est la plus importante dans les secteurs dotés de paysages forestiers importants, mais aussi et surtout dans les ceux où la densité humaine est élevée, qui sont aussi des zones d'approvisionnement de la ville de Kinshasa en produits alimentaires provenant du Kwilu.

Tenant compte de ces paramètres, deux territoires se distinguent des autres, à savoir, les territoires de Bulungu et de Masi-Manimba, deux des territoires aux densités les plus élevées de tous les territoires du Kwilu, soit plus ou moins 94 habitants par Km² et d'où proviennent plus de la moitié des exportations du Kwilu vers Kinshasa. (Étude d'impact des effets du projet CTB/Rib2).

Les territoires de Bagata et d'Idiofa qui disposent des superficies les plus élevées en forêts (voir Tableau 4) sont aussi exposés à la déforestation, surtout pour l'exploitation forestière.

En définitive, le présent projet sera localisé en grande partie dans les deux territoires où il y a une forte densité et qui sont la source d'approvisionnement de la ville de Kinshasa en produits agricoles, à savoir le territoire de Bulungu et le territoire de Masi-Manimba. Il s'agit là des zones largement déforestées.

Outre ces zones déforestées, le Kwilu dispose des lambeaux forestiers à grande valeur environnementale comme la forêt de Ndana (dans le territoire de Bagata), les galeries forestières de la rivière Kwilu et de ses affluents, ainsi que la forêt de la rive gauche de la rivière Kassaï. Le projet interviendra dans cette zone avec un volet forestier.

2.2 Initiatives/programmes antérieurs concourant aux mêmes objectifs dans le Kwilu

La province du Kwilu a connu plusieurs programmes qui touchent le domaine de l'environnement, particulièrement l'agroforesterie. Les plus récents et plus importants que nous pouvons citer sont :

Les Actions Communautaires pour le Développement Intégré 'ACDI'

Depuis 1994, le Centre de Développement Lusekele, prêt de Vanga dans le territoire de Bulungu, a lancé un vaste programme qui vise à préparer les paysans en agroforesterie. Ce programme a fourni des intrants et de l'encadrement permanent jusqu'à la production de l'huile de palme dans les territoires de Bulungu et Masi-Manimba.

Ce programme a permis à plus de 17 000 ménages des territoires cités, de disposer d'une plantation d'un ha de palmier à huile pour chaque ménage. A l'heure actuelle, Lusekele se propose d'étendre ses activités dans le territoire d'Idiofa. Lusekele a aussi développé un centre de recherche agronomique permettant de mettre au point des bonnes semences.



Figure 2 : Plantations de palmier à huile et oranger de LUSEKELE

Programme d'Appui aux Pôles d'Approvisionnement de la ville de Kinshasa 'PAPAKIN'

L'objectif principal de PAPAKIN est de contribuer de manière durable à l'amélioration de la sécurité alimentaire et du niveau des revenus des paysans/planteurs. A ce titre, outre les activités liées aux cultures vivrières (principale orientation du projet), PAPAKIN accorde un appui aux paysans désireux de se lancer dans l'agroforesterie.

Un programme de distribution des plantules de palmier à huile est en cours dans la zone de projet de PAPAKIN, notamment dans Idiofa, Bulungu et Gungu (territoires de la province du Kwilu). Selon ce programme, chaque paysan engagé dans l'agroforesterie bénéficie de 160 plantules pour planter un ha de plantation de palmier à huile.

L'action menée par PAPAKIN se limite à fournir des plantules, mais n'assure pas l'encadrement des bénéficiaires de manière à garantir la réussite de cette activité. C'est ce qui explique en partie l'absence de résultat de cette action du projet.

***Projet de Développement Agricole et de Désenclavement dans le Kwilu et Kwango
'PRODADEKK'***

PRODADEKK qui est avant tout un projet de développement agricole, soutient ses partenaires d'exécutions que sont les Unions des Organisations paysannes, dans la mise en place des pépinières d'acacia. Certaines pépinières sont mise en place par les établissements d'enseignement technique agricole dans le cadre de la pratique.

Cet appui qui est secondaire à leurs activités principales, commence à gagner du terrain dans la mesure où le message de l'enjeu de l'heure (le réchauffement climatique est parvenu à tout le monde, même les villageois les plus reculés). Certaines Unions ont même développé d'autres pépinières avec le palmier à huile, estimant que l'acacia n'est pas bénéfique pour eux.

De manière générale, les paysans commencent à manifester de l'intérêt pour l'introduction des arbres dans leurs systèmes de production. Ils sont de plus en plus attirés par le reboisement, mais exigent toujours un encadrement si pas total, mais suffisant pour s'assurer de la réussite de cet activité.



Figure 3 : Plantations d'acacia de l'Union Bandeko de Baba (à gauche) et de l'ITA Fula (à droite)

Projet d'Appui au Développement des Infrastructures Rurales 'PADIR'

PADIR est un programme de développement des infrastructures dans plusieurs provinces dont le Kwilu. Dans son programme, il est prévu de faire systématiquement un reboisement avec acacia partout où les infrastructures sont construites.

Cette pratique est une véritable sensibilisation à la culture de l'arbre dans les activités des habitants de la province du Kwilu. A ce jour dans toutes les villes, chef-lieu des territoires et cités, particulièrement dans les Etablissements à caractères public de la province du Kwilu le reboisement et les plantations bénéficient d'un véritable engouement.

Bien avant ces interventions, la province du Kwilu avait connu d'autres programmes sur le reboisement, mais leurs références sont perdues. Cependant, on observe partout dans le Kwilu, particulièrement dans les chefs lieu des secteurs, les signes de ces programmes marqués par la présence des acacias qui commencent à vieillir.

Toujours au chapitre des expériences sur l'agroforesterie, nous pouvons citer d'autres interventions à caractère privées. Il s'agit notamment de renouvellement des quelques plantations de palmier à huile abandonnées par les anciennes compagnies huilière dont la Plantation Lever au Zaïre 'PLZ', Compagnie de Kassaï et de l'Equateur 'CKAE', Myamba Sam Pedro, etc... Ces activités de renouvellement des plantations sont plus signalées dans Idiofa qui a bénéficié de 1200 ha de superficie reboisée avec l'Asbl FAJA LOBI¹ et un peu dans Bulungu avec l'entrepreneur Kabamba qui a déjà renouvelé 300 ha dans la PLZ.

A Gungu, un programme important de reboisement est réalisé par la fondation Hans Heidel qui a mis en place une plantation de 1200 ha d'acacia.

La JICA capitalise les résultats de ces programmes, qui sont entrés dans leurs dernières phases d'exécution, pour mettre en œuvre un programme qui va élargir les activités que les précédents opérateurs ont démarré en matière d'agroforesterie. La JICA ne va pas se contenter d'étendre ces activités sur le plan géographique, elle va aussi fournir un encadrement permanent, qui s'est révélé la clé de la réussite du programme de Lusekele.

Tout comme la CTB qui s'est inspiré de l'approche paysanne mise en place par le Projet de Développement Agricole du Bandundu 'PAB' (projet réalisé entre 2009 et 2012 par l'ONG ISCO) et en procédant par axe, la JICA détermine un certain nombre des axes le long desquels seront établis les sites de reboisement/agroforesterie et bénéficiera du partenariat des unions des organisations paysannes 'OP' mises en place par la CTB.

La zone du présent projet est celle qui touche la majeure partie des territoires de la province du Kwilu, mais elle est réduite au niveau des axes routiers, selon l'analyse soutenue au point suivant sur la justification éventuelle de concentration géographique et thématique.

2.3 Leçons tirées des programmes antérieurs

Tous ces programmes cités, qui ont précédé le projet actuel, ont en commun : la réintroduction de l'arbre dans les systèmes de production, cœur de la REDD+ en RDC. Il existe ainsi un peu partout une capacité à gérer des pépinières, même et surtout d'ailleurs au niveau paysan.



Figure 4 : Pépinière de palmier à huile tenue par les paysans à SIA

Avec la réalisation des projets antérieurs à celui-ci nous pouvons tirer d'autres leçons ci-après :

¹ Voir Plan d'Aménagement du Kwilu, ministère provincial de l'environnement du Kwilu

- La plupart des projets s'appuyant sur des démarches collectives, associatives, ne marchent pas sans motivation des membres ; ils ont été miné par les maux habituels des associations en RDC et notamment l'accaparement, l'absence de fonds propres et de capacité à mobiliser le travail gratuit, à obtenir et à gérer de l'autofinancement pour y pallier, à l'image des pépinières négligées de certaines Unions appuyées par PRODADEKK
- Les démarches individuelles, portées par des paysans individuels, limitées à des superficies à leur échelle, en lien direct avec le marché ont mieux réussi ;
- Les investissements sans continuité, sans l'œil du maître, sans lien au marché ont échoué ;
- Parmi ceux-ci, le cas des petits concessionnaires urbains, fonctionnaires, attributaires des Ministères et des projets sont rarement des succès : ces personnes sont bien placées pour obtenir des appuis, mais mal placées pour fournir de la main d'œuvre gratuite, pourtant indispensable pour cofinancer en premières années les investissements.
- Les moyens requis au niveau des petits paysan ne sont pas élevés car une partie de l'investissement est fourni par la main d'œuvre paysanne. Dès que les superficies augmentent, les coûts par ha sont très élevés, du fait de l'utilisation de la main d'œuvre salariée ;
- Dans le Kwilu, le labour au tracteur n'est pas indispensable ; il semble difficilement contournable dans le Plateau des Bateke où les tracteurs prolifèrent. Il s'agit toutefois et principalement de tracteurs fournis par le gouvernement et dont la durée de vie ne dépasse pas les trois ans ;
- La continuité du suivi, de l'animation est très importante. Les paysans la présentent comme indispensable, elle est plus indispensable que les investissements physiques.
- Les dynamiques paysannes spontanées ne parviennent pas à enrayer la dégradation générale progressive des paysages. Il manque dans la plupart des espaces une autorité collective capable de lutter contre les pratiques néfastes. Il y a quelques exceptions à cette règle, comme dans le Nord du Kwilu où il y a des villages qui interdisent l'exploitation abusive de leurs forêts.
- Les paysans du Kwilu s'intéressent plus à l'agroforesterie avec fruitiers, par contre, les populations semi-rurales, celles avoisinant les villes et cités ou grands centres administratifs, préfèrent le reboisement avec acacia, car ils restent préoccupés par le problème d'énergie.



Figure 5 : Pépinières négligées de certaines Unions appuyées par PRODADEKK

Comme il est mentionné dans le Chapitre 4, les zones cibles d'intervention du projet sont sélectionnées le long des axes principaux tels qu'indiqué dans la Figure 18 (P.30).

3. CONTEXTE DU PROGRAMME

La présente proposition répond à L'AMI 15 qui correspond à la relance de l'AMI 01 du FONAREDD pour la nouvelle province du KWILU. Le Comité Technique en effet a finalement décidé de déclarer infructueux cet AMI 01 et il a demandé que ses TDR soient requalifiés pour s'assurer que le projet apporte des résultats concrets et visibles à la province concernée en lien avec la REDD+.

Les programmes sélectionnés dans le Cadre du FONAREDD doivent atteindre les résultats attendus du Plan d'Investissement REDD+ et participer à l'accomplissement des engagements pris par la République Démocratique du Congo (RDC) dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI.

Pour le cas particulier de l'AMI 15, les montants programmés par CAFI pour le PIREDD+ Kwilu ne permettent pas de couvrir l'ensemble de la Province ni l'ensemble des activités qu'il serait souhaitable de couvrir. C'est ainsi qu'il est recommandé de sélectionner certains secteurs géographiques, les plus exposés à la déforestation ou disposant du plus fort potentiel pour la limiter. Il a été recommandé également d'agir en complément des interventions en cours d'autres projets.

Pour la même raison évoquée ci-haut, FONAREDD recommande ***l'adossement des projets financés par le présent AMI 15 à des projets existants***. Sur la base de ses expériences, la JICA est en cours de formulation d'un nouveau projet qui a pour objectif de contribuer aux efforts de promotion des activités de la REDD+ en RDC. Ce nouveau projet sera composé de deux grandes composantes : Collaboration avec le Projet de Finalisation et Mise en Œuvre du Système National de Surveillance des Forêts, financé par CAFI et exécuté par la FAO ainsi que la mise en œuvre du PIREDD Kwilu. La collaboration avec le Projet de Finalisation et Mise en Œuvre du Système National de Surveillance des Forêts sera établie sous forme d'appuis techniques, avec les fonds propre de la JICA. Pour la mise en œuvre du PIREDD Kwilu, la JICA apportera un financement additionnel.

3.1 Analyse de la situation de la province du Kwilu

3.1.1 Considérations générales du Kwilu

La province du Kwilu, à l'instar de celles du Kwango et du Mai-Ndombe, est issue du démembrement de l'ancienne province du Bandundu. D'une superficie de 79.071 km², elle compte cinq territoires ; Masi-Manimba, Bulungu, Gungu, Idiofa et Bagata. Sa population est estimée à 7.290.910 habitants, soit une densité de 92 habitants/km² au-dessus de la moyenne nationale². Les territoires d'Idiofa et de Bulungu sont les plus densément peuplés avec des densités avoisinant les 100 habitants/km². 96% des ménages totaux vivent de l'agriculture³.

² Statistiques IPC, un cadre de concertation intégré pour la classification des phases successives conduisant à l'insécurité alimentaire actif dans la province du Kwilu.

³ Analyse de l'enquête ménage réalisée en 2011, projet de Développement Agricole du Bandundu, ISCO/UE

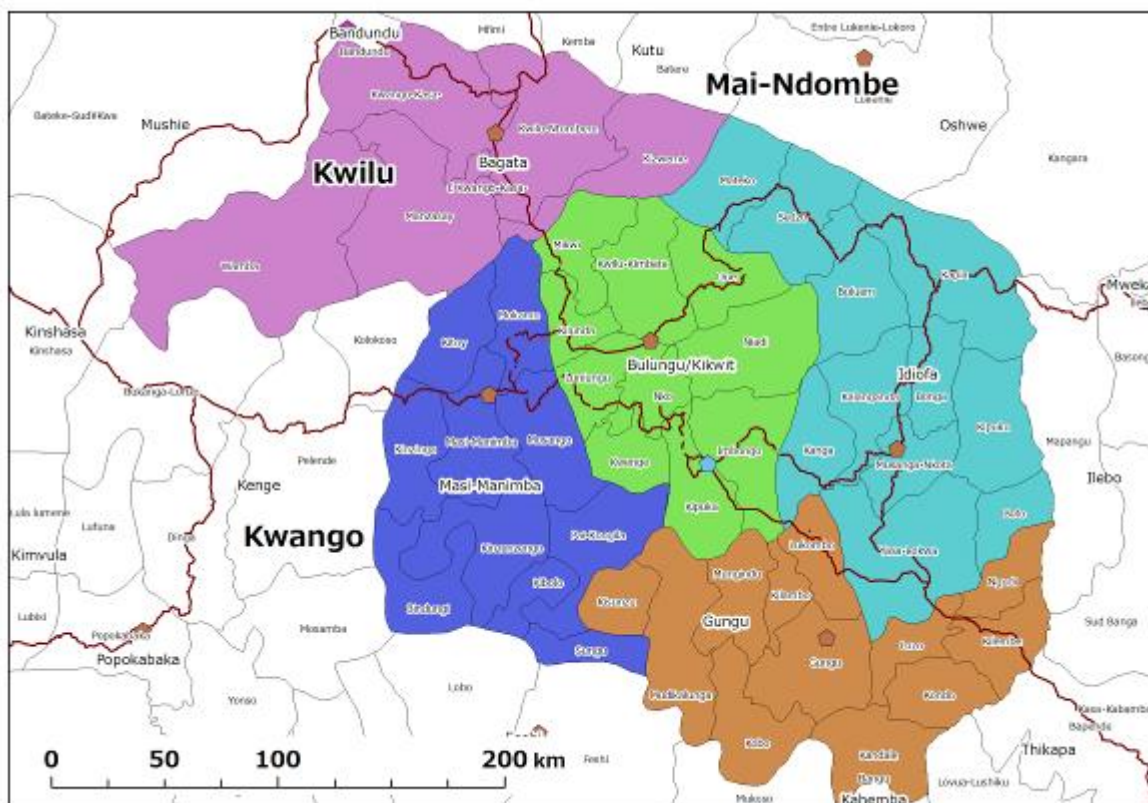


Figure 6 : Découpage administratif du Kwilu

Tableau 1 : Démographie de la province du Kwilu

Ville / Territoire	Population	Superficie (km2)	Densité de la population (pop./km2)
Bandundu	143.435	222	646
Bagata (sans BDD)	1.214.188	18.179	67
Bulungu (avec Kikwit)	1.207.737	12.092	100
Gungu	1.376.164	14.565	94
Idiofa	2.002.769	20.000	100
Masi-Manimba	1.346.617	14.327	94
Total	7.290.910	79.071	92

Source: données CAID (2015).

La situation socio-économique de la province du Kwilu est ainsi caractérisée ⁴ :

- 1 Le taux de pauvreté est de 87,46%, un des plus élevés de la RDC (en 2006, ex-Bandundu)⁵
- 2 Utilisation de l'énergie par les ménages pour la cuisson : Electricité 1,1%, charbon de bois 10,4%, Bois de chauffe 86,5% (en 2012, ex-Bandundu)⁶
- 3 Taux de croissance démographique est 3,0% (en 2014, ex-Bandundu)⁷

⁴ Opp .cit2

⁵ Bandundu(2006), Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté

⁶ Ministère du Plan(2014), Rapport, Résultats de l'Enquête sur l'Emploi, le Secteur Informel et sur la Consommation des Ménages/2012

- 4 **Moyen de revenu par ménage : 207 USD/an (pour les produits agricoles vivriers) et L'activité principale des ménages est partout l'agriculture.**
- 5 **Le brûlis en forêt** est pratiqué par la majorité des ménages pour préparer leurs champs, tandis qu'une partie faible de ménages cultive en savane, également sur brûlis. Ce dernier taux évolue de 4 à 100 % selon les territoires. Il dépend principalement de la densité humaine.
- 6 La **culture à plat** en forêt domine partout.
- 7 La **durée de la jachère** évolue entre 3 et 5 ans en forêt, et 3 et 6 ans en savane. Durée moyenne des jachères en savane 4,5 ans et 4 ans en forêt.
- 8 **L'association de culture** est la pratique dominante dans la majorité des ménages. L'association qui domine largement est celle à **maïs-manioc**, à **72%**, devant le manioc arachide (15%).
- 9 La **culture pure principale** est le manioc (80 %), devant le maïs, puis l'arachide.
- 10 Généralement les ménages ont leurs champs principaux à moins de 5 km du village. Les champs secondaires par contre sont éloignés de 5 à 10 Km des villages. Mais **l'éloignement** est beaucoup plus marqué lorsque la densité augmente, notamment dans les périphéries des Cités.
- 11 98 % des ménages possèdent en tout et pour tout de deux houes et d'une ou de deux machettes. L'équipement en pelles, haches et autre petit outillage est rare.
- 12 De même pour les **superficies totales cultivées**, qui sont en moyenne de 1 ha, avec des variations de 1 à 3 selon les territoires.
- 13 Pour les **espèces à cycle court (maïs, arachide, etc.)**, les tonnages globaux de Bulungu et de Masi-Manimba se détachent largement de ceux des autres territoires.
- 14 Seulement 15 % des ménages exploitent des **palmiers**, et ils **produisent 65 litres d'huile de palme**, par ménage et par an. La zone est donc nettement déficitaire, mais avec de grandes disparités.
- 15 Presque tous les villages le long des axes routiers disposent d'une **OP**. La reconnaissance de l'existence et du rôle des Conseil Agricole et Rural de Gestion (**CARG**) est un peu partout élevée.
- 16 Les **OP de production agricole** sont présentes presque dans tous les secteurs.

3.1.2 Profil environnemental du Kwilu

Le Kwilu est situé entre la province de Mai-Ndombe au Nord, qui est un domaine de forêt et la province de Kwango au Sud, qui est un domaine de savane. Le couvert végétal de la province du Kwilu est tributaire de sa position médiane entre le domaine de forêt et celui de savane. En allant du Nord au Sud, le paysage de cette province change de forêt en savane. Ainsi la province du Kwilu dispose des forêts au Nord, particulièrement le long de la rivière Kasai qui fait frontière avec la province de Mai-Ndombe et des savanes au Sud en allant vers la province du Kwango.

De manière générale, la végétation de la province du Kwilu est principalement de type savanicole (sur sols sablonneux) avec des zones de savanes entrecoupées de galeries et de lambeaux forestiers résultant d'une forte pression anthropique (notamment cultures sur brûlis, exploitation forestière incontrôlée, bois de chauffe et carbonisation, feux de brousse).

⁷ Ministère du Plan(2015), Annuaire statistique 2014

Tableau 2 : Estimation des surfaces couvertes par les différentes classes d'occupation du sol de la province du Kwilu (2014)

Estimation des surfaces couvertes par les différentes classes d'occupation du sol	Superficie (km2)	%
Agglomération	75,1	0,1
Cultures	888,6	1,1
Forêt dense humide	8.834,9	11,2
Forêt dense sur sol hydromorphe	328	0,4
Forêt sèche / Forêt claire	9,6	0,0
Forêt secondaire	7.235,4	9,2
Mosaïque terres cultivées / végétation naturelle (herbacée ou arbustive)	15.442,5	19,5
Prairie aquatique	444,9	0,6
Savane arborée	3.124,2	4,0
Savane arbustive	41.037,6	51,9
Autres	1.650	2,1
Total	79.071	100,1

Source : rapport projet DIAF-JICA, 2016

Notons que la province du Kwilu est traversée par la Route Nationale N° 1 (Rn1) qui facilite les évacuations des produits directs et indirects de la forêt. Il y a aussi dans la province du Kwilu, plusieurs cours d'eau navigables qui facilitent l'évacuation des produits agricoles. Cette situation est soutenue par le fait que les lambeaux forestiers du Kwilu se trouvent le long de ses rivières.

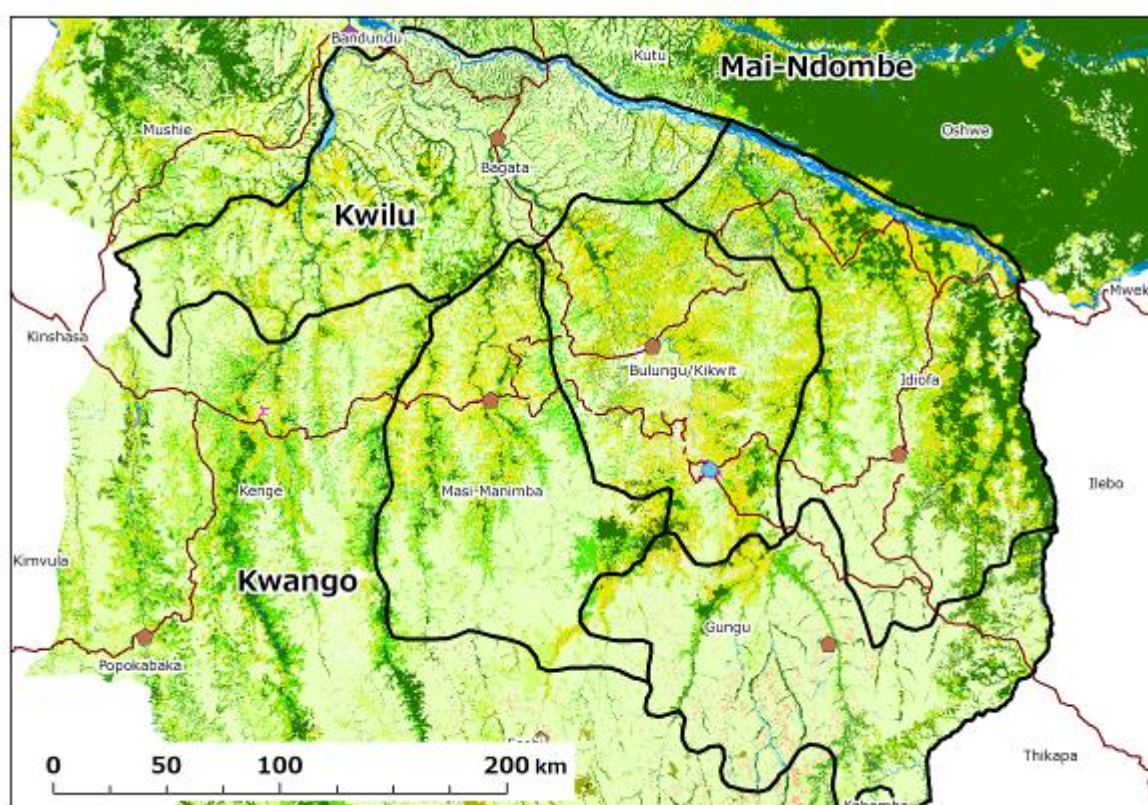


Figure 7 : Paysage du Kwilu

La proximité relative par rapport à la grande ville de Kinshasa fait de cette Province un bassin d'approvisionnement en produits agricoles, en charbon de bois ainsi qu'en bois d'œuvre de production artisanale. Par la suite, une accélération de la déforestation et de la dégradation des

forêts est constatée dans les territoires desservis par la Route Nationale n°1 (Rn1) et les cours d'eau navigables.

3.1.3 Politique provinciale environnementale du Kwilu

Le «Programme d'Action du gouvernement Provincial du Kwilu (2016)», a défini les objectifs, les stratégies et les actions à mener pour chacun de ses neuf secteurs d'intervention retenus dans ce programme. Concernant le secteur de l'environnement, le programme a retenu la stratégie unique de la REDD+ et les actions suivantes à réaliser.

- a. Identifier tous les exploitants forestiers;
- b. Identifier toutes les concessions forestières des communautés locales ;
- c. Faire respecter de manière stricte les lois sur l'exploitation des ressources naturelles et leur mesure d'exécution ;
- d. Gérer rationnellement les concessions forestières non attribuées ;
- e. Equiper les inspecteurs provinciaux de l'environnement pour le suivi et contrôle ;
- f. Organiser les campagnes de sensibilisation sur les changements climatiques et les méfaits du déboisement ;
- g. Mettre en place un plan d'action Provincial REDD+ ;
- h. Mettre en place un programme de renforcement des capacités de l'Administration dans la gestion durable, l'aménagement forestier, la sécurité foncière et l'application de la loi ;
- i. Intégrer les techniques d'agroforesterie en vue de l'augmentation du rendement et du stock de carbone ;
- j. Accéder au marché de crédit carbone ;

En faisant référence au Plan d'Aménagement de la province du Kwilu⁸, la province du Kwilu aurait bénéficié de près de 4.565 ha des forêts plantées répertoriées par des ONG, ASBL, soit des fondations, dont la Fondation UE/Fondation Hans Heidel avec près de 1800 Ha dans le Territoire de Gungu, et l'ASBL FAJA LOBI avec près de 1200 ha dans le Territoire d'Idiofa. **Outre ces réalisations, la province du Kwilu dispose de 204.551 ha répertoriés pour promouvoir le reboisement.**

3.1.4 Contraintes foncières dans le Kwilu

Les problèmes fonciers dans le Kwilu se posent de deux manières, en termes de droit d'usage et en termes de droit de propriété, car comme partout ailleurs, ne peut exploiter la terre que celui qui en a le droit d'usage ou le droit de propriété.

Dans le Kwilu, le droit d'usage est reconnu aux membres du clan et aux concessionnaires, sa famille ou les gens à qui le concessionnaire loue sa terre. Le droit de propriété est reconnu au chef de terre (le chef du clan) ou aux concessionnaires qui ont acquis des terres par achat. La mise en valeur des terres avec l'agroforesterie appuyée par le projet peut entraîner plusieurs conflits. Le tableau suivant présente les cas possibles de conflits avec des précautions à prendre pour contourner le problème.

⁸ Ce plan est en cours de publication au moment de la formulation de ce projet.

Tableau 3 : Conflits liés aux terres et précautions à prendre

Conflits de terre	Précaution à prendre
Refus de vente des terres aux concessionnaires	Le projet ne s'intéressera qu'aux concessionnaires qui ont déjà acquis les terres et qui disposent au moins d'un contrat de location de cadastre
Superposition de titre foncier	Obtenir la confirmation du service de cadastre quant au vrai propriétaire des terres où sera fait le reboisement
Refus de vente des terres aux paysans (OP)	Implication du projet et du Conseil Agricole et Rural de Gestion (CARG) dans le processus d'acquisition des terres pour les paysans.
Contestation de la propriété des terres surtout après le décès du chef des terres	Exiger le titre de propriété légal à savoir le contrat de location d'au moins trois ans d'existence
Refus d'accès aux plantations	Définitions de règles d'exploitation et de gestion des plantations (foresterie communautaire) par l'OP
Confiscation de la propriété (ou détournement) de plantation par le responsable de l'OP	Exiger l'existence des statuts et règlement d'ordre intérieur pour les OP des paysans bénéficiaires de l'appui du projet
Conflit de propriété après le décès du concessionnaire/fermier	Suspension de l'appui jusqu'à la clarification de la situation et confirmation de cadastre sur la nouveau propriétaire.

3.2 Déforestation et pratique alternative dans le Kwilu

Le Plan d'Investissement REDD+ de la RDC est structuré comme la Stratégie Cadre Nationale REDD+ sur la base des causes de la Déforestation et de la Dégradation Forestière, directes (agriculture sur brûlis, charbonnage, foresterie industrielle et artisanale) et indirectes (faiblesse de la gouvernance, inadaptation du cadre légal et absence de politique sectorielle, absence de planification de l'utilisation des terres, croissance démographique peu maîtrisée), et ce en vue de les adresser.⁹

Dans le cadre du projet DIAF-JICA en cours, les cartes des types forestiers et l'utilisation des terres des années 1995 - 2000 - 2010 – 2014 sont produites. En utilisant ces cartes on a calculé le taux de déforestation et identifié des points chauds de déforestation. En outre une enquête sur les moteurs de la déforestation a été réalisée dans l'ancienne province du Bandundu, dont l'actuelle province du Kwilu pour identifier des causes de la déforestation de celle-ci.

Le présent projet est planifié sur la base de la situation de la déforestation de la province Kwilu, en tenant compte aussi des causes de la déforestation indiquées dans la Stratégie Cadre Nationale de la REDD+.

3.2.1. Points Chauds et Taux de la déforestation au Kwilu

Sur la période 1990-2010, le taux annuel moyen de déforestation pour la province du Kwilu était de 0,23% (DIAF, 2015). Ce taux est passé à 0,46% entre 2010 et 2014 (rapport projet DIAF-JICA, 2016). La Figure 8 présente les points chauds de la déforestation dans la province du Kwilu.

⁹ TERMES DE REFERENCE POUR L'AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERÊTS - AMI n°15

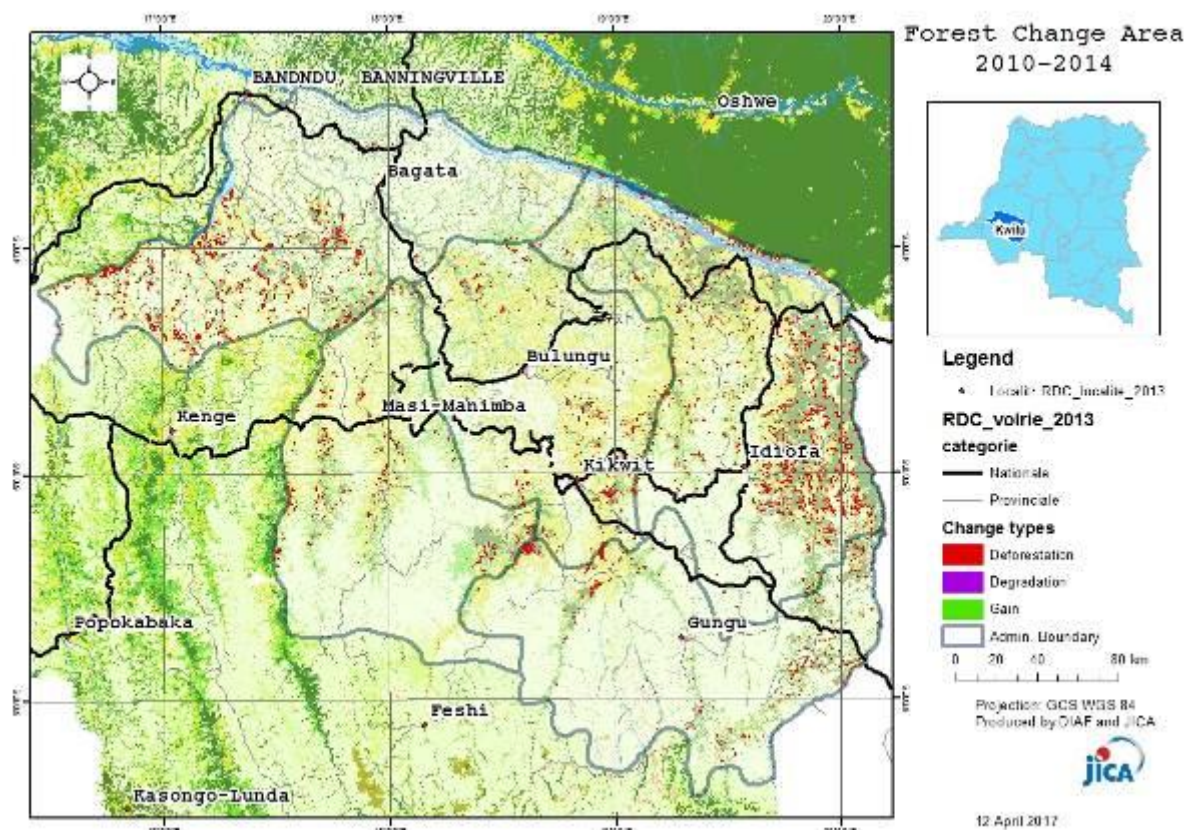


Figure 8 : Points chauds de la déforestation dans le Kwilu

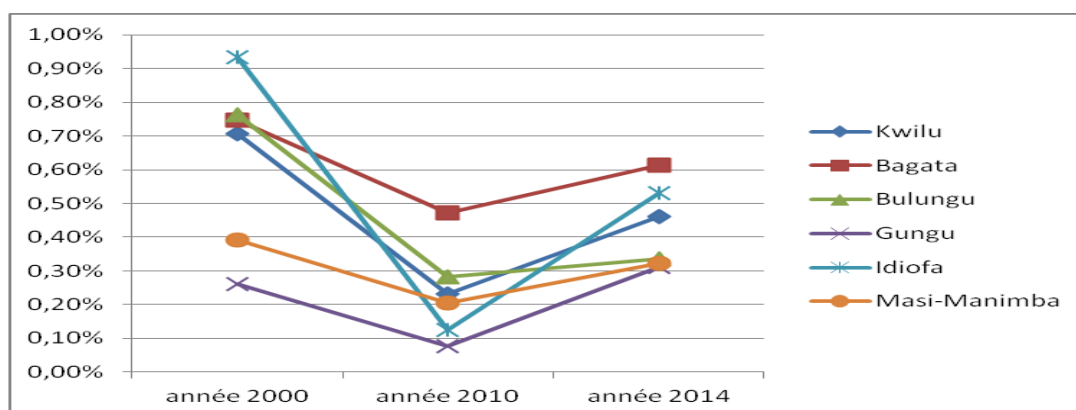


Figure 9 : Evolution du taux de la déforestation dans le Kwilu 2000-2014

La Figure 9 montre que malgré la baisse constatée vers les années 2010, l'on a assisté à un rebondissement de la situation en 2014. De manière générale, entre 2000 et 2014, la tendance reste à la déforestation. En termes de chiffres, les données des tableaux suivants nous donnent les détails.

Tableau 4 : Données sur la déforestation dans le Kwilu¹⁰

Territoire	Désignation	Année 1995	Année 2000	Année 2010	Année 2014
Bagata	Territoire total (ha)	1 793 473	1 793 473	1 793 476	1 793 473
	Forêt (ha)	401 269	386 271	368 085	359 056
	Taux de forêt	22,4%	21,5%	20,5%	20,0%
	Déforestation (ha/an)		3 000	1 819	2 257
	Taux de déforestation (%/an)		0,75%	0,47%	0,61%
Bulungu	Territoire total (ha)	1 360 233	1 360 233	1 360 233	1 360 233
	Forêt (ha)	252 118	242 512	235 646	232 487
	Taux de forêt	18,5%	17,8%	17,3%	17,1%
	Déforestation (ha/an)		1 921	687	790
	Taux de déforestation (%/an)		0,76%	0,28%	0,34%
Gungu	Territoire total (ha)	1 520 780	1 520 780	1 520 780	1 520 780
	Forêt (ha)	212 538	209 763	208 150	205 551
	Taux de forêt	14,0%	13,8%	13,7%	13,5%
	Déforestation (ha/an)		555	161	650
	Taux de déforestation (%/an)		0,26%	0,08%	0,31%
Idiofa	Territoire total (ha)	1 942 370	1 942 370	1 942 369	1 942 370
	Forêt (ha)	665 031	633 994	626 055	612 775
	Taux de forêt	34,2%	32,6%	32,2%	31,5%
	Déforestation (ha/an)		6 207	794	3 320
	Taux de déforestation (%/an)		0,93%	0,13%	0,53%
Masi-Manimba	Territoire total (ha)	1 432 944	1 432 944	1 432 945	1 432 944
	Forêt (ha)	274 892	269 496	263 940	260 531
	Taux de forêt	19,2%	18,8%	18,4%	18,2%
	Déforestation (ha/an)		1 079	556	852
	Taux de déforestation (%/an)		0,39%	0,21%	0,32%

Province	Désignation	Année 1995	Année 2000	Année 2010	Année 2014
Kwilu	Territoire total (ha)	8 049 800	8 049 800	8 049 804	8 049 800
	Forêt (ha)	1 805 850	1 742 036	1 701 875	1 670 400
	Taux de forêt	22,4%	21,6%	21,1%	20,8%
	Déforestation (ha/an)		12 763	4 016	7 869
	Taux de déforestation (%/an)		0,71%	0,23%	0,46%

Tableau 5 : Estimation de quantités de carbone émis due à la déforestation dans le Kwilu¹¹

Type des forêts	Superficie (ha)	Carbone émis (tC/ha)	Emission (tC/an)
Forêt dense	3 924	117	459 108
Forêt secondaire	3 945	87,42	344 872
Total	7 869		803 980

¹⁰ Rapport projet JICA dans l'ex Bandundu

¹¹ Rapport projet JICA dans l'ex Bandundu

Les données des tableaux ci-haut confirment la tendance à la déforestation illustrée par la Figure 9. Entre 2010 et 2014, la province a perdu 7 869 ha par an de ses forêts, soit à 0,46% de son paysage forestier. Ce taux est inférieur à celui de l'an 2000, mais reste supérieur à celui observé en 2010.

Ces chiffres révèlent que la déforestation est plus accentuée à Bagata et moins forte à Gungu. Cette situation s'explique par le paysage forestier de la province du Kwilu. Au Nord, dans Bagata, c'est un domaine de forêt et la déforestation remarquée résulte sans doute des exploitations forestières artisanales. La faiblesse des taux de déforestation à Gungu s'explique par le fait que Gungu est situé au Sud où le paysage est dominé par les savanes. Toutefois, ce taux est presque au même niveau que celui de Masi-Manimba par exemple.

Une analyse des valeurs absolues permet d'avoir une idée sur le niveau comparatif de la déforestation dans chaque territoire. En termes d'hectares de déforestation, le territoire d'Idiofa est plus touché, suivi de Bagata, Masi-Manimba, Bulungu et Gungu.

3.2.2. Causes directes de la déforestation

Comme dans le reste de la RDC¹², trois causes principales réduisent progressivement le couvert forestier dans tous les paysages du Kwilu, avec en tête l'agriculture sur brûlis qui occupe plus de 90% des ménages totaux. Les causes principales et directes de la déforestation dans le Kwilu sont¹³ :

- L'agriculture sur brûlis
- Le charbonnage
- L'exploitation forestière

Comme dans toutes les autres parties de la République, la déforestation se déploie en cercle autour des agglomérations importantes et de leurs marchés et le long des axes routiers principaux d'évacuation des produits. La route Nationale n°1 joue un rôle essentiel pour parachever en quelque sorte ces dernières années le travail des décennies précédentes.

En effet, sa remise en état vers la fin de la décennie 2000-2010 a permis à la province du Kwilu de reprendre son leadership en manière d'approvisionnement de la ville de Kinshasa en produits alimentaires de base (manioc et maïs).

La réhabilitation de la Route Nationale n°1, sur son tronçon Kinshasa-Kikwit, s'est traduite par une augmentation considérable de flux des véhicules à la recherche de charge pour évacuer.

Tout ceci se passe au moment où la province du Kongo-Central, autre provenance des produits agricoles pour la ville de Kinshasa, achevait la destruction de ses lambeaux forestiers les plus proches de la ville de Kinshasa, de ce fait, l'on va assister à une délocalisation de trafic lié au commerce de charbon de bois.

Lorsqu'on l'examine au niveau des villages et des familles, le phénomène de la déforestation fonctionne de la même manière un peu partout dans le Kwilu. Pour que l'agriculture sur brûlis fonctionne de manière à peu près stable en forêt et en savane arbustive (sept à dix hectares de surface familiale, un à un ha et demi mis en culture annuellement, deux à trois sacs de charbon par an) il faut une pression démographique continue et une demande du marché raisonnable. Dès que

¹² cf Stratégies Nationale REDD, déc. 2012 et études sur les causes de la déforestation.

¹³ Rapport projet de monitoring JICA, dans l'ex Bandundu

cet équilibre est rompu (développement de filières spécialisées et agressives par exemple sur le charbonnage, réduction des terres disponibles pour la paysannerie par achats massifs comme dans les environs des villes et cités...), plusieurs phénomènes sont constatés qui aboutissent à la déforestation et à la savanisation progressive des terres en cercles successifs :

- a) diminution de la durée des jachères à mesure que l'on se rapproche des villages, le premier cercle des 5km étant particulièrement menacé ;
- b) diminution consécutive des rendements et éloignement progressif des cultures, augmentant la durée des temps de transport pour aller au champ ;
- c) déboisement des galeries forestières et des derniers lambeaux forestiers mais aussi des savanes arbustives notamment pour produire du charbon de bois et le maïs, autre activité à cycle court parachevant le travail de dégradation de l'agriculture, ou le précédant. Cette dernière activité (charbon de bois, culture du maïs) en particulier est le fait des jeunes ;
- d) spécialisation du charbonnage sur les jachères les plus exposées, notamment le long des grands axes routiers, avec des cycles de coupe à trois ans, comme le long de la route nationale 1 sur son tronçon allant de la rivière Inzia jusqu'à Kikwit, où l'*Erythrophleum africanus* est gravement menacé depuis trois ans ;
- e) dégradation progressive de ces jachères et forêts jusqu'à la savanisation dans le pire des cas. Ce processus aboutit à la culture en savane, dans le meilleur des cas, savanes de plus en plus pauvres, rendements de plus en plus faibles et, finalement, l'émigration.

Les jeunes des villages (ou de Kinshasa, y compris en retour plus ou moins temporaire au village) jouent un rôle important dans cette dynamique régressive : ils constituent la main d'œuvre des entrepreneurs de charbonnage, ou carrément ils se constituent en charbonnier. A ces jeunes du village s'ajoutent ceux qui avaient préalablement émigré mais également ceux des territoires en crise : Masi-Manimba est ici en pointe qui exporte volontiers ses jeunes dans les territoires mieux pourvus en forêts et en bonnes terres, notamment Kwamouth (forêts à maïs) et Bagata (galeries forestières). Pour ces jeunes, à l'enjeu traditionnel de création d'un espace familial de culture sur brulis (sécurité alimentaire, 200 à 300 dollars de revenus monétaires annuels) s'ajoutent maintenant le désir d'équipement (dont le vélo puis la moto) et le paiement de la dot, toujours plus élevée.

L'agriculture sur brulis

Le **brûlis en forêt** reste la principale modalité de préparation des champs de culture. Lors de l'enquête ménage réalisée dans 14 territoires de l'ex-Bandundu¹⁴, dont les territoires de Bagata, Bulungu et Masi-Manimba, **97 % des enquêtés** déclaraient qu'ils le pratiquent systématiquement. Rappelons qu'au Congo le champ « en forêt », désigne tout champ cultivé sur abattis forestier qu'il soit primaire ou secondaire, qu'il désigne une galerie forestière ou simplement un couvert de pente ou de bas-fonds de quelques arpents. A contrario, le terme « champ » de savane désigne très souvent des savanes arbustives parfois très denses. Par exemple, les recrus des galeries forestières abattus dans le Plateau des Bateke, bien que passablement arbustifs, deviennent des « savanes », Il en est de même de la plupart des champs d'abattis de forêt claire, pour peu que celle-ci soit moins dense. On appelle champ de forêt proprement dit un champ dont la végétation s'apparente à celui de la galerie, elle même très proche de celle des forêts primaires du nord de la province du Kwilu, avec présence de grands arbres, comme les kambala, les wenge, les bois rouges.

¹⁴ Enquête ménage réalisée dans 14 territoires de l'ex-Bandundu, dans le cadre du Projet de Développement Agricole du Bandundu 'PAB' par ISCO/UE



Figure 10 : Champ en préparation dans la zone forestière au Nord du Kwilu (vers PANU)

Cette étude révèle encore que 37 % des ménages enquêtés déclaraient qu'une partie de leurs champs au moins est cultivé sur **brûlis de savane**. Derrière cette moyenne de très grandes disparités : **tous les secteurs du Nord de la province du Kwilu** pratiquent la culture en savane, et **presque tous** les secteurs du **Sud**. Dans ces secteurs la pratique peut concerner **la totalité** ou la quasi-totalité des agriculteurs. Au centre, la situation est diverse. Les secteurs où les terres de forêt sont encore abondantes comme Sedzo dans Idiofa, on évite de cultiver la savane. La nature des sols, trop légers, trop secs, est encore un facteur dissuasif. Mais partout où la pression démographique augmente et où les sols le permettent encore, on cultive la savane. Parfois, comme dans le sud de Masi-Manimba ou dans Gungu, cela devient une priorité et une spécialité : cultures du niébé au Sud de Masi-Manimba, de millet dans Gungu, et de l'arachide au Sud-Est de Bulungu.

Il est important de souligner ainsi que la culture en savane est ainsi largement entrée dans les mœurs et que ses perspectives sont très vastes, car les terres abondent et parfois elles sont de qualités agricoles acceptables, comme dans le nord (secteur de Ntober dans Bagata, secteur de Kitoy dans Masi-Manimba).



Figure 11 : Culture d'arachide en savane de Ntober



Figure 12 : champ de niébé en savane de Kitoy



Figure 13 : L'agriculture sur brulis en savane boisée de Nkara

Le charbonnage

Le charbonnage est souvent présenté comme le sous-produit de l'agriculture sur brûlis. C'est certainement le cas dans les rares territoires de la province où il y a encore un couvert forestier important proche des cités et des voies d'évacuation (le Nord de la province, Panu, Dibaya, Mangai, etc.), Cependant, il sévit principalement dans les territoires les plus déboisés, le long de la Route Nationale n°1. Dans ces territoires il semble qu'il soit aussi et surtout le fait des « jeunes ».



Figure 14 : Charbon de bois prêt à être évacué sur Kinshasa

La Province est devenue l'une des principales sources d'approvisionnement en charbon de bois de la ville de Kinshasa, après l'épuisement des forêts du Bas Congo entre 2000 et 2010. C'est à partir de 2010 que ce report s'est manifesté avec le plus d'ampleur et rien ne laisse espérer à moyen terme la réduction de cette activité.

L'exploitation forestière

La province du Kwilu n'a pas connu beaucoup d'exploitations forestières industrielles, à l'exception du secteur de Manzasay avec la scierie de Ndana qui n'est plus active, partout dans cette province, il y a de signe d'exploitation artisanale.

Cette exploitation forestière, particulièrement artisanale, est également une source de destruction de la forêt dans la province du Kwilu, mais difficile à distinguer de l'agriculture ou du charbonnage, dont elle favorise la pénétration en profondeur de la forêt, par effet d'aubaine.

L'étude menée par ISCO en 2012 auprès de ménages agricoles du Kwilu, prouve que 10 % des ménages pratiquent une forme d'artisanat (production de nattes, de paniers, de lits, de manches, de planches et de madriers, de charbon de bois 'makala'). Ils en tirent des revenus non négligeables, surtout pour ceux qui exploitent le bois (planches, madriers, autour de 270\$ /an ou le makala 100\$/an). Outre les ménages agricoles, l'on assiste à une prolifération des exploitants forestiers privés à petite échelle. Ceux-ci se retrouvent souvent dans l'hinterland de la ville de Kikwit et Bandundu ville. A ceux exploitants forestiers artisanaux s'ajoutent les grumiers utilisant l'unique matériel qu'est la tronçonneuse.

3.2.3. Causes indirectes de la déforestation

Dans le projet DIAF-JICA en cours, une étude des moteurs de déforestation a été réalisée dans l'ancienne province du Bandundu, dont l'actuelle province du Kwilu. A travers cette étude, les causes indirectes suivantes ont été identifiées.

- 1) Croissance démographique
- 2) La pauvreté;
- 3) Manque d'encadrement des paysans sur les activités agricoles

- 4) Manque d'emploi
- 5) Non-respect des lois

Par rapport à la démographie et pauvreté, le Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté de Seconde génération (DSCR 2)¹⁵ décrit « La démographie a été analysée plus haut comme étant une des causes majeures de la pauvreté monétaire. En moyenne, un foyer congolais comporte 6 membres. En l'absence des opérations récentes de recensement, la population de la RDC est estimée à environ 67,8 millions d'habitants en 2010, la population congolaise connaît un accroissement annuel de 1,9 million d'habitants, avec une croissance démographique estimée à 3,1%. Aussi dans le DSCR-Bandundu (2006), il est mentionné que pour l'ensemble de la province du Bandundu, l'incidence de la pauvreté (87,46%) est parmi les plus élevées du pays si on la compare à celle des autres provinces.

Selon PNUD, un déséquilibre persistant existe entre la population rurale et la population urbaine en forte expansion qui représentent respectivement 60% et 40%.

La croissance démographique urbaine est en forte augmentation en raison de l'exode rural, qui est consécutive à des faibles revenus générés par l'agriculture, de manque d'emploi, des services publics (écoles, hôpitaux, routes, etc.), etc.

Dans le DSCR 2, comme un des piliers stratégiques de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR), il est mentionné ce qui suit :

PILIER 4. PROTEGER L'ENVIRONNEMENT ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au niveau de l'énergie, les priorités majeures sont :(i) la promotion de foyers améliorés avec une plus grande efficacité énergétique et l'extension de l'accès à l'électricité ; et (ii) la promotion des énergies renouvelables surtout en milieu rural en développant et en diffusant les techniques de l'agroforesterie à l'instar du projet MAMPU sur le plateau de BATEKE. Ces mesures devraient permettre une utilisation plus durable du bois de feu, résultant en une diminution de la déforestation, des émissions de GES et en une amélioration des conditions de vie de la population.

PILIER 2 : DIVERSIFIER L'ECONOMIE, ACCELERER LA CROISSANCE ET PROMOUVOIR L'EMPLOI

Redynamiser l'appareil de production

A. Développer le secteur forestier

(iv) la promotion des activités liées à la transformation locale, à la production de l'énergie de biomasse, en général et de bois énergie, en particulier ;

Dans ce programme, les activités que sont principalement l'agroforesterie (combinaison d'acacia et cultures agricole comme manioc) et le reboisement d'acacia, contribueront à la SCR (STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE) ci-dessus.

¹⁵ DOCUMENT DE LA STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE DE SECONDE GENERATION

3.3 Alternative à la déforestation/Théorie de changement

Situation actuelle de la déforestation et la dégradation des forêts et l'alternative pour la changer

En résumé des causes de la déforestation et la dégradation des forêts mentionnées ci-dessus, son mécanisme représentatif dans les villages locaux de la province du Kwilu est montré comme le paysage indiqué sur la Figure 15 suivante.

Et il est encouragé de changer la situation à travers les activités et les mesures proposées dans ce Programme comme le paysage montré ci-dessous.

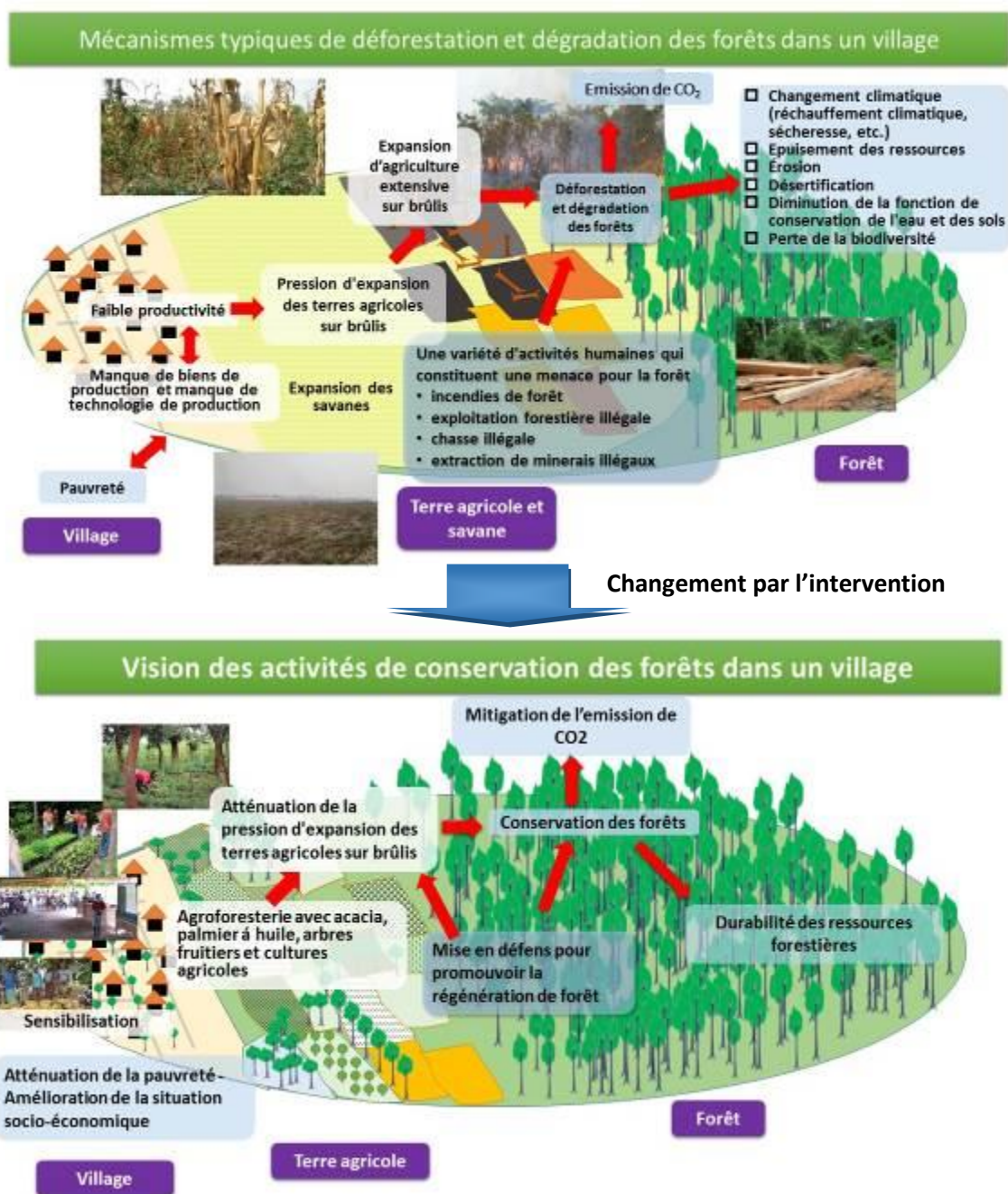


Figure 15 : Mécanisme représentatif de la déforestation et la dégradation des forêts et la vision de l'avenir des villages avec des activités proposées du présent projet

Approches d'intervention pour changer la situation actuelle

Afin de concrétiser le changement de la situation actuelle, ce projet sera mis en œuvre avec les approches d'intervention suivantes.

- ✓ Il promouvra l'agroforesterie pour réduire la pratique de l'agriculture sur brûlis et atténuera ainsi l'expansion des terres agricoles vers les forêts.
- ✓ Il réalisera, avec la participation des paysans et des fermiers, des activités de reboisement pour l'agroforesterie avec acacia afin de promouvoir l'utilisation du bois-énergie produit à partir des plantations.
- ✓ Il visera également à restaurer les forêts à travers la régénération naturelle.
- ✓ Il visera également à préserver et à restaurer les forêts en réduisant les dégâts de feu à travers la mise en défens des zones définies pour la protection.
- ✓ Il sensibilisera à l'environnement afin de créer un climat favorable à l'atteinte des mesures décrites ci-dessus.

Pratiques observées dans la province du Kwilu

Il existe dans le Kwilu, des pratiques agroforestières qui sont bonnes et mauvaises. Les expériences ci-après font une illustration des bonnes pratiques :

- Le renouvellement des plantations abandonnées des anciennes huileries du Kwilu, par des nouveaux investisseurs ;
- Les 'ACDI' Actions communautaires pour le Développement Intégré, vaste programme de Lusekele dans les territoires de Bulungu et Masi-Manimba. Ce programme vise à préparer les paysans à l'agroforesterie.
- La création de petites plantations (1 ha maximum par village) de palmier à huile par les paysans bénéficiant de l'appui des projets PPAKIN, PRODADEKK et d'autres particuliers.

Dans le registre des mauvaises pratiques, nous pouvons citer le système traditionnel qui consiste à consommer abusivement la forêt pour produire le manioc, le maïs, aussi la négligence de la filière café, etc....

Actuellement l'on assiste à une intensification de l'activité de charbonnage, dans l'hinterland de deux villes et les cités de la province, ainsi que le long de la route nationale n°1 sur son tronçon allant de la ville vers Kinshasa. Cette pratique est portée par les jeunes qui cherchent des revenus monétaires à court terme.

L'encouragement des jeunes d'abord, et en particulier, mais également des ménages majeurs et des femmes à investir sur le long terme, grâce à la forêt, est un élément important pour changer des pratiques actuelles non durables. Cet encouragement passe d'abord par un programme de sensibilisation et de communication, qui sera organisé avec le ministère provincial de développement rural. Ce programme mettra l'accent sur l'investissement pour la retraite, sur la préparation de l'avenir, sur la sécurité alimentaire, sur le retour des chenilles et des champignons. Il se fera avec le concours des services techniques, à travers les radios communautaires. Il passe également par une

stratégie de soutien financier aux investissements, tels que décrits dans la stratégie technique ci-après, mais globalement l'idée est ici d'accompagner, de faciliter la généralisation, la diffusion des bonnes pratiques existantes qui vont dans le bon sens et ceci en levant la contrainte d'investissement.

Au moment de mettre en place ce projet, les pratiques passées et des situations réelles observées seront considérées pour la meilleure réalisation.



Figure 16 : Ancienne plantation de palmier à huile en plein renouvellement à Vanga

Tableau 6 : Résumé de la théorie du changement pour ce projet

No	Problématiques	Changements apportés par le présent projet
1	Les pratiques agricoles sont basées sur la culture sur brulis à jachère de plus en plus courte dans un environnement à savanes arbustives et à forêt galeries de plus en plus menacées.	Promotion de l'agroforesterie en savane permettant de soulager la pression sur les forêts galeries et sur la jachère
2	Appropriation progressive avancée de l'espace rural en système paysan et disparition des pratiques anciennes permettant le respect des durées de jachère ;	Plans simples de gestion et plans de développement basés sur l'analyse des besoins en terre, la promotion des techniques agro écologiques et la protection des ressources rares ; Sensibilisation sur les risques du développement de l'élevage extensifs
3	Baisse tendancielle des rendements des cultures vivrières	Variétés améliorées de manioc déjà très répandues dans la zone et gains significatifs de rendement. L'agroforesterie basée sur l'usage de ces variétés pour en poursuivre la diffusion, spécialement en savane. Formation des agronomes, des ONG, des OP, des CLD sur importance de la diffusion de ces variétés ;
4	Forte pression des migrants et des populations urbaines sur les terres voisines des axes principaux, notamment des ressortissants des deux Kasaï, très investi dans les produits à cycle	Etude sur le sujet prévue par le projet. Sujet complexe. Stratégie possible d'implication dans l'agroforesterie à cycle court si problème des terres réglé par les plans en profondeur de la

No	Problématiques	Changements apportés par le présent projet
	court comme le charbon de bois, les sticks ;	route.
5	Disparition avancée des cultures pérennes paysannes, disparition des acheteurs ou leur opportunisme et prix bas...malgré l'existence de marchés locaux soutenus (café, huile de palme) et lourdement déficitaires...	Promotion des cultures pérennes : recépage des vieilles plantations (café), appui aux plantations, soutien (PSE) aux acteurs des filières ;
6	Vieillessement et abandon des cultures pérennes d'entreprise	Prise en compte par le projet des entrepreneurs privés, très négligés par 40 ans de développement agricole dans la province.
7	Vieillessement, impaiement, disparition et impréparation des moniteurs agricoles et agronomes de secteur mécanisés ;	Formation de ces agents, leur équipement, leur motivation sur contrats aux résultats et localisation adéquate
8	Précarité et absence de formation des recrutements récents de l'administration publique tous secteurs confondus ; concentration urbaine de ces recrutements et abandon des secteurs isolés	
9	Absence totale d'équipements de transport des ST, de supervision des activités etc.	
10	Développement anarchique des fermes d'élevage entraînant forte pression sur les terres cultivées ; élevage extensif ;	Sensibilisation sur les risques du développement de l'élevage extensifs y compris comme vecteur des brulis intempestifs
11	Multiplication de la titrisation précaire de l'espace rural et évolution des systèmes de métayage au profit des fermiers et de l'élevage extensif	Implication des brigades foncières dans la préparation des plans et dans leur prise en compte en matière d'attribution de nouvelles terres ; Réflexion avec les autorités provinciales lors de l'établissement des plans sur le processus interrompu de récupération des fermes abandonnées... Appui via les brigades foncières et les agronomes de secteur en vue de la sécurisation des plantations fruitières et agroforestières.
12	Non-respect de toutes les règles anciennes permettant le contrôle des feux et la protection des ressources naturelles	Mobilisation sur PSE des moniteurs agricoles, ONG, CLD, groupes de jeunes, églises, police nationale, autorités diverses et coutumières sur le respect des préconisations en matière de 1) gestion des feux en application de la réglementation agricole en vigueur et 2) respect des périodes de chasse ;
13	Marginalisation des allochtones dans le système de distribution coutumier des terres (lui-même dévoyé) et appauvrissement de cette catégorie de la population	Réflexions spécifiques sur les allochtones et leur participation à la GRN, lors de l'élaboration des plans de développement
14	Développement anarchique de l'exploitation artisanale du bois d'œuvre dans les forêts galeries	Mobilisation des agents du MEDD lors de l'élaboration des plans et de leur mise en œuvre, notamment dans le cas des concessions communautaires d'exploitation forestière. Utilisation des PSE pour faire respecter les plans, dans ce cadre.

No	Problématiques	Changements apportés par le présent projet
15	Développement anarchique de l'exploitation du charbon de bois et des sticks y compris dans les savanes arborées et arbustives à chenille le long des axes (exemple axe Misele Kikwit)	De même
16	Complicité des fonctionnaires et des politiques dans l'attribution des terres et des permis de coupe. Rôle particulier de l'environnement dans ce sens (mais de l'agriculture également vis-à-vis de l'accaparement des meilleures terres sous statut fermier d'un précaire qui dure des décennies...).	Formation, contrats de PSE pour faire respecter les plans de développement.
17	Tous les villages organisés en CLD, CARGs de groupement et de secteurs, OP moins nombreuses. Dynamisme contrasté de ces organisations locales.	Refondation et redynamisation de ces organisations. Pour les CLD et les CARGs, orientation forte sur l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement (participation et supervision des études d'impact, systèmes de plaintes et recours) ainsi que la protection des ressources naturelles.

4. JUSTIFICATION EVENTUELLE DES CONCENTRATIONS GEOGRAPHIQUES ET THEMATIQUES

Pour l'efficacité des actions à mener et pour que les activités de ce programme deviennent un modèle afin qu'elles soient durables et élargies, ce programme sélectionne le site ciblé et les activités d'après les critères suivants.

4.1 Sélection du site d'intervention

4.1.1 Critères de sélection de site

Le programme sélectionne le site ciblé en tenant compte des orientations principales suivantes :

- 1) Zone exposée à une forte pression de la déforestation ;
- 2) Zone qui dispose d'une haute potentialité de diminution de déforestation et séquestration de carbone ;
- 3) Zone ayant un haut effet de diffusion de modèle et visibilité efficace d'impact du programme ;
- 4) Zone disposant des lambeaux forestiers à grande valeur environnementale.

De manière concrète, le ciblage est fait comme suit :

i. Zone exposée à une forte pression de coupe des forêts

Zone à haute pression sur la forêt en raison de fournir les produits agricoles et le bois-énergie pour les centres urbains (Kinshasa, Bandundu ville, Kikwit, cités et chefs-lieux des territoires).

ii. Zone ayant une potentialité élevée d'agroforesterie

A travers ce programme, l'agroforesterie (méthode de production mixte de plantation de bois comme acacia et de production agricole sur la même surface) dans les zones de végétation savannicole qui n'est pas utilisée à présent sera promu en espérant l'effet de séquestration de carbone et de diminution de pression sur les forêts existantes. Pour remporter le succès de l'agroforesterie, l'augmentation du revenu de la population par les ventes des produits agricoles et du bois-énergie est un facteur très important. Pour cette raison l'accessibilité est un facteur important pour sélectionner les zones d'intervention. C'est la zone à la fois qui est exposée à la haute pression d'exploitation des forêts (comme mentionné au point a.)

iii. Zone ayant un haut effet de diffusion de modèle et apparition efficace d'impact du programme

- Zone dans laquelle il y a eu déjà des programmes et des organisations paysannes dont ce programme peut bénéficier. Le programme peut économiser le coût et le temps pour le démarrage au lieu de mettre en place les organisations paysannes à partir de zéro.
- Zone dans laquelle le programme peut supposer la synergie en vue d'amélioration de condition de vie (ex. moins coûteux en terme de frais de vente de produit agricole par rapport à la zone dans laquelle la route n'est pas aménagée) en visant la complémentarité avec les programmes existants en matière de l'appui agricole et de réhabilitation de route.
- Zone cohérente par rapport à la politique provinciale. Le plan d'aménagement forestier localise les zones dans lesquelles on doit promouvoir le reboisement, la haute valeur de conservation et le bassin de production agricole.

Des résultats et des enseignements tirés de ce projet seront compilés dans un guide technique afin d'étendre des activités dans d'autres régions. La durabilité des activités est un élément très important pour assurer l'expansion des activités menées du projet. Pour cette raison, l'accessibilité et d'autres conditions indiquées dans le article « 5.2 Stratégies d'intervention - Stratégie 3 : Assurer la durabilité des activités » sont considérées pour sélectionner des zones de l'intervention.

iv. Zone disposant de lambeaux forestiers à grande valeur environnementale

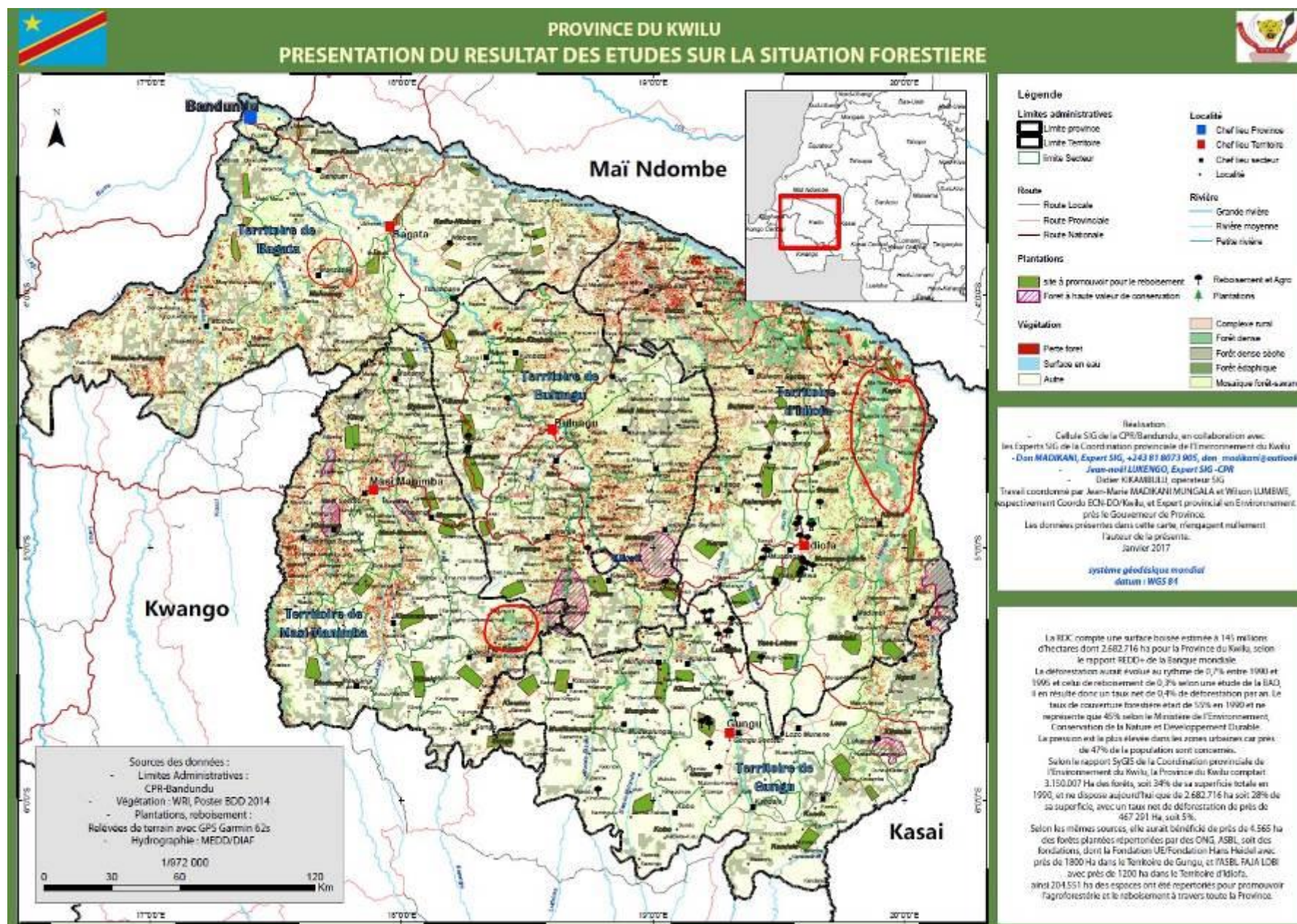
Il s'agit ici particulièrement d'intégrer la forêt de Ndana, les galeries forestières de la rivière Kwilu et de ses affluents, ainsi que la forêt de la rive gauche de la rivière Kasai.

Tout au long de la mise en œuvre du projet et en tenant compte de la situation de la déforestation, du potentiel REDD, du budget, de l'accessibilité, etc..., l'on envisagera la possibilité d'inclure ces zones forestières dans la zone d'intervention du projet.

4.1.2 Référence de base

Rappelons que le gouvernement provincial du Kwilu a mis au point un Plan d'Aménagement qui détermine les zones pouvant faire l'objet de reboisement. Ces zones sont reprises sur la carte ci-après

Figure 17 : Présentation du résultat des études sur la situation forestière dans le Kwilu



Les TDR de l'AMI 15, sur base desquels nous élaborons ce programme, insistent sur la nécessité de sélectionner les secteurs les plus exposés à la déforestation ou disposant du plus fort potentiel pour la limiter. Nous estimons à notre entendement que les secteurs les plus exposés à la déforestation ne sont pas seulement ceux qui disposent des forêts, mais aussi ceux qui subissent les plus des pressions de la demande en produits agricoles. Car, comme nous l'avons souligné avant, la cause principale de la déforestation dans le Kwilu est l'agriculture sur brûlis.

Sur cette base, l'on s'imagine que les secteurs les plus exposés à la déforestation sont ceux qui logiquement disposent de réseau de commercialisation, particulièrement les routes et les rivières navigables. A ce titre, l'on peut facilement comprendre la configuration de la plupart de projet de développement communautaire réalisé dans le Kwilu.

4.2 Délimitation du projet

En considérant les points mentionnés ci-dessus, ce programme a sélectionné les zones d'intervention comme suit.

Comme pour tous ces autres projets, PRODADEKK, PPAKIN, PADIR, et LUSEKELE qui délimitent les interventions le long des axes, ce projet aussi fixera ses activités le long des axes routiers. Pour ce faire, le présent programme mettra en place ses actions sur les axes de grandes provenances agricoles, pour tenir compte de la pression que subissent ces secteurs quant à la demande et de ce fait exposés à la déforestation. Le programme tient aussi compte des secteurs qui disposent de fortes potentialités pour limiter la déforestation. Nous pensons ici aux secteurs de savane appropriée pour le reboisement.

Ainsi, la zone du projet se présente de la manière suivante reprise sur la carte ci-après :

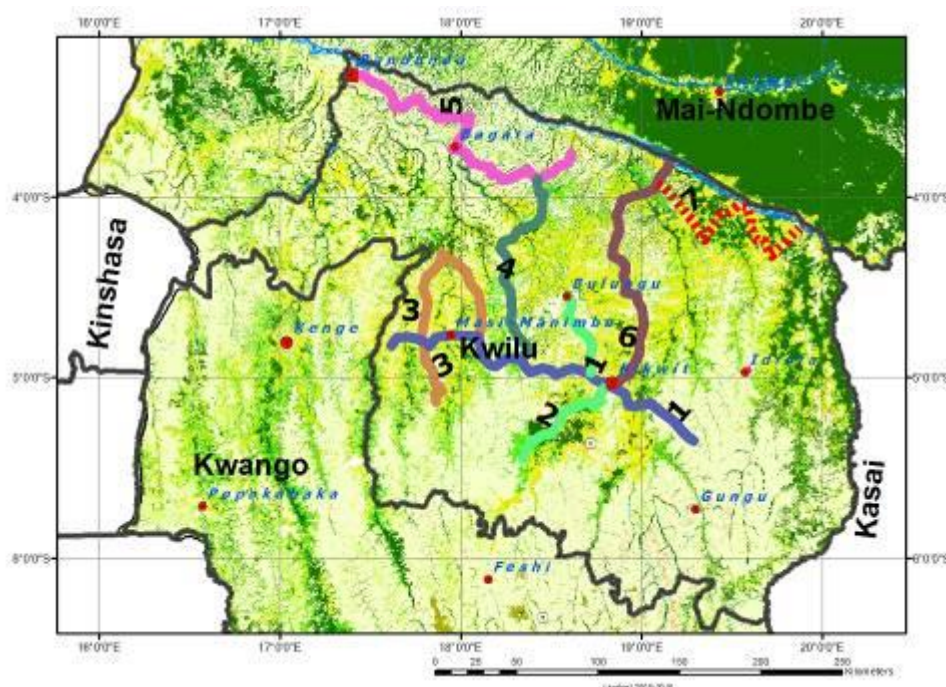


Figure 18 : Zone d'intervention du programme

Cette présentation schématique de la zone du projet sera confirmée au début du projet, sur la base d'une étude qui sera réalisée pour faire l'état du lieu d'immigration vers les forêts. Surtout, la pertinence et la possibilité d'intégrer l'axe routier qui couvre la zone forestière de la rive gauche de la rivière Kasai sera vérifiée et confirmée. Il s'agira de l'axe qui va de Dibaya Lubwe jusqu'à Piopio en passant par

Mangai (l'axe indiquée comme la ligne intermittente). Ceci pour prendre en compte les zones forestières à grande valeur environnementale de la province du Kwilu.

L'Agence Locale d'Exécution (ALE) qui sera recrutée pour exécuter ce projet, déterminera les sites d'intervention le long de ces axes, ou sur un rayon de 5 à 10 Km au tour de ces axes. Ce choix de sites tiendra compte des principes de large consultation comme indiqué dans tous les documents de REDD+.

Dans cette zone définie pour l'intervention future du projet, l'on identifie des endroits propices au reboisement, particulièrement le long de la Route Nationale n°1 où il y a des vastes étendues de savane herbeuse. Une fois transformées, ces savanes limiteront la déforestation ailleurs dans la mesure où elles deviendront des forêts qui pourront être exploitées en agriculture selon le rythme de jachère acceptable. Déjà dans cet état ces savanes sont en partie cultivées. Elles les seront davantage quand elles seront mises en valeur avec l'introduction de bois.



Figure 19 : Savanes herbeuses le long de la Route Nationale N°1

Toutefois, pour mieux saisir les opportunités d'interventions, notamment pour accompagner les opérateurs éloignés, le projet envisagera la possibilité d'ouvrir les interventions en profondeur sur les axes secondaires ou au niveau des centres importants de la province du Kwilu

4.3 Sélection des activités à réaliser

Le programme identifie les activités sur base des orientations suivantes vu les objectifs du projet, le caractère et la politique environnementale de la province de Kwilu, les causes de la déforestation et la limite budgétaire de ce programme.

- a. Viser le renforcement de capacité des institutions locales concernées qui vont promouvoir les activités REDD+ maintenant et dans l'avenir.
- b. Viser à obtenir l'effet maximum en se focalisant sur les activités concrètes et visibles pour l'évitement et la séquestration du carbone.
- c. Sélectionner et effectuer les activités de sorte que ce programme devienne un modèle REDD+ dans la province de Kwilu étant donné les possibilités de continuation et d'extension.
- d. Comme caractéristique de la province de Kwilu, il y a peu de forêt existante et beaucoup de savane. Sélectionner et effectuer les activités de sorte que ces activités deviennent le modèle REDD+ comme la conservation des forêts existantes, la séquestration de carbone à travers la plantation des arbres comme acacia pour l'agroforesterie, et l'atténuation de l'agriculture sur brûlis avec l'agroforesterie dans la savane.

- e. Viser l'amélioration de condition de vie des populations locales au moyen de l'agroforesterie (plantation d'acacia avec culture de manioc ; palmeraie à huile ; arbres fruitiers ; etc.) dans les savanes.
- f. Viser à prendre des mesures pour atténuer la pression anthropique sur les lambeaux forestiers

(1) Approche et activité au niveau de l'appui de la politique

Les institutions administratives locales sont les acteurs principaux qui s'occupent d'exécution des activités REDD+ durablement même après la fin du programme. Pour ce faire, le renforcement de capacité est nécessaire.

- a. Clarifier le rôle et le défi du nouveau régime organisés par le découpage de province et la décentralisation, et répondre au besoin de renforcer la gouvernance nécessaire.
- b. Renforcer la capacité de remplir le rôle d'articulation entre la politique nationale (Stratégie Cadre National REDD+, plan d'investissement REDD+, etc.), avec la province et les communautés. En particulier, le programme collabore pour la préparation du plan d'action provincial REDD+ et le suivi des activités REDD+.
- c. Dans les efforts de réduction de la pauvreté rurale comme l'un des objectifs du CAFI, renforcer la capacité de promouvoir l'agroforesterie, le reboisement et l'agriculture durable en tant qu'acteur le plus proche du site.
- d. Renforcer la capacité de la gouvernance et politique, qui sont considérées comme des facteurs de la déforestation indirects.
- e. Réaliser une enquête pour faire un état de lieux de la pression démographique sur la forêt afin d'appliquer la politique et mesures basées sur la réalité de la zone. Cette activité sera réalisée au tout début de la mise en œuvre du projet.

(2) Approche et activités au niveau de l'appui sur terrain

- a. Agroforesterie et reboisement par les paysans
 - En promouvant l'agroforesterie d'acacia avec la culture, le projet vise la diminution de la pression de coupe des forêts pour l'agriculture sur brûlis et pour charbonnage, la séquestration de carbone en savane et l'amélioration de condition de vie des populations.
 - Promouvoir l'agriculture sédentaire (non par brûlis) et viser à l'amélioration de condition de vie des paysans au moyen de renouvellement et gestion de plantation de palmier à huile qui n'est pas gérée de façon adéquate.
 - Promouvoir l'agriculture sédentaire et viser à l'amélioration de condition de vie des paysans au moyen de l'agroforesterie avec les arbres fruitiers.
- b. Protection des forêts par les paysans
 - Promouvoir la protection des forêts existantes à travers la redynamisation des organisations paysannes et leur renforcement de capacité.
 - Afin de limiter la déforestation due à la production de charbon, promouvoir le renforcement de capacité liée à la gestion durable des forêts et renforcer le consensus lié à l'utilisation de bois énergétique.
- c. Partage des informations avec la population locale sur l'importance de gestion adéquate de ressource naturelle
 - Sensibilisation sur l'importance du rôle des forêts et ressource forestière et leur conservation au moyen d'outil de communication comme radio et affiche. Conscientisation à grand échelle de la population locale sur la conservation des forêts et viser à la synergie avec les activités du programme et l'élargissement des activités à

l'avenir.

5. OBJECTIFS GENERAUX ET SPECIFIQUES, STRATEGIES D'INTERVENTION

5.1 Objectifs généraux et spécifiques

Les Projets Intégrés REDD+ visent à créer dans tout ou partie des provinces concernées les conditions de l'atteinte des objectifs de stabilisation de la déforestation et d'amélioration des conditions de vie et des revenus.

Compte tenu des moyens limités pour le PIREDD+ Kwilu, le programme vise à prendre des mesures effectives pour les causes de la déforestation identifiées dans la province du Kwilu et à mettre en place l'intervention dans les zones sélectionnées stratégiquement. Ce projet poursuit comme objectifs généraux ci-après : **(1) l'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie** et **(2) l'amélioration de conditions de vie des populations du Kwilu**, par la promotion de l'agroforesterie avec des villageois et fermiers/concessionnaires privés.

En outre, comme il est expliqué au point 4.3 : Sélection des activités à mettre en place , le projet se propose de renforcer la politique et gouvernance provinciales relatives à la REDD+ en élaborant le plan d'action REDD+ provincial, en dotant la province du Kwilu d'un dispositif de suivi des activités REDD+ et en créant des structures mixtes environnementales.

Le projet poursuit comme objectifs spécifiques :

1. Les politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD+.
2. L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans.
3. La protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois
4. Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)

L'Objectif Spécifique 2, « l'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans » vise à mettre en œuvre de la plantation d'arbres pour l'agroforesterie de 5.000 hectares pour l'ensemble. La superficie de déforestation annuelle en 2014, d'après les données fournies par le projet DIAF-JICA, est de 7.869ha/an, et le taux de déforestation de 0,46%/an. En outre, selon «Le Plan d'Aménagement du Kwilu (document en cours de publication)», dans la province du Kwilu il existe de l'espace de 204.551 ha pour promouvoir le reboisement. Par rapport à 204.551 ha, 5.000 ha correspondent seulement à 2,44%. Il est nécessaire d'étendre des activités de plantation des arbres à travers d'autres programmes à l'avenir. Par conséquent, on espère que le projet ait l'effet comme un modèle d'activités de plantation d'arbres pour l'agroforesterie et pour le reboisement dans la province du Kwilu. En outre le projet renforcera les capacités des services techniques provinciaux et locaux qui jouent un rôle central pour l'avenir des activités.

En ce qui concerne les activités par rapport au renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD+, ce volet sera réalisé dans la logique de politique de

coopération de la JICA avec la RDC sur le processus REDD+. Le financement JICA est alloué pour cet objectif.

5.2 Stratégies d'intervention

Les stratégies de ce programme sont établies pour atteindre les objectifs généraux et spécifiques de façon efficace :

Stratégie 1 : Concentrations sur les activités concrètes et visibles

Dans le projet DIAF-JICA, une étude des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts a été réalisée pour identifier et analyser des causes principales de ces incidences qui sont déclinées comme suit :

- L'agriculture itinérante sur brûlis
- La production des charbons de bois
- La consommation des bois d'œuvre et bois de chauffe
- Le système d'utilisation des terres
- Autres moyens de subsistance

Compte tenu des contraintes budgétaires, ce projet va se concentrer sur les activités qui pourront produire des résultats plus concrets et visibles. Dans le Plan d'investissement REDD+, pour le projet Intégré de la province du Kwilu a été prévu 30 millions \$, mais le budget disponible pour l'AMI 15 est insuffisant, soit 4 millions, malgré que la JICA apporte un financement additionnel. Par conséquent, il est nécessaire, à l'avenir, de développer des autres programmes avec d'autres fonds. Afin de capitaliser des expériences de ce projet comme modèle pour étendre les activités à travers d'autres programmes dans le futur, les activités de ce programme sont sélectionnées en tenant comptes des caractéristiques de la province du Kwilu (voir le Chapitre 3).

Les activités spécifiques sur terrain et les effets attendus sont montrés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Les activités et les effets attendus

Activités à promouvoir dans le projet	Activités à promouvoir	Effets attendus
Agroforesterie	- Agroforesterie avec acacia et culture agricole (tel que Manioc) dans jachère et savane	- Promotion de l'utilisation de bois-énergie issus des forêts artificielles gérées - Diminution de la pratique de brûlis - Séquestration de carbone - Amélioration de vie de la population locale par augmentation de revenus
	- Agroforesterie avec palmiers à huile et culture agricole (tel que Manioc) dans les plantations abandonnées, jachère et savane - Agroforesterie avec fruitier et culture agricole (tel que Manioc) dans jachère et savane	- Utilisation de savane pour l'agriculture pérenne afin de réduire les pressions d'expansion des terres agricoles sur brûlis des forêts - Amélioration de vie de la population locale par augmentation de revenus
Protection	- Mise en défens des galeries forestières et lambeaux forestiers, ainsi que des savanes autour des plantations agro-forestières	- Conservation des forêts existantes et réduire l'émission de CO2 - Promotion de la régénération naturelle - Amélioration de vie de la population locale par conservation des forêts (services environnementaux et ressources forestières)

Stratégie 2 : Synergie avec le SNSF à établir à travers le nouveau projet JICA et le Programme FONAREDD-CAFI-FAO (spécifiquement à travers la Surveillance de « Politique et Mesure »)

La JICA contribue au processus de la mise en œuvre du SNSF, en utilisant l'expérience de la surveillance des forêts de l'ancienne province du Bandundu, en collaboration avec le MEDD et le programme du SNSF financé par FONAREDD-CAFI que la FAO met en œuvre.

Dans le projet, nous envisageons d'incorporer les résultats de suivi de l'application de politique et mesure REDD+ au SNSF.

A travers cette activité, il est possible de produire un effet de synergie avec le programme du SNSF.

Les activités principales prévues pour le projet futur JICA SNSF sont :

- Appui à la rédaction du Document SNSF (principes directeurs, calendrier et détails techniques)
- Appui à la mise à jour périodique des cartes de la DIAF et évaluation de l'efficacité des mesures contre les principaux moteurs de la déforestation (surveillance de politique et mesure)
- Appui à l'inventaire forestier national pour permettre d'améliorer les connaissances sur la forêt et le carbone

Stratégie 3 : Assurer la durabilité des activités

Pour avoir les effets de séquestration de carbone et d'éviter la déforestation à travers la promotion d'agroforesterie et de reboisement, il est nécessaire que ces activités soient durables. En ce sens, le projet a comme une stratégie importante d'assurer la durabilité des activités des fermiers et des

paysans. Cette stratégie consiste à tenir en compte les trois éléments suivants dans la mise en œuvre du projet.

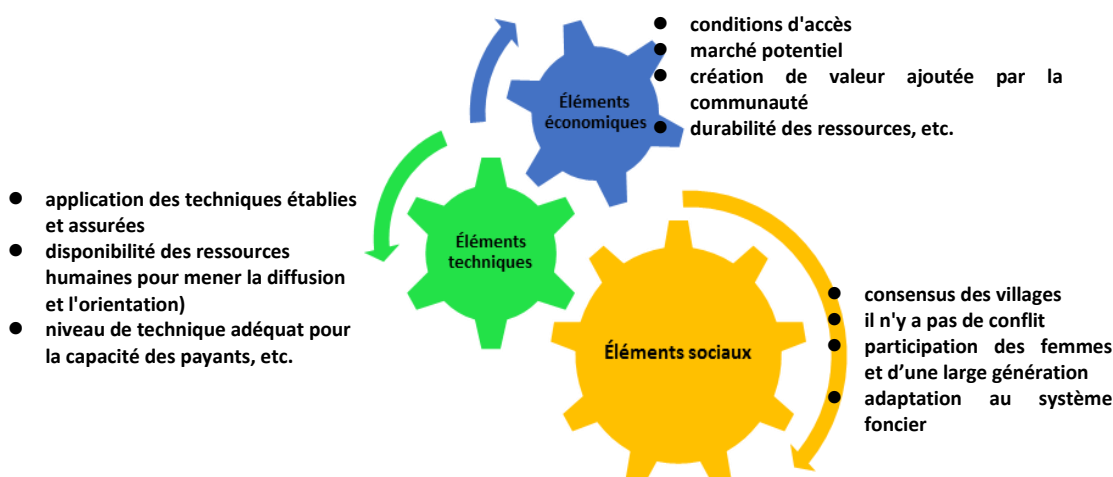


Figure 20 : Éléments pour assurer la durabilité des activités

Stratégie 4 : Mise à profit de l'expérience et les résultats du projet DIAF-JICA en cours

La conception du présent programme s'inscrit dans la suite logique du projet DIAF-JICA en cours de réalisation par la DIAF et la JICA (2012-2017) dans l'ancienne province du Bandundu. Le projet DIAF-JICA avait pour but de contribuer à la promotion de la REDD+ à travers l'inventaire forestier et le système de surveillance des terres par satellite, dans l'ex-province du Bandundu.

Le présent programme sera mis en œuvre en capitalisant les résultats concrets ci-après obtenus avec le projet DIAF-JICA :

- Les résultats obtenus de l'étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts dans l'ex-province de Bandundu incluant la province de Kwilu, ce qui a permis d'identifier une approche la plus appropriée tout en approfondissant la compréhension du mécanisme de la déforestation et de la dégradation des forêts avec précision.
- La carte de changement forestier produite par le projet DIAF-JICA dans l'ex-province de Bandundu incluant la province de Kwilu, ce qui permettra de sélectionner un site ciblé ayant une potentialité (de REDD+) de sorte que la performance du projet soit maximisée.

Stratégie 5 : Synergie au moyen de financement parallèle de la JICA

La JICA est en train de préparer, actuellement, de lancer un nouveau projet de coopération technique à partir du début de l'année 2018.

Ce nouveau projet est actuellement prévu de mettre en place avec l'objectif de : Appuyer l'établissement et l'opérationnalisation du SNSF et aussi la formulation du système de gestion durable des forêts à travers la réalisation des activités REDD+ modèle dans la province du Kwilu.

Comme il est indiqué dans la figure 21, le nouveau projet JICA sera constitué par deux composants et trois activités en gros.

En ce qui concerne les activités par rapport au SNSF (composant 1) et au renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD+ (activité 2.1 du composant 2), ces

volets seront réalisés avec le financement parallèle de JICA. La mise en œuvre des activités de REDD+ à travers le PIREDD, on propose de mobiliser les financements CAFI et JICA afin que les ressources du Fonds national REDD+ puissent avoir un effet de levier.

Il est prévu qu'avec la combinaison de ces deux lignes de fond, qui sont le FONAREDD et la JICA, l'impact est plus élevé en contribuant à la concrétisation de l'objectif supérieur qui est le Stratégie Cadre National REDD+.

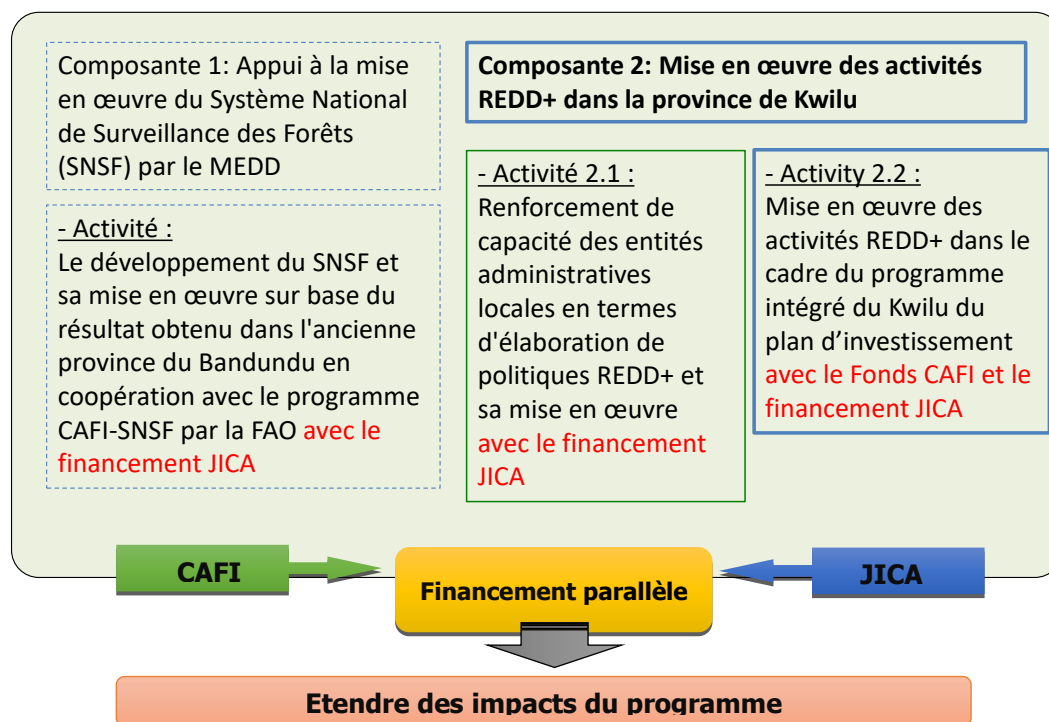


Figure 21 : Financement parallèle CAFI – JICA

6. RESULTATS ATTENDUS

Le tableau suivant fait apparaître les activités envisagées, les résultats attendus et leurs indicateurs, ainsi que les sources de vérification. Ces éléments sont définis par rapport aux situations locales, les moteurs de déforestation, l'existence ou non d'autres projets dans les zones d'intervention, etc. ...

Tableau 8 : Les activités envisagées, les résultats attendus et leurs indicateurs

Résultats liés à l'objectif global	Activités	Indicateurs de résultats	Sources de vérification
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	- Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, fruitier, manioc, etc.)	Nombre d'hectares plantés l'agroforesterie	Suivi évaluation ALE
		Quantité de carbone séquestré en ton-C	Suivi évaluation ALE
		Atténuation de la déforestation grâce à la promotion de l'agroforesterie	Suivi évaluation ALE
Augmentations de revenus en pourcentage		Revenus des populations bénéficiaires	Evaluation des revenus des populations bénéficiaires du projet à mi-parcours et à la fin du projet
Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de résultats	Sources de vérification
Objectif spécifique 1 : Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD			
Plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Adaptation du Plan d'Action REDD+ au niveau provincial	Plan d'action REDD+ provincial	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE
Plan de développement au niveau de ETD est établi	Elaboration de Plan de Développement pour chaque entité décentralisée du Kwilu (secteurs et villes, au total 49 entités)	Plan de développement au niveau des ETD	rapport suivi-évaluation de l'ALE, Rapports des CARG de secteurs
Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Implication des CARG dans la réalisation des activités du projet	Nombre de CARG actif et PGRN revalidé	rapport suivi-évaluation de l'ALE. Rapports des CARG de secteurs
Structure provinciale pour faire le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporer au SNSF est établie	Identification des agents/techniciens du ministère provincial de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	Nombre de technicien affecté	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE
Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ et l'incorporation au SNSF est effectué	Formation et équipement des techniciens du ministère provincial de l'environnement, l'agriculture et du développement rural	nombre d'agent (technicien) formé et équipé pour le relais de la DIAF et suivi de l'application de politique	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de résultats	Sources de vérification
Guide technique de modèle des activités REDD+ Kwilu est établi	Adaptation du plan d'investissement REDD+ au niveau provincial du Kwilu	Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE
Objectifs spécifiques 2 : L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans			
Les concessionnaires créent des plantations agroforestières de 5 à 10 ha chacune	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, fruitier, etc.) par les concessionnaires/fermiers	Ha cultivés	Base de données et Rapport suivi-évaluation ALE
Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Mise en défens des plantations réalisées par les concessionnaires/fermiers	Ha de mise en défens	Base de données et Rapport suivi-évaluation ALE
Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaire agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan	Reboisement pour l'agroforesterie mixte (acacia, palmier à huile, manioc, fruitier, etc.) par les paysans	Ha cultivés	Base de données et Rapport suivi-évaluation ALE
Les paysans de 250 villages mettent en défens leurs plantations agro forestières	Mise en défens des plantations réalisées par les paysans	Ha de mise en défens	Base de données et Rapport suivi-évaluation ALE
Objectifs spécifiques 3 : Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois			
Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	- Formation, équipement et motivation des techniciens des OP - Mise en place des pépinières par les OP	Nombre des OP opérationnelles	Rapport suivi-évaluation ALE et Rapports des OP
250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux	Mises en défens des forêts	Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers	Rapport suivi-évaluation ALE et Rapports des CARG de secteurs
Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	Signature des contrats de charbonnage	nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans	Rapport suivi-évaluation ALE et Rapports des OP
Objectifs spécifiques 4 : Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)			
Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Émission d'une heure chaque semaine par les radios rurales	Nombre de diffusion d'une heure	Rapport d'audit et de suivi évaluation de l'ALE

Résultats liés aux objectifs intermédiaires	Activités	Indicateurs de résultats	Sources de vérification
Affiches et panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Pose des panneaux de communication	Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques	Rapport d'audit et de suivi évaluation de l'ALE

7. CADRE DE RESULTAT

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Source des données/méthodologie	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
					3è année	5è année		
Objectifs généraux								
L'évitement de la déforestation et la séquestration du carbone à travers la promotion de l'agroforesterie	Résultat 1 Réalisation de 5000 ha de plantation pour l'agroforesterie	Superficie en ha introduite dans l'agroforesterie	suivi évaluation ALE	0	5000	5000	ALE	Il s'agit des terres qui ont subi le reboisement. Au bout de la troisième année toutes les plantations seront déjà réalisées. Les années suivantes seront consacrées à l'entretien.
	Résultat 2 La séquestration du carbone par la plantation d'acacia de 3.000 ha dans l'activité d'agroforesterie	Quantité de carbone séquestré en ton-C	suivi évaluation ALE	0	118.870	223.710	ALE	Dans les 5000 ha de plantation de l'agroforesterie, les 3000 ha correspondront à la plantation d'acacia avec manioc. À la troisième année du projet, des plantations d'acacia aura deux ans et la cinquième année 4 ans ayant les quantités de carbone séquestré indiquées dans le tableau 9.
	Résultat 3 Atténuation de la déforestation grâce à l'introduction de l'agroforesterie	Superficie en ha atténuée	suivi évaluation ALE	0	1.000	1.250	ALE	Du fait de la substitution de culture de manioc par palmier.
Amélioration des conditions de vie des populations à travers l'agroforesterie	Résultat 4 Les revenus monétaires médians augmentent d'au 10% moins dans les ménages et les fermiers impliqués dans le projet	Revenus des ménages et fermiers	situation de référence et renseignement des indicateurs	à établir au début du projet	5%	10%	ALE	impact monétaire direct et indirect sur le revenu tiré de l'activité d'agroforesterie appuyée par le projet
Objectifs spécifiques 1								

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Source des données/méthodologie	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
					3è année	5è année		
Renforcement des politiques et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD	Résultat 5 Cadre de concertation multi sectoriel au niveau provincial est créé	Cadre de concertation multi sectoriel	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE	0	1	1	ALE et ministère provincial de l'environnement	le cadre de concertation regroupe tous les acteurs (opérateurs, services techniques étatiques, paysans, etc...) concernés par la REDD+ dans le Kwilu
	Résultat 6 Plan d'action REDD+ provincial est approuvé	Plan d'action REDD+ provincial	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE	0	1	1	ALE et ministère provincial de l'environnement	Revue documentaire des politiques existantes, rédaction de draft de PARP, concertation de PARP, atelier, approbation
	Résultat 7 Plan de développement au niveau de ETD est établi	Plan de développement au niveau d'ETD	rapport suivi-évaluation de l'ALE. Rapports des CARG de secteurs	0	30	30	ALE et CARG de secteur	Nombre de plans établis
	Résultat 8 Chaque secteur et ville dispose d'un CARG redynamisé d'un PGRN revalidé	Nombre de CARG actif et PGRN revalidé	rapport suivi-évaluation de l'ALE. Rapports des CARG de secteurs	0	30	30	ALE et CARG de secteur	Les PGRN des secteurs sont extraits du Plan d'Aménagement du Kwilu Les CARG actifs sont ceux qui tiennent régulièrement des réunions en intervalle de temps défini. (La province du Kwilu compte au total 47 secteurs et 2 villes
	Résultat 9 Structure provinciale pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin de s'insérer au SNSF est établie	Nombre de techniciens affectés	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE	0	60	60	ALE et ministère provincial de l'environnement	au moins 2 par entités.
	Résultat 10 Renforcement de capacité des agents pour le suivi de l'application de politique et mesure REDD+ afin d'incorporer au SNSF est effectué	nombre d'agent (technicien) formé et équipé pour le suivi de l'application de politique et mesure afin d'incorporer au SNSF	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE	0	0	60	ALE et audit	l'équipement est composé de GPS, appareil photo, moto, ordinateur et décamètre

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Source des données/méthodologie	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
					3è année	5è année		
	Résultat 11 Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu est établie	Guide technique de modèle d'activité REDD+ Kwilu	rapport annuel ministère provincial de l'environnement et suivi évaluation ALE	0	1	1	ALE et ministère provincial de l'environnement	Pratique d'activités de terrain est documentée telle que agroforesterie, mise en défens, renforcement de OP
Objectifs spécifiques 2								
L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place à travers l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans	Résultat 12 Les concessionnaires créent des plantations agro-forestières de 5 à 10 ha chacune	Ha cultivés	Base de données et Rapport suivi-évaluation ALE	0	2500	2500	ALE	Concessionnaire disposant d'un titre foncier et ayant planté au moins 5 ha Ha : plantation avec au moins 400 arbres forestiers et /ou 150 fruitiers.
	Résultat 13 Les concessionnaires créent des mises en défens d'au moins 5m de largeur autour de leurs plantations agro forestières	Ha de mise en défens	Base de données et Rapport suivi-évaluation ALE	0	203	209	ALE	Superficie de mise en défens de chaque plantation de 10 ha = 0,81 ha (5m x 1.620m). 0,81 ha x 250 concessionnaires ÷ 203 ha. Concessions ayant été mises en valeur. Mise en défens en savane arbustive ou herbacée non brûlée dans l'année.
	Résultat 14 Les paysans de 250 villages créent des plantations communautaires agro forestières de superficies chacune comprises entre 0,5 et 1 ha par paysan	Nombre ha de plantations agro forestières cultivées par les paysans	Rapport de suivi évaluation de l'ALE	0	2500	2500	ALE	Paysans utilisant la technique de la jachère courte, brûlis en forêt ou en savane avant l'intervention du projet. Ha : plantation avec au moins 400 arbres forestiers et /ou 150 fruitiers.
	Résultat 15 Les paysans de 250 villages mettent en défens leur plantation agro forestière	Nombre de plantations agro forestières cultivées par les paysans et mises en défense	Rapport de suivi évaluation de l'ALE	0	203	209	ALE	Superficie de mise en défens de chaque plantation de 10 ha = 0,81 ha (5m x 1.620m). 0,81 ha x 250 villages ÷ 203 ha. Les plantations créées deviennent la propriété des paysans et sont gérée par les OP.

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Source des données/méthodologie	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
					3è année	5è année		
Objectifs spécifiques 3								
Protection de l'environnement des terroirs à travers l'implication des villageois	Résultat 16 Les activités de 250 OP (de 250 villages) sont redynamisées	Nombre des OP opérationnelles	Rapport suivi-évaluation ALE et Rapports des OP	250	250	250	ALE et OP	Les OP sont mises en place par les précédents opérateurs dans la zone. Les OP redynamisées participent réellement à la réalisation des objectifs du Plan de Développement du milieu.
	Résultat 17 250 villages protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens	Villages engagés dans la protection des lambeaux forestiers	Rapport suivi-dévaluation de l'ALE. Rapports des CARG de secteurs	0	150	250	ALE et CARG de secteur	Les PSE sont payés sous quelques formes au CLD sur la protection globale de leur terroir. Les superficies mises en défens sont renseignées dans le Plan d'Aménagement du Kwilu pour le secteur /axe routier concerné Objectif global : 2500 ha de forêts les plus précieuses (galeries) (10ha x 250 villages).
	Résultat 18 Contrat de charbonnage responsable dans les 250 villages est signé avec l'accord de villageois	nombre des contrats de charbonnage signés avec les paysans	Rapport suivi-dévaluation ALE et Rapports des OP	0	0	250	ALE et OP	Les conventions consistent à ne pas couper la totalité des arbres sur une coupe de charbonnage, à respecter les jeunes pousses, à maintenir une jachère d'au moins 5 ans sur la coupe après culture du manioc.
Objectifs spécifiques 4								
Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles (GRN)	Résultat 19 Les radios communautaires diffusent au moins une heure d'émissions de sensibilisation par semaine	Nombre de diffusion d'une heure	Rapport d'audit et de suivi évaluation de l'ALE	0	720	1.200	ALE et auditeur	Les animateurs du projet établiront les canevas de programme et d'émission

Objectifs généraux et spécifiques	Résultat attendu	Indicateur	Source des données/méthodologie	valeur de référence	valeurs cibles cumulées		Responsabilité de la collecte des données	Description (définition de l'indicateur, etc.)
					3è année	5è année		
	Résultat 20 affiches, panneaux de communication visibles et accessibles en lieux stratégiques, en langues locales	Présence de support de communication (affiches ou panneaux) aux lieux stratégiques	Rapport d'audit et de suivi évaluation de l'ALE	0	300	500	ALE et auditeur	Affiche en imprimé A1 Panneau en bois sur lequel est écrit le message informant sur le rôle du couvert végétal arboré dans la GRN Lieux stratégiques: endroit visible à tout le monde

8. ACTIVITES ENVISAGEES, PLAN DE TRAVAIL

Dans ce projet, la réalisation de des activités indiquées ci-dessous est programmée.

- 1) Renforcement de gouvernance relative à la mise en œuvre de la REDD+ provinciale
- 2) Implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans dans l'agroforesterie et la protection des forêts
- 3) Implication des villageois dans la protection de leurs terroirs
- 4) Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la GRN

8.1 Renforcement des politique et gouvernance provinciales relatives à la mise en œuvre de la REDD

8.1.1 Orientation de base

L'orientation de base pour le renforcement de gouvernance relative à la mise en œuvre de la REDD+ provinciale est établie en considérant les aspects suivants, pour promouvoir les activités de REDD+ et de gestion durable de forêts dans le Kwilu.

- i. Comprendre le rôle et le défi du nouveau régime organisés par le découpage de province et la décentralisation, et répondre au besoin de renforcer la gouvernance nécessaire.
- ii. Renforcer la capacité de remplir le rôle de lier la politique nationale REDD+ aux activités au niveau provincial et des communautés.
- iii. Les efforts de réduction de la pauvreté dans les milieux ruraux comme l'un des objectifs de CAFI et renforcer la capacité de promouvoir l'agriculture durable.
- iv. Nécessité d'une structure responsable du suivi après le projet et le renforcement de capacité nécessaire.

8.1.2 Elaboration du plan d'action REDD+ provinciale

Pour s'intégrer à la politique nationale (Stratégie Cadre National REDD+, plan d'investissement REDD+), l'élaboration du plan d'action REDD+ au niveau provincial en considérant la politique provinciale, les moteurs de déforestation, et les conditions de la nature et socio-économiques, etc., est nécessaire.

La province du Kwilu dispose de deux outils à la base pour la mise en œuvre des actions REDD+, à savoir :

- Le Plan d'Action du Gouvernement Provincial du Kwilu
- Le Plan d'Aménagement du Kwilu

Ces deux instruments de politique seront revisités, afin d'identifier les faiblesses éventuelles et proposer des options ou politiques plus efficaces. Le projet apportera son appui nécessaire au

gouvernement provincial pour parvenir à un outil plus élaboré et adopté par tous. Les techniciens qui seront formés veilleront à l'application des mesures arrêtées.

Outre la revisitation du Plan d'Action du Gouvernement et du Plan d'Aménagement du Kwilu, étant donné que la loi de 2008, portant sur la décentralisation, confie la responsabilité de gestion de ressources naturelles aux Entités Territoriales Décentralisées, le projet appuiera la réalisation de Plan de Développement des secteurs et villes du Kwilu.

8.1.3 Renforcement des politique et gouvernance provinciales

Dans le cadre de renforcement des politiques et gouvernance provinciales, le projet permettra de doter la province d'une structure de suivi de l'application des politiques et mesures (activités REDD+) au niveau provincial. Etant donné que le SNSF est de compétence nationale, la structure à mettre en place sera en réalité un relais de la DIAF. Les agents (techniciens) du ministère provincial de l'environnement seront identifiés, idéalement parmi les nouvelles unités, pour constituer l'équipe technique de cette structure de suivi de l'application des politiques et mesures.

Ces agents bénéficieront d'une formation en matière de suivi de l'application des politiques et mesures et seront équipés de matériels nécessaires pour l'accomplissement de ces tâches. Il est proposé de former au moins deux agents (techniciens) par secteur. Ces agents seront équipés chacun d'un GPS, d'un ordinateur portable, d'une moto et d'un décamètre. Le fonctionnement de cette structure sera appuyé techniquement par la DIAF.

8.1.4 Création des structures mixte environnementale

Comme il a été dit, la fonction de vérification devrait permettre des échanges croisés de service entre les différents relais de la structure mixte provinciale, pour la vérification des performances des activités soumises à PSE. La structure mixte provinciale sera appuyée par le projet pour se doter d'un outil lui permettant de gérer ensemble plusieurs autres fonctions liées à leur appartenance au processus REDD+ et ceci afin de se situer à moyen et long terme dans une perspective de renouvellement et d'extension des activités entreprises, lorsque les moyens du projet ne seront plus disponibles. Ces fonctions sont :

- La quantification des réductions d'émissions produites ou évitées ;
- La validation reconnue de ces réductions ;
- La recherche de marchés pour ces réductions d'émissions, au Fonds National REDD+ et sur le marché libre, pour les PSE mais le moment venu pour les crédits carbone ;
- La formulation de projets nouveaux.

Ces fonctions s'inscrivent naturellement dans le cadre tracé et les services offerts par les institutions nationales et internationales de la REDD. Maîtriser ce cadre, être capable d'y insérer des projets et d'y faire valoir des résultats requiert tout un savoir-faire.

Le projet fournira des appuis à cette structure mixte provinciale, qui pourrait comporter des partenaires internationaux, comme CTB, PPAKIN, PADIR et autre, qui opèrent dans le Kwilu (avec statut de membre provisoire), des ONG de la place, des organisations paysannes et du secteur privé, ainsi que des services techniques de l'administration publique provinciale (avec statut de membre permanent).

La mise en œuvre de ce projet se fera avec une implication de l'administration provinciale à travers les services techniques des ministères provinciaux de l'environnement, développement rural et agriculture.

8.2 L'agroforesterie et la protection des forêts mises en place avec l'implication des concessionnaires/fermiers propriétaires et des paysans

Sur le plan opérationnel, la stratégie consistera à mettre au point des modèles d'agroforesterie et d'agriculture durable adaptés aux situations agro-écologique, culturelles et économiques locales.

L'essentiel des activités du projet sera concentré sur des modèles d'agroforesterie et d'agriculture durable adaptés aux situations agro-écologique, culturelles et économiques locales. Ces modèles seront mise en œuvre le long des axes ciblés, déterminés à partir du plan d'aménagement du Kwilu, avec possibilité d'extension.

8.2.1 Agroforesterie basée sur la stratégie agro-écologique et extension possible

Le tableau suivant fournit les caractéristiques agro-écologiques et économiques des axes de la zone du projet, l'orientation des interventions ainsi l'extension possible :

Tableau 9 : Orientation des interventions par zone

zones	Pluviométrie en mm	Type de couvert végétal	Situation économique	Orientations des interventions	Zones d'extension possible des modèles
Axe 1 : Rn1, rivière Inzia-Km 622	1500/1600	Lambeaux de forêts claires le long des rivières, savanes herbeuses partout, certaines boiseuses, sol sablonné.	Connecté aux grands marchés de la ville Kinshasa et le marché de Kikwit, orientation évacuation des produits vers Kinshasa	Reboisement avec acacia meilleure gestion du charbonnage, protection des lambeaux forestiers et savanes boisées	Extension possible dans les savanes boisées
Axe 2: Pay Kongila-Kikwit-Bulungu	1500/1600	Savanes très dégradées aux alentours de cité ville et grand centre, lambeaux forestiers très menacés, sols sablo-argileux, Savanes tampons reliefs et érosion	Connecté aux grands marchés de la ville Kinshasa et le marché de Kikwit, orientation manioc, maïs, arachide, en savane et en forêts. Huile de palme et oranger dans Bulungu	Agroforesterie avec palmier à huile et oranger partout, en dehors de l'hinterland de Kikwit	Extension possible le long de tous les axes de desserte agricole de Masi-Manimba et Bulungu

zones	Pluviométrie en mm	Type de couvert végétal	Situation économique	Orientations des interventions	Zones d'extension possible des modèles
Axe 3 Kisamanga-Masi-Manimba-Kitoy-Mokamo	1400/1800	Savane herbeuse entre Kisamanga et Masi-Manimba, savane boisée entre Kitoy et Mokamo. Galeries forestières le long des rivières Lukula et Inzia. Lambeaux forestiers clairs en profondeur entre Kitoy et Mokamo. Sol sablonneux entre Kisamanga et Masi-Manimba. Argileux vers Mokamo	Connecté aux grands marchés de la ville Kinshasa. orientation, Niébé et arachide en savane. manioc, maïs, arachide, en forêts. Huile de palme.	Agroforesterie mixte, fruitière, dans Kitoy et Mokamo. Reboisement avec acacia au Sud, entre Masi-Manimba et Kisamanga	Extension possible le long des axes secondaires de Masi-Manimba
Axe 4 Sia-Djuma-Camp Bulungu sur la Rn1	1400/1800	Lambeaux forestiers menacés au Nord de Sia, dans la zone de production de Mambenga. Galerie forestières le long de la rivière Kwilu et autres entre Sia et Djuma. Savane boisée vers au Sud vers la Rn1. Sol argileux, riche sur la partie Nord (entre Djuma et Sia) et sablonné vers la Rn1	Sia et Djuma sont connectés au grand marché de Kinshasa par voie fluviale. Djuma est connecté aussi au marché de Kikwit par la même voie. Le Sud, vers la Rn1 est connecté aux marchés de Kinshasa et de Kikwit par la voie terrestre. Orientation manioc, maïs en forêt. Arachide en savane. Huile de palme au Sud	Agroforesterie mixte avec fruitiers, en particulier avec huile de palme partout. Tout près de la Rn1, reboisement avec acacia. Sensibilisation sur la gestion durable de forêt	Extension possible le long des axes secondaires perpendiculaires à la principale route de desserte agricole

zones	Pluviométrie en mm	Type de couvert végétal	Situation économique	Orientations des interventions	Zones d'extension possible des modèles
AXE 5 : Bandundu ville -Sia-Bagata	1400/1800	Galeries forestières et lambeaux forestiers claires menacées et savanes boisées entre Bandundu ville et Bagata. Savane herbeuse sur un tronçon de 50 Km vers Sia. Sol sablonné argileux dominant.	Manioc et maïs en forêt. arachide en savane. Café. Connecté à Kinshasa par la voie fluviale.	Agroforesterie avec palmier à huile et café. Reboisement avec acacia dans les zones de savane et dans l'hinterland de la ville de Bandundu. Sensibilisation sur la gestion durable de forêt.	Extension possible le long des axes secondaires perpendiculaires à la principale route de desserte agricole
AXE 6 : Kikwit-Nkara-Dwe	1400/1800 au Nord 1500/1600 au Sud	Lambeaux forestiers et galeries au Nord (vers Panu, sur la rive gauche de la rivière Kasāi). Avec sol argileux. Entre Nkara et Dwe, savane boisée très sollicitée. savane herbeuse vers Kikwit, avec sol sablonné.	Le Nord, la zone de Panu est connectée à Kinshasa par la voie fluviale et à la ville de Kikwit par la route. Les zones Dwe et Nkara sont connectées à Kinshasa via Kikwit par route. Orientation manioc et maïs) en forêt au Nord (zone de Panu). Manioc, maïs et courge en savane boisée entre Nkara et Dwe.	Reboisement avec acacia entre Dwe et Nkara. Sensibilisation à la gestion durable de forêt au Nord particulièrement	Etendre les activités du Nord aux autres axes de desserte d'Idiofa. Etendre les axes du tronçon Dwe-Nkara aux autres axes secondaires reliés à la route principal Kikwit-Nkara-Dwe.

zones	Pluviométrie en mm	Type de couvert végétal	Situation économique	Orientations des interventions	Zones d'extension possible des modèles
Axe 7 Dibaya- Mangai-Piopio	1400/1800	Galeries forestières et lambeaux forestiers avec sol argileux menacés.	Connectée à la ville de Kinshasa par la voie fluviale (la rivière Kasai). culture de manioc, maïs, café et palmier à huile pratiquée en forêt.	Sensibilisation à la gestion durable et à la conservation de la forêt	Etendre ces activités partout dans les milieux où il y a des lambeaux forestiers de grande valeur environnementale.

8.2.2 Réalisation de plantation

Pour la réalisation des plantations, le projet accordera son appui à la pépinière, à la mise à terre de plantule et encadrera les bénéficiaires en accordant l'appui à l'entretien sous forme de Paiement de Service Environnementaux 'PSE'.

Ces pépinières seront installées dans les endroits idéals à raison d'une pépinière par village et chaque village aura à réaliser au maximum 10 ha, question de satisfaire le maximum de villages possible. Par contre chaque concessionnaire/fermier aura sa pépinière à lui.

Le projet subventionnera l'entretien des plantations selon les modalités définies au chapitre 10. Dans certains cas, là où il se pose d'énormes difficultés de transport des plantules, le projet accordera si possible son appui en assurant le transport des plantules avec le moyen de transport (voiture pick-up) hérité de l'ancien projet.

8.2.3 Calcul d'estimation des effets de la REDD+ à travers la plantation d'acacia et de Palmier à huile

8.2.3.1 Estimation de l'effet de la conservation des forêts naturelles à travers la plantation d'acacia

S'agissant du reboisement, durant les cinq ans de sa mise en œuvre, ce projet prévoit de réaliser 3.000 ha de plantation mixte d'acacia, fruitier, manioc, avec des combinaisons variées et de mise en défens de 5 mètres de largeur autour de ces plantations.

Cette activité à impact visible du projet en soumission permettra de séquestrer plus ou moins 391.500 tonnes de carbone, à la fin de la septième année de plantation. Le tableau ci-après, montre l'évolution des quantités de carbone séquestré dans les plantations de 3.000 ha d'acacia du projet.

Ce tableau montre qu'à la fin du projet, soit à la quatrième année de plantation (la première année du projet étant consacrée à la pépinière), le projet permettra de séquestrer 223.710 tonnes de Carbone.

Le projet DIAF-JICA réalisé dans l'ancienne province du Bandundu a estimé à 7.869 ha/an de déforestation de 2010 à 2014 (voir tableau 4). Ce chiffre correspond à 803.980 tonnes de Carbone libéré. Dans l'hypothèse où ce taux est maintenu constant et en le comparant avec la quantité de carbone qui sera séquestré dans les plantations à mettre en œuvre, nous pouvons dire qu'à partir de la septième année depuis la plantation, le projet permettra de compenser près de 49% des émissions dues à la déforestation dans le Kwilu.

Tableau 10 : Estimation de stock de carbone des plantations d'acacia de 3.000 ha équivalent à la superficie des forêts secondaires

Age de la plantation	Stock de Carbone dans la plantation (tC/ha)	Stock de Carbone de 3000 ha de plantation (tC)	Superficie équivalente à la forêt secondaire ¹⁶
0	0,00	0	0,00
1	18,64	55.920	639,67
2	37,29	111.870	1.279,68
3	55,93	167.790	1.919,35
4	74,57	223.710	2.559,03
5	93,21	279.630	3.198,70
6	111,86	335.580	3.838,71
7	130,50	391.500	4.478,38

Quantité de stock de Carbone des forêts artificielles d'acacia

Selon les données de l'étude menée à IBI Village sur le plateau de Bateke, à 150 Km de la ville de Kinshasa, le stock de carbone aérienne de la plantation d'*Acacia mangium* (plantation de 1000 arbres/ha) se présente de la manière suivante :

Tableau 11 : Stock de carbone des plantations d'*Acacia mangium* à sept ans d'âge

Provenance	Stock de Carbone par arbre (t/arbre) (a)	Stock de Carbone de Forêt (t/ha) (a) X 1000 arbres
Prov. 1	0,2318	231.80
Prov. 7	0,0770	77.00
Prov. 37	0,1788	178.80
Prov. 42	0,2654	265.40
Prov. 43	0,2910	291.00
Moyenne	0,2088	208.80

Source : Carbone stocké dans un essai de provenances d'*Acacia mangium* à IBI village sur le plateau des Bateke en RDC, Etienne Kachaka Yusufu, mémoire, Université LAVAL, 2014

Dans la pratique de l'agroforesterie de ce projet, les stocks de carbone d'un arbre individuel seront importants puisque le nombre des arbres à planter sera de 400/ha, ce qui est inférieur au cas d'IBI

¹⁶ 87,42 est le tonnage de Carbone séquestré dans un ha de forêt secondaire

village, qui applique 1000/ha. Cependant dans le calcul ici cet effet d'augmentation de stock de carbone des arbres individuels n'est pas considéré.

Dans l'hypothèse d'un aménagement de plantation des paysans (un bloc de 10 ha), en nivelant le niveau de la croissance en sept ans et en considérant la période de rénovation de 1 an, la forêt (plantation) sera divisée en huit blocs pour aménager de façon durable. Dans ces hypothèses, les stocks de carbone sont calculés comme le tableau suivant.

Tableau 12 : Estimation de stock de carbone des plantations d'acacia avec la pratique de l'agroforesterie de ce projet

Année	Stock de Carbone par arbre (kg/arbre) (a)	Nombre des arbres (b)	Stock de Carbone de Forêt (t/ha) (c) = (a) x (b)
0	0,00	0	0,00
1	29,83	625	18,64
2	59,66	625	37,29
3	89,49	625	55,93
4	119,31	625	74,57
5	149,14	625	93,21
6	178,97	625	111,86
7	208,80	625	130,50
Total (en 8ha)			522,00
Moyenne par ha			65,25

Source : Données du tableau 10

Estimation des stocks de carbone à travers la mise en œuvre de la plantation de 3.000 hectares qui est programmée dans ce projet

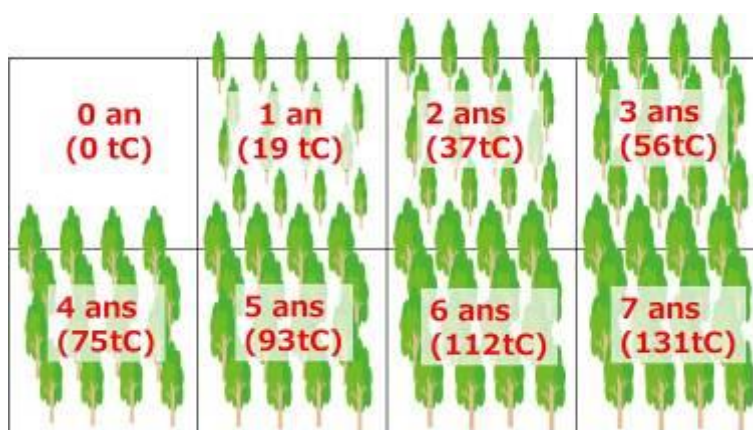


Figure 22 : Modèle de rotation de 8 ans

Supposons qu'il y ait 8 ha d'acacia qui est divisé en 8 bloc (1 bloc = 1 ha) (voir figure 22). On utilise la pratique de rotation. Chaque année, on exploite le bloc qui arrive à 7 ans. L'ensemble de 8 blocs stocke est de 522 tC d'après le tableau 11. 3000 ha d'acacia peuvent donc stocker le carbone de 195.750 tC.

$$522 \text{ tC} / 8 \text{ ha} \times 3000 \text{ ha} = 195.750 \text{ tC}$$

Supposons qu'à la 7ème année, on exploite le bloc de 7ème année dont 1 ha a 130.50tC de forêt d'acacia. Avec 3.000 ha de la plantation d'acacia, chaque année, on peut exploiter la forêt d'acacia équivalente à 48.938 tC.

$$130.50 \text{ tC} \times 3000 \text{ ha} / 8 \text{ bloc} = 48.938 \text{ tC}$$

Avec 3.000 ha d'acacia, on peut créer 195.750 tC (équivalent à 717.750 tCO₂). Étant donné que le prix de CO₂ est de 5\$ la tonne en prenant pour référence le prix négocié de la tonne CO₂ dans le cadre de l'ERPA du Mai Ndombe, cette forêt vaut environ 3,6 M USD

Estimation de l'effet de la conservation des forêts naturelles par des plantations d'acacia de 3000 hectares

En outre, à partir des résultats de l'inventaire forestier dans l'ancienne province du BDD, la biomasse aérienne des forêts secondaires qui sont considérés comme une importante source de bois à exploiter, est estimée en 186 t/ha, qui équivalent à 87,42 tC/ha (186 × 0,47).

Le carbone de 48.938 tC qui sera produit chaque année de plantations d'acacia de 3.000 hectares équivaldrait à 560ha de forêt secondaire.

$$48.938 \text{ (tC)} \div 87,42 \text{ (tC/ha)} = 560 \text{ ha}$$

Par conséquent, approximativement 560 ha des forêts secondaires pourront être conservées chaque année si on produit du charbon de bois avec les bois en provenance de la plantation d'Acacia de 3.000 ha.

Cela représente environ 7% de la superficie annuelle de déforestation de la Province du Kwilu.

8.2.3.2 Calcul d'estimation de revenu à générer provenant des plantations d'acacia

Selon l'enquête faite dans le Centre de reboisement de Kinzono, à partir de la plantation d'acacia de sept ans d'âge, 500 sacs de charbon de bois sont produits par 1 ha. Le même Centre vend de charbon de bois à 6000Fc / sac.

À partir de la plantation d'acacia de 3000ha, on peut récolter du charbon de bois chaque année en 375ha et gagner 1.125 M Fc des revenus brutes (sans prendre en compte le coût de production.). (En utilisant le taux « 990Fc/USD » du moment de l'enquête en 09/2016, cela équivalait à 1,1 M USD)

$$500 \text{ sacs} \times 375 \text{ ha} \times 6000 \text{ Fc} = 1.125 \text{ M Fc (1,1 M USD)}$$

En outre, dans le village où 10 ménages ont planté 10ha, s'ils récoltent du bois en 1,25ha chaque année et produisent du charbon de bois, ils gagneront 3.750.000Fc/an.

$$500 \text{ sacs} \times 1,25 \text{ ha} \times 6000 \text{ Fc} = 3.750.000 \text{ Fc (3.789 USD)}$$

8.2.3.3 Estimation de la superficie de champs réduite due à la réduction de déforestation

(1) Approche sur l'estimation d'effet de réduction de la déforestation au moyen de la plantation et de l'agroforesterie

On suppose qu'il y a trois options concrètes d'agroforesterie : (1) acacia+manioc, (2) palmier et (3) fruitier (oranger).

Tableau 13 : Options d'agroforesterie

Option	Hypothèse	Conclusion
(1) acacia +manioc	– Le nombre de récolte de manioc est une fois à la 2ème année – Supposer qu'on utilise la savane ou la jachère dont la durée n'est pas suffisante pour les champs de plantation, le rendement de manioc se baisse par rapport à celui du brûlis en forêt. Mais ne disposant pas de donnée fiable sur le taux de diminution. – Supposer que la première récolte d'acacia est la 7ème année	La production de manioc à la 2ème année se substitue à une partie du brûlis (en forêt). Une réduction de 1000 ha de brûlis (équivalent à un tiers de 3000ha d'agroforesterie) est prise en compte afin d'être conservateur.
(2) Palmier à huile	La première récolte de palmier est à la 3ème année	Supposer un effet de réduction de déforestation à partir de la 3ème année. La méthode d'estimation est expliquée au point 2.
(3) Oranger	La première récolte d'oranger est à la 6ème année	La première récolte aura lieu après le terme, l'effet de réduction de déforestation n'est pas pris en compte.

NB : Une des options pour l'agroforesterie est le fruitier. Supposer l'oranger.

NB : Il est possible de supposer l'agroforesterie de palmier ou oranger avec le manioc ou d'autres productions agricoles. Mais on ne prend pas en compte l'effet de réduction dû au manioc dans le tableau ci-dessus dans le cas de palmier et oranger.

(2) Estimation de l'effet de réduction de déforestation grâce au palmier

Hypothèse :

- Un ménage de paysan fait 1ha de champs chaque année ;
- Dans ces champs, 0,5ha pour l'autoconsommation et 0,5ha pour le revenu monétaire ;
- La durée de jachère est de 5 ans ;
- Le revenu de ménage est de 207 USD par ménage par an. Le revenu de palmier est 107 USD par ha par an ;

Si avec 1ha de palmier on crée le revenu monétaire équivalent à 0,25ha du brûlis (c'est la moitié de champs pour le revenu (0,5ha)), on peut réduire la superficie des champs jusqu'au 0,75ha par an (réduction de 0,25ha). La totalité des superficies de champs avant l'intégration de palmier et après l'intégration sont respectivement 5ha et 4,75ha (1ha + 0.75 x 5ans (rotation)). L'effet de réduction de déforestation est de 0,25ha basé sur l'intégration de 1ha de palmier.

Ce raisonnement reste valable dans l'hypothèse d'une substitution de la culture vivrière (manioc) par la culture pérenne (palmier à huile). Dans tous les cas, la substitution totale n'est pas possible du fait de la faiblesse de ce revenu par rapport au besoin de ménage. Les paysans continueront à exploiter la forêt pour compléter le revenu issu de palmier. En définitif, l'évitement ne sera pas total, mais réduit (voir schéma suivant).

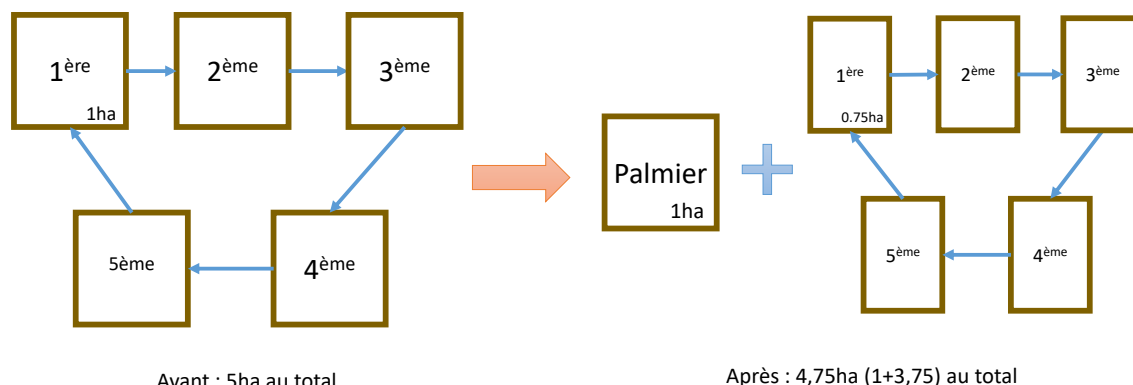


Figure 23 : Modèle de champs de ménage agricole (avant et après la plantation de palmier)

En conclusion, avec 1.000ha de palmier qui est prévu dans le projet, il y a l'effet d'évitement de la déforestation de 250ha au total.

8.3 Mises en défens villageoises

Le présent projet est principalement orienté vers la diffusion de systèmes de production individuels durables, qu'ils concernent l'intensification des cultures vivrières, celle de la culture sur brulis en savane, et la sédentarisation de l'agriculture grâce aux cultures pérennes. Des systèmes de production combinant toutes ces techniques sont possibles et seront probablement préférés par de nombreux agriculteurs (mélange dans la même parcelle de plantations bois énergie, d'arbres à chenilles et fruitiers, abattage progressif des acacias, à l'instar du système déjà pratiqué par les paysans du Bas Congo). Les mises en défens dans ces contextes sont essentiellement destinées à protéger les plantations.

Toutefois, une réserve a été faite dans le budget du présent projet pour réaliser **des mises en défens villageoises** convenues par les CLD pour l'ensemble de la communauté, afin de régénérer des espaces communs dégradés, protéger des forêts précieuses etc. Ces mises en défens seront décidées dans les cadres de l'élaboration des Plans Simples de Gestion et la contractualisation de mise en œuvre sera faite via les CLD et surtout la chefferie coutumière. L'usage et les bénéfices des espaces reboisés feront l'objet d'une entente préalable contractualisée avec le projet et les autorités, en particulier le Ministère de l'Environnement. Les Paiements pour Services Environnementaux permettront de financer la garde de ces espaces, de ménager des pares-feu etc. Leurs montants, établis au ha protégé seront conformes à ceux appliqués par les autres PIREDD (concertations nécessaires sur ce point organisée par le FONAREDD).

8.4 Protection de l'environnement des terroirs avec l'implication des villageois

8.4.1 Redynamisation des structures ou organisations des villageois

Sur le plan opérationnel, la stratégie consistera à redynamiser les structures ou organisations capables de gérer la diffusion de ces modèles dans la Province et la création d'une structure mixte au niveau provincial avec des relais au niveau des territoires et des secteurs pour examiner les questions liés à l'environnement. Cette structure jouera un rôle capital notamment dans la vérification des performances des activités soumises au PSE, par des vérifications croisées entre les différents relais. Cette structure sera aussi impliquée dans la vente de crédit Carbone le moment venu.

Les paysans participeront à la mise en œuvre à travers leurs organisations paysannes.

Le projet agira dans le sens de redynamiser les CARGs de secteur et les Comités Locaux de Développement (CLD). Le soutien aux CARGs et aux CLD sera déterminant pour appuyer les démarches de planification de la gestion des ressources naturelles orientées vers la protection des principales ressources forestières et celle des plantations agroforestières. Notamment, il ne s'appuiera pas sur la cartographie systématique géo-référencée des secteurs, il suivra l'orientation des axes de desserte agricole.

Le projet CAFI-JICA s'appuiera sur les OP et cadres de concertation mis en place par les grands projets qui ont opéré dans le Bandundu ces dix dernières années, au besoin il les redynamisera, au cas où elles seraient inopérantes au moment de la mise en œuvre de ce projet. Le projet impliquera en grande partie les concessionnaires fermiers (individus ou ménages paysans) disposant d'un contrat de location du service de cadastre, pour contourner le conflit des terres basés sur la propriété.

Les villageois protègent effectivement leurs lambeaux forestiers les plus précieux à travers la mise en défens qui promeut la régénération naturelle de forêt.

Les activités des forêts communautaires seront effectuées en accord avec le processus suivant :



8.4.2 Calcul d'estimation des effets de la REDD+ à travers la mise en défens

Selon le « Good Practice Guidance for Land Use, Land-Use Change and Forestry » de Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC), l'augmentation de la biomasse dans la régénération naturelle de la zone tropicale de l'Afrique est de 2,4 t/ha/an.

TABLE 3A.1.5 AVERAGE ANNUAL INCREMENT IN ABOVEGROUND BIOMASS IN NATURAL REGENERATION BY BROAD CATEGORY (tonnes dry matter/ha/year) (To be used for G_W in Equation 3.2.5)						
Tropical and Sub-Tropical Forests						
Age Class	Wet	Moist with Short Dry Season	Moist with Long Dry Season	Dry	Montane Moist	Montane Dry
	R > 2000	2000 > R > 1000	1000 > R > 500	R < 500	R > 1000	R < 1000
Africa						
≤20 years	10.0	5.3	2.4 (2.3 – 2.5)	1.2 (0.8 – 1.5)	5.0	2.0 (1.0 – 3.0)
>20 years	3.1 (2.3 – 3.8)	1.3	1.8 (0.6 – 3.0)	0.9 (0.2 – 1.6)	1.0	1.5 (0.5 – 4.5)

Donc à la fin du projet le stock de carbone (après 4 ans du début de l'activité de mise en défens) sera de 9,6 t/ha, ce qui équivaut à 4,5 tC/ha ($9,6 \text{ t} \times 0,47$).

Si on protège 2.500 ha de régénération naturelle dans 250 villages, 11.250 t de stock de carbone seront accumulés ($4,5 \text{ tC} \times 2.500 \text{ ha} = 11.250 \text{ tC}$).

11.250 t de carbone équivaut à 129 ha des forêts secondaires ($11.250 \text{ tC} \div 87,42 \div 129 \text{ ha}$).

Et chaque année, 2.820 tC seront accumulés en la régénération naturelle de 2.500 ha ($2,4 \text{ t} \times 0,47 \times 2.500 \text{ ha}$).

8.4.3 Contrôle de utilisation des forêts pour le charbonnage

Afin que l'activité de production de charbon de bois soit respectueuse de l'environnement et soit une activité productive de façon durable, le projet promouvra la signature de conventions entre les villageois et les charbonniers pour l'utilisation de la forêt. Les conventions consistent à ne pas couper la totalité des arbres sur une coupe de charbonnage, à respecter les jeunes pousses, à maintenir une jachère d'au moins 5 ans sur la coupe après culture du manioc. En outre, la convention réglera le diamètre des arbres utilisables, les zones d'exploitation et de rotation, les espèces protégées, etc.

8.5 Synthèse d'estimation des effets de la REDD+

Les effets attendus de la REDD+ par le projet sont estimés en synthèse comme le tableau suivant.

Tableau 14 : Synthèse d'estimation des effets de la REDD+

Activités	Effets attendus	Calcul	Effets convertis en Superficie
3000 ha de plantation d'acacia pour l'agroforesterie d'acacia-manioc	Conservation des forêts naturelles à travers la plantation d'acacia	Le stock de carbone total sera de 223.710 tC/3000 ha (74.57 t/ha x 3000 ha). 223.710 tC de carbone équivalent à 2.559 ha des forêts secondaires. *Stock de carbone à 4 années sera de 74,57 tC/ha (tableau 11)	2559 ha
	Superficie de champs réduite due à la réduction de déforestation	Voir l'article 8.2.3.2 (1), tableau 12	1.000 ha
1000 ha de l'agroforesterie avec le palmier à huile	Réduction de déforestation à partir de la 3ème année.	Voir l'article 8.2.3.2 (2)	250 ha
Mise en défens par villageois en 250 villages (2.500 ha)	Promouvoir la régénération naturelle	Voir l'article 8.3.2 (2)	129 ha
		Total des effets attendu en 5 ans du projet (en conversion à superficie des forêts secondaires)	3.938 ha
		Déforestation en 5 ans (8.869 ha x 5 ans = 39.345 ha)	39.345 ha
		Estimation d'évitement de déforestation en %	10,0%

8.6 Sensibiliser les populations des secteurs au rôle du couvert végétal arboré dans la gestion des ressources naturelles

La stratégie du projet sera basée aussi sur une vulgarisation de masse dans toute la province sur le concept d'agroforesterie et sur les alternatives à la destruction de la forêt (radios rurales, brochures techniques diffusées par les ONGs, agronomes du Ministère de l'Agriculture, agents de l'environnement).

Les porteurs de projet pourront se trouver dans les zones ciblées (voir ci-dessus) et en dehors de celles-ci, où ils bénéficient des actions de sensibilisation de masse et d'autres mesures d'accompagnement, limitées par la modestie de ses moyens.

Dans les zones non ciblées la stratégie est basée sur la sensibilisation de masse et autres mesures d'accompagnement.

En outre, l'encouragement des jeunes, des ménages mûrs et des femmes à investir sur le long terme grâce à la forêt est un élément important pour changer des pratiques actuelles non durables. Les programmes des sensibilisations du projet peuvent aussi intégrer les aspects planning familial, agriculture durable, foncier rural, bois-énergie, etc. qui sont largement les thèmes inclus dans les PIREDD+.

i. Sensibilisation autour du concept de l'agroforesterie et la gestion raisonnée de la forêt

Ce programme sera conduit par l'ALE en partenariat avec les Ministères de l'Agriculture, du développement rural et de l'Environnement. Les cibles de la sensibilisation devraient être les jeunes en particulier ; les thèmes de la vulgarisation pourraient être la production et la diversification

alimentaire et de revenus, la prévoyance, l'utilisation de plantes fertilisantes telle que le Mukuna, etc. L'identification des thèmes de sensibilisation pourrait être faite en atelier avec les différents groupes cibles. La sensibilisation passera par les radios communautaires ainsi que par la diffusion de brochures techniques et de vulgarisation pour chacun des modèles diffusés, et ceci par les animateurs du ministère provincial du développement rural, encadrés par l'ALE. Elle couvrira l'ensemble de la province, avec priorité aux zones ciblées. La plupart des ONG retenues comme ALE possèdent des radios à émetteurs de 500 watts ou plus qui rayonnent sur de vastes rayons de plus de 200 km. Leur budget prévoira la diffusion régulière de messages techniques.

ii. *Autres formes d'appuis fournis en dehors des zones ciblées*

La sensibilisation ayant vocation à créer des demandes d'appuis et d'intrants par les porteurs de projets, l'ALE offrira des services à ceux-ci :

- a) Création ou entretien de pépinières centrales (une par zone) permettant de passer des commandes à prix subventionnés pour les principaux fruitiers comme les agrumes et les palmiers nains, ainsi que les principales essences forestières locales ou exotiques ;
- b) Possibilité de se fournir en graines saines et non dégénérées en bonne quantité, et à prix raisonnables ;
- c) Possibilité de se fournir en sachets de tailles convenables et si possible à prix subventionnés dans la limite du disponible.
- d) Possibilité d'obtenir des formations dans ces pépinières et d'une manière plus générale sur tout le processus agro forestier : conception d'ensemble, business plan, gestion des cycles de culture, renouvellement des plantations, gestion des coupes feux, gestion des mises en défens, amélioration de jachères, diversification, innovation technique.
- e) Possibilité d'obtenir un conseil technique à la ferme ; L'ALE prendra soin, par ailleurs, de renforcer les capacités des agronomes des secteurs respectifs, afin qu'ils deviennent en mesure de fournir ce conseil aux porteurs de projet.
- f) Possibilité d'obtenir un appui ponctuel pour la réalisation des plans de développement local, et à cet égard, les mêmes agronomes de secteur et les agents de l'environnement et du cadastre seront formés à accompagner cet exercice.

9. *MATRICE D'ATTEINTE DES JALONS DE LA LOI*

Comme souligné dans les TDR de l'AMI 15, tous les « objectifs » de la LOI comprennent des jalons à prendre en compte dans la conception et la mise en œuvre des progrès intégrés. En chapitre 15.4 au présent projet figure la matrice complète de suivi des jalons convenue avec le FONAREDD. Dans le tableau suivant, nous présentons les jalons pris en compte, en résumé les activités prévues, ainsi que les objectifs en termes de résultats attendus. Ceci est fait en partant toutefois du principe que les considérations sur le cas particulier du Kwilu figurant dans les TDR seront prises en compte, amenant de ce fait à réduire les attentes vis-à-vis de certains des jalons :

Tableau 15 : Matrice d'atteinte des jalons de la LOI

Jalons de la LOI	Activités prévues	Résultats attendus
Aménagement du territoire <u>Jalon 2020</u> Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'aménagement du territoire développés dans <u>toutes les zones des programmes intégrés et validés dans au moins trois zones de programmes intégrés.</u>	- Ré visitation du programme d'action du gouvernement provincial et le Plan d'Aménagement du Kwilu - Elaboration de Plan de Développement pour chaque entité décentralisée du Kwilu (secteurs et villes) - Renforcement des capacités des techniciens du ministère provincial de l'environnement du Kwilu	- Programme d'action et Plan d'Aménagement revalidés - Chaque secteur et ville de la province du Kwilu dispose d'un Plan de Développement. - Les techniciens du ministère provincial de l'environnement du Kwilu sont formés (98 au total)
Foncier rural <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a. Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des forêts et dans la sécurisation des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés.	- Appui aux paysans pour l'obtention de la propriété sur les concessions communautaires	- 250 communautés deviennent propriétaires de leurs concessions mises en valeur par l'agroforesterie appuyée par le projet.
Gouvernance : <u>Jalons intermédiaires décembre 2018</u> a, Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés d'ici la fin du 1er trimestre de l'année suivante ; b, Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées par les programmes intégrés ; c, Guide méthodologique élaboré de manière participative précisant les pratiques à suivre en matière de consultations dans la mise en œuvre des programmes intégrés, et en relation avec les outils REDD+ ; c, Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-	- Publication de rapport annuel - Poursuivre avec le monitoring de forêt - Elaboration de guide méthodologique pour les consultations - Redynamisation de CARG et mise en place d'une structure mixte de concertation	- Rapports annuels transmis à toutes les instances (gouvernement provincial, secrétariat général FONARED, etc.) - Ré-identification des causes de la déforestation - La participation de tous dans la mise en œuvre du projet - CARG redynamisé et structure mixte de concertation créée

Jalons de la LOI	Activités prévues	Résultats attendus
acteurs et multisectorielles pertinentes (telles que les Conseils Agricoles Ruraux de Gestion), au mandat élargi, dans le cadre des programmes intégrés ; d. Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2018, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD+.		

10. METHODOLOGIE

10.1 Méthode d'approche

Méthode participative :

La méthode générale de ce projet est conforme aux préconisations de la LOI en matière d'approche participative et de gestion des risques ainsi que de suivi évaluation. Les chapitres 15.2, 15.3 et 15.4 du présent document en attestent, qui en font partie intégrante.

Concentrations géographique, thématique et opérationnelle

Le montant programmé par CAFI pour le PIREDD Kwilu ne permet pas de couvrir l'ensemble de la province. C'est ainsi qu'il est recommandé entre autre ce qui suit :

- Réduire significativement la couverture géographique, en sélectionnant les territoires voire secteurs les plus exposés à la déforestation ou ceux présentant les plus grands potentiels en matière de la REDD+
- Eviter de trop compter sur des éléments d'innovation insuffisamment testés et s'appuyer sur le secteur privé local
- Prendre soin de ne pas multiplier les partenaires avec des ONGs locales, risquant ainsi d'augmenter la part des frais généraux et de réduire les budgets opérationnels.

La caractéristique de la déforestation dans le Kwilu et la stratégie des axes

Le projet DIAF-JICA dans l'ex-province du Bandundu (dont l'actuelle province du Kwilu) a mené une étude sur les moteurs de déforestation et dégradation. Le résultat de cette étude démontre que la cause principale de la déforestation dans l'actuelle province du Kwilu est l'agriculture itinérante sur brûlis.

D'après l'étude, la plupart de sites visités sont en jachères de deux à trois ans sous régénération naturelles. Cela s'explique par la pression que subissent ces sites suite à la demande croissante du grand marché de Kinshasa et de deux villes de la province du Kwilu, sans compter les chefs-lieux de territoires. Cette pression expose ces sites à la tension de la déforestation pour besoin de l'agriculture. D'où l'idée de cibler les sites le long des axes principaux de desserte agricole, c.-à-d. les axes perpendiculaires à la Nationale n°1 qui permet à la fois d'approvisionner le grand marché de Kinshasa et de Kikwit dans le Kwilu.

Sélection des villages et paysans participants

Partant de ces axes énumérés ci-haut, le projet ciblera les villages du point de vu de l'importance de leurs activités agricoles. Dans chaque village ciblé, les paysans identifiés par l'animateur, par l'entremise de l'OP regroupée au sein de l'Union, formeront un carré de 10ha pour l'agroforesterie. Chaque paysan aura en charge 0,5 à 1 ha et il y aura une seule pépinière pour tous les paysans.

Toujours le long de l'axe, l'animateur identifiera les concessionnaires porteurs du projet d'agroforesterie de 5 à 10 ha chacun. Ce sont donc les paysans et les concessionnaires identifiés le long des axes de la zone du projet qui bénéficieront de l'appui. Contrairement aux paysans, les concessionnaires auront chacun leur pépinière.

10.2 Méthodologie et nature des appuis pour les activités d'agroforesterie

Deux approches complémentaires sont programmées pour la plantation d'agroforesterie :

- a) Des appuis individualisés pour les concessionnaires/fermiers porteurs de projets de taille moyenne. Ces concessionnaires/fermiers possèdent des droits fonciers légaux et clarifiés. Ils présentent la proposition de projet d'agroforesterie;
- b) Des démarches de mobilisations spécifiques conduites dans les villages par l'ALE, afin de toucher la petite paysannerie : Celle-ci est pourtant la plus concernée et la plus menacée par la déforestation, dont elle est largement responsable. Elle a besoin cependant d'un appui rapproché et régulier pour engager des processus de changement à moyen terme, tant ses contraintes la limitent souvent au court terme.

10.2.1 Procédures de mise en œuvre des activités

10.2.1.1 Les porteurs de projets de taille moyenne

Pour contourner le conflit foncier récurrent dans le Kwilu, ces appuis seront dirigés vers des porteurs de projet possédant des droits fonciers légaux et clarifiés, sur des superficies maximales de 10 ha en agroforesterie, éventuellement accompagnées par des superficies en défens de 1,42 ha (une bande de 5 m de largeur autour de la plantation). Les superficies peuvent, sur examen particulier, dépasser les 10 ha.

Les porteurs de projet peuvent être des ASBL, y compris les ALE, des coopératives, des particuliers, des écoles, des Comités Locaux de Développement... Mais les particuliers privés doivent représenter au moins la moitié des bénéficiaires.

Pour éviter que ces appuis soient capturés par des opportunistes mal implantés dans les milieux et surtout dirigés vers le captage des moyens externes, **le projet ne procédera pas par appels à proposition** pour identifier ces porteurs de projet. Les sites d'interventions ayant été déjà identifiés dans le plan d'aménagement, l'ALE lancera des communiqués à l'attention des propriétaires. Les propriétaires intéressés pourront en ce moment présenter des projets. Ensuite, l'ALE fonctionnera plutôt comme un centre de Gestion, au service des porteurs de projet. Elle visitera leurs sites, étudiera avec eux leurs projets, les améliorera, et elle fera aux porteurs de projets des propositions pour concevoir des projets agroforestiers. Elle étudiera enfin leurs business plan. Dans ce cadre, elle pourra proposer aux porteurs de projets la prise en charge de certains des coûts de réalisation.

Avant tout, l'ALE vérifiera la propriété de la concession à mettre en valeur. Si dans un site donné, ils existent plusieurs porteurs de projet, l'ALE limitera l'appui à 5ha pour chaque porteur de projet, pour satisfaire tout le monde. L'ALE appliquera le critère d'ancienneté, partant plus ancien au récent propriétaire dans le milieu, pour sélectionner les projets.

Le programme d'activités définira les étapes à suivre allant de la communication jusqu'au moment où l'appui sera accordé ainsi que le mécanisme de suivi. Le responsable chargé de gérer cette activité au niveau de l'ALE finalisera les décisions portant sur les appuis à fournir et sur leurs coûts.

L'ALE veillera à ce que ces appuis correspondent à des efforts de niveaux équivalents consentis par le porteur de projet.

Afin d'éviter que la sélection des bénéficiaires de taille moyenne se fasse de manière non transparente il sera procédé de la manière suivante :

- 1) Les projets des candidats aux appuis du projet seront analysés selon des critères objectifs figurant sur un formulaire de référence ;
- 2) La sélection des projets sera faite sur analyse de ces formulaires par un comité composé du bureau du CARG de secteur ou de groupement (par exemple Masi-Manimba dispose de CARGs de groupements), des animateurs, du chef de projet et du chef de secteur.

10.2.1.2 La petite paysannerie

Il n'est pas certain que l'ALE puisse identifier une centaine de porteurs de projets capables de gérer 5 à 10 ha en agroforesterie. Si c'était le cas, il ne fait pas de doute que la durabilité de ce type de projet sera toujours fragile, du fait de la mobilisation en capital qu'elle demande non seulement pour établir et pour entretenir les plantations, mais également ensuite pour les récolter et gérer la commercialisation. La protection de ce type de plantation posera toujours d'autant plus de problème qu'il s'agira souvent de propriétaires absents (urbains, retraités, pluriactifs..). Cette faiblesse ou menace diminue avec les paysans traditionnels parmi lesquels nombreux sont ceux qui ont déjà fait le pas de l'agroforesterie dans certaines zones, et qui pourraient le faire dans d'autres, comme il a été dit.

Pour s'assurer que le pas à franchir ne demandera pas des efforts démesurés au paysan, les superficies minimales des appuis ne devraient pas dépasser les 0,5 ha. Nous proposons que les

superficies des projets appuyés soient comprises entre 0,5 et 5 ha, les besoins en main d'œuvre d'entretien devenant trop important au-delà.

La protection contre le feu, problème universel et lancinant, devrait nécessiter une réflexion collective à conduire dans les villages concernés, sur l'usage des ressources naturelles de l'ensemble des terres non seulement du village mais des villages avoisinant également, car le feu ne reconnaît pas les frontières claniques. Cette réflexion pourrait, mais pas nécessairement, aboutir à la constitution de blocs de plantation, ou de plantations regroupées dans des sites voisins, afin d'appliquer au contrôle des feux des solutions de contrôle collectif. Celui-ci en effet est à la fois un problème collectif et individuel. C'est ici que l'appui à l'organisation villageoise devrait intervenir, avec la redynamisation de Comités Locaux de Développement, la mise en défens collective de parties du terroir commun, celles où auront lieu les plantations. Les OP joueront un rôle déterminant dans l'identification des paysans disposés à se lancer dans l'agroforesterie.

Les appuis techniques seront limités à la formation, liée à un suivi-évaluation régulier et très important du point de vue même exprimé à plusieurs reprises par les paysans lors de la mission d'identification de ce projet, et à la fourniture d'intrants, semences et sachets plastiques.

10.2.2 Appuis complémentaires sous forme de PSE

10.2.2.1 Les porteurs de projets de taille moyenne

Le gros de l'appui à accorder aux fermiers/paysans sera sous forme de PSE. Ces appuis en PSE sont payés à **l'arbre par an** et valent uniquement pour la mise à terre des plantules, l'entretien des cultures, le remplacement des manquants et la protection des plantations par des coupes feux. Les plantations doivent systématiquement comporter des contours de manguiers ou autres plantes peu flambantes. Dans le cas où des mises en défens sont également prévues dans le projet d'un porteur de projet, elles sont également payées sur PSE.

Le paiement par arbre permet de couper court aux éventuelles discussions sur les pertes de densité de plantation et de leurs contre effet carbone. Cette méthode a été mise au point par le Projet TIST en Tanzanie¹⁷, et a servi de modèle à l'expérimentation du FIP dans le Bas Congo. Les comptages sont possibles dans le cas de petits projets de ce type pour lesquels le taux d'encadrement sera relativement élevé. Ils seront effectués de deux manières : par le porteur de projet, qui renseignera un formulaire annuel. Ce formulaire sera validé **sur échantillon au hasard** par un animateur provenant du relais de la structure mixte provinciale, provenant d'un autre territoire. Cette validation ne se fera pas par les animateurs chargés du suivi des projets. Par exemple un animateur de Bulungu validera les densités de Gungu. Le paiement des PSE lui-même sera fait par le responsable de l'ALE chargé de paiement de PSE.

Le Tableau 14 présente une simulation de coûts pour un objectif de plantation de 1 500 ha sur le modèle acacia manioc, 500 ha sur le modèle fruitier manioc et 500 ha sur le modèle palmier manioc assortis d'une mise en défens de contour de 5 mètre de largeur pour chaque concession de 10 ha. Cette mise en défens pouvant faire elle-même l'objet de plantations dans un deuxième temps.

¹⁷ TIST is an initiative of the Clean Air Action Corporation (CAAC) (USA). This Corporation is the initiator and facilitator of all TIST projects. It is one of four similar TIST projects in East Africa focusing on the ES of carbon sequestration (Tanzania, Uganda and Kenya). Further projects of TIST exist in India, Honduras, and Nicaragua.

Tableau 16 : Modèle pour fermiers de plus de 5 ha

Modèle	Investissement initial	Ecartements	Densités	Prix par arbre	PSE /an	PSE /4ans	Coût total/ha	Superficie ou bloc	Coût total
acacias /manioc	100\$	4m	625/ha	0,08\$	50,00\$	200,00\$	300,00\$	1.500ha	450.000\$
fruitier / manioc	150\$	8m	156/ha	0,14\$	21,84\$	87,36\$	237,36\$	500ha	118.680\$
palmier / manioc	150\$	8m	156/ha	0,14\$	21,84\$	87,36\$	237,36\$	500ha	118.680\$
mise en défens coupe feu, amélioration de jachères...	20\$ par bloc				20\$ par bloc	80,00\$	100,00	250 blocs	25.000\$
							totaux (pour 2.500 ha)	2.500 ha	712.360\$
							par ha		285\$

Ce modèle intègre le coût d'investissement initial, lié à l'acquisition définitive de la concession. Avant l'intervention du projet (avant la mise en œuvre), le concessionnaire/fermier dispose d'un contrat de location du service de cadastre. A ce titre, il est le propriétaire provisoire. La loi foncière congolaise prévoit que dans 3 ans, si la concession n'est pas mise en œuvre elle sera reprise par l'Etat.

En réalité, l'acquisition du terrain ayant été obtenue au préalable par le concessionnaire/fermier, le coût d'investissement initial sera affecté à la mise à terre de plantule. De cette façon, le projet garantit un appui total à la réalisation de la plantation (l'appui pour la pépinière, l'appui pour la mise à terre et l'appui pour l'entretien). La contribution du concessionnaire est l'acquisition du terrain.

Un tel exemple dont le coût estimé sur 4 ans de prise en charge est de 763.650 dollars, suppose une centaine de projets de taille moyenne de 10 ha. Il servira de référence pour le calcul des coûts de réalisation par territoire.

Le calendrier d'activité peut-être décliné de la manière suivante:

Tableau 17 : Calendrier d'activité pour le modèle fermier

Activités	années				années				années				années				années			
	1				2				3				4				5			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
Identification des porteurs de projet site 1																				
Comité d'attribution 1																				
formations																				
pépinières (y compris palmier)																				
mises en place																				
PSE sur projets site 1																				
Identification des porteurs de projet site 2																				
comité d'attribution 2																				
formations																				
pépinières (y compris palmier)																				
mises en place																				
PSE sur projets site 2																				

10.2.2.2 La petite paysannerie

La formule des PSE sera également exploitée pour favoriser l'entretien. Le choix du modèle technique est naturellement laissé aux paysans. Il pourra s'agir de plantations mélangés de toutes

sortes d'essences fruitières (dont les palmiers, les caféiers, les cacaoyers) et forestières, en intercalaire de cycle court ou pas, des reboisements à cycle court, des plantations de palmier à huile etc. Toute plantation d'arbre en savane sera prise en compte, y compris en amélioration de jachère arbustive ou graminéenne. La plantation intercalaire d'acacia dans les champs traditionnels de manioc en savane sera recommandée etc.

Le tableau suivant fournit une simulation pour la prise en compte de 2500 ha de plantations acacia-manioc ou fruitières ou de palmier, environnées de mises en défens de savanes ou de forêts galeries sur 106,5 ha, 250 villages, 10 paysans par village, soit 10ha de bloc forêt par village avec une mise en défens par bloc.

Tableau 18 : Modèle agroforestier avec mises en défens

modèle	Investissement initial (a)	écartements	densités (Nbre/ha)	prix par arbre	PSE /an (b)	PSE /4ans (c) = (b) x 4 ans	coût total/ha (d) = (a)+(c)	Coût total /village (e) = (a) + ©	Superficie / paysan	Nbre paysan (f)	Nbre de villages (g)	S total (d) X (f) ou (e) X (f)
plantations acacia + manioc	100\$	4m	625/ha	0,08\$	50,00\$	200,00\$	300,00\$		1ha	1500		450.000\$
plantations fruitières	150\$	8m	156/ha	0,14\$	21,84\$	87,36\$	237,36\$		1ha	500		118.680\$
plantation palmier	150\$	8m	156/ha	0,14\$	21,84\$	87,36\$	237,36\$		1ha	500		118.680\$
mise en défens individuelles	20\$ par bloc				20\$ par bloc	80\$ par bloc	100\$				250	25.000\$
mise en défens villageoises	100\$				200\$	800\$		900\$			250	225.000\$
coût de vérification par CLD					50\$	200\$					250	50.000\$
Totaux pour 250 villages (2.500 ha)												987.360\$
par ha												395\$

Ce tableau intègre un coût villageois de protection des savanes autour des plantations agro forestières. Il est payé par exemple aux CLD.

Le modèle intègre également un appui aux paysans désireux de démarrer une activité apicole. La commercialisation sur Kinshasa a ses réseaux et un marché soutenu. Des PSE sont également prévus pour cette activité, à titre d'encouragement et pour qu'elle donne de la valeur à l'activité, garante de la protection des plantations, durant les années de formation de l'apiculteur.

L'investissement initial devrait intégrer le coût de la mise à terre des plantules. Au cours de ce projet, nous allons expérimenter le développement de forêt communautaire au sens de la propriété. Dans le Kwilu, les terres (forêt ou savane) appartiennent aux chefs de terre ou aux concessionnaires fermiers. Le terme forêt communautaire est utilisé par rapport à l'exploitation des terres (forêts et savanes), dans ce sens qu'elles peuvent être exploitées par la communauté. Cependant, l'on assiste à beaucoup de conflits de terre liés justement à son exploitation. Ces conflits sont souvent envenimés par les chefs de terre (propriétaires fonciers). Une façon de contourner ces conflits est de régler la question de propriété. Ce projet donnera aux communautés villageoises la possibilité de devenir propriétaire des terres.

Ainsi donc, l'investissement initial sera consacré à l'acquisition de terre auprès du chef de terre. La terre acquise, sur laquelle sera réalisée la plantation, deviendra la propriété de la communauté, donc des paysans. Cela obligera le chef de terre à se déposséder de sa propriété en faveur de la communauté. L'OP agira ensuite pour la gestion de la nouvelle concession communautaire. Une façon aussi de perpétuer l'existence de l'OP qui disposera dans ce cas d'une propriété perpétuelle, véritable gage de la pérennisation des activités du projet. Dans ce cas, la mise à terre sera réalisée par les paysans membres de l'OP, dont la plantation deviendrait un champ collectif.

L'apport initial intègre également les éventuels concours semenciers ou en boutures améliorées pour les cultures à cycle court. On trouve un peu partout des boutures améliorées dans le Kwilu. L'ALE pourra décider de confier aux paysans appuyés des parcs à bois de manioc etc. Ces appuis sont également pris en compte dans les budgets des ALE ci-dessous.

Notons que le choix des essences est laissé aux bénéficiaires de l'appui. Mais le projet encouragera toujours l'agroforesterie mixte, pour une bonne rentabilisation de l'activité.

10.2.2.3 Appuis complémentaires en nature aux porteurs de projets de taille moyenne et à la petite paysannerie

L'appui en nature sera également considéré, comme une autre façon d'incitation du PSE aux porteurs de projets de taille moyenne et à la petite paysannerie,

Dans l'inventaire forestier de l'ancienne province du Bandundu, une enquête par interview avec la population locale a été réalisée par rapport à la relation entre la vie de la population locale et la forêt.

Dans cette interview, une question a été posée pour demander ce que vous voulez recevoir comme incitation à participer à des activités de conservation des forêts. Pour cette question, on a eu les réponses suivantes comme des incitations de haute priorité: fournir des structures éducatives (31), fournir des structures de santé (27), formation agricole (21). En plus, l'insistance à trouver ou améliorer les marchés pour les produits agricoles (6), la réhabilitation routière (4), fournir des nourritures supplémentaires (2), ponts (2), construction des maisons (1), matériels aratoires (1) « les chiffres entre parenthèses sont le nombre de réponses par rapport à le nombre total de 74 ».

On peut supposer que les priorités de se consacrer aux besoins humains de base, tels que la structure d'éducation et de la santé sont élevés dans les villages où le niveau de revenu est très bas. Répondre à ces besoins de la population locale est considéré efficace comme une incitation à participer à des activités d'agroforesterie du projet. En outre, il est montré que la demande pour la formation agricole a également été élevée.

Il est également considéré efficace d'effectuer la formation agricole qui est accompagnée d'un appui tel que l'équipement, le bétail ou les semences. Dans ce cas, afin d'utiliser de façon efficace et durable l'appui fourni par ce projet, c'est une stratégie importante que la population a déjà expérimenté à travers d'autres projets que l'appui soit utilisé pour développer ou améliorer leurs activités. Pour une stratégie en expérimentation, il faut beaucoup de temps pour s'assurer de quelconque résultat et si les résultats ne sont pas remarquables au cours des cinq années de la

période du présent projet, il y a un risque de ne pas assurer la durabilité. Il est nécessaire de faire attention lors de l'application de l'appui en nature.

A travers l'enquête sur les causes de la déforestation menée dans l'ancienne province du Bandundu, il a été trouvé que le bétail d'élevage est un gagne-pain de grande importance pour nombreux ménages également à l'agriculture. L'élevage est important pour l'autoconsommation et aussi comme un moyen pour obtenir le revenu en cash.

Si l'on peut appliquer une incitation en nature, il faut prêter attention aux points suivants.

- i. A travers les consultations avec les villageois (OP), il est identifié des besoins élevés, afin de déterminer les incitations les plus appropriées du point de vue de l'efficacité et de la durabilité.
- ii. L'appui avec la formation agricole (y compris quelque matériel) sera utilisé, en principe, lorsque les villageois ont déjà l'expérience des activités et ont demandé d'étendre les activités, à l'entretien ou au renouvellement des matériels de production, ou à l'amélioration de la technologie.
- iii. L'élevage de gros bétail est une activité très généralisée dans les zones rurales, et il y a intérêt à la consommation domestique et les ventes. La population locale estime comme une importante propriété. Le bétail sera considéré comme l'une des mesures d'incitation.
- iv. Sera considérée l'utilisation des fins publiques prioritaires, comme l'éducation et la santé.

La quantité d'appui en nature sera l'équivalent de PSE ci-dessus qui reste une règle générale.

10.2.3 Modalités d'utilisation des PSE

Le projet distribuera des revenus importants (27% du budget total) sous forme de PSE. Ces PSE seront utilisés selon les modalités suivantes qui seront repris dans la convention à signer entre les bénéficiaires et le projet.

a. Paiement par étape

Les PSE seront payés au ha. Le projet ayant fixé l'objectif de faire le reboisement de 5000 ha, le PSE par ha sera calculé en fonction du budget total prévu pour les PSE, soit 2.010.000 USD. Ainsi le coût au ha des PSE sera de 400 USD en moyenne. Ces paiements se feront après vérifications faites sur terrain.

Les PSE seront payés par étape. Après la vérification de chaque étape le PSE sera effectué. L'étape qui est lié au paiement et la proportion de la tranche de paiement seront déterminées. Ce processus sera modifié en accord avec la convention qui sera signée avec les bénéficiaires.

Dans le tableau suivant, l'étape de paiement pour l'agroforesterie avec acacia-manioc et pour la mise en défens est montrée comme un exemple indicatif.

Tableau 19 : Etapes de paiement du PSE (exemple indicatif)

Activités et étapes de paiement	Agroforesterie avec acacia-manioc \$/ha		mises en défens \$/village (0,426ha/village)	
	montant	%	montant	%
(1) Etablissement de la plantation				
i. Après la signature d'accord	90\$	30%		
ii. Après la production de plants	60\$	20%		
iii. Après la plantation d'acacia et manioc	150\$	50%		
Sous-total (1)	300\$	100%		
(2) mise en défens coupe-feu				
i. Après l'établissement de la mise en défens	20\$	20%	100\$	11%
ii. à partir de la 2ème année à 4 ans	80\$	80%	800\$	89%
Sous-total (2)	100\$	100%	900\$	100%
Total du montant à payer dans la période du projet	430\$	100%	900\$	100%

b. Modalité de vérification des PSE

La vérification des PSE se fera à la fois sur l'existence de services environnementaux et sur l'ampleur de ce service. Par ampleur de services environnementaux on entend le volume de travail réalisé dans les plantations. Ce volume de travail est apprécié en fonction de la densité des arbres par ha. Cette densité varie selon les arbres comme indiqué dans les tableaux 14 et 16 ci-haut.

La vérification de l'existence de services environnementaux se fera à trois niveaux.

- i. Dans un premier temps, l'agronome et l'animateur de l'axe présenteront dans un relevé sous forme de formulaire, le nombre d'ha qui feront l'objet de PSE. Ces techniciens de terrain tiendront aussi compte de la densité pour déterminer le niveau de PSE. Ceci sera considéré comme document de base pour les PSE. Ce document doit être contresigné à la fois par les techniciens de terrain (agronome et l'animateur de l'axe) et le bénéficiaire de PSE (le porteur de projet ou le responsable de l'OP pour les paysans)
- ii. Les contenus de ce document de base seront ensuite vérifiés par les agents du ministère provincial de l'environnement selon un programme qui sera mis au point par la direction du projet. Lors de cette vérification, les agents du ministère provincial de l'environnement valideront leur vérification par l'autorité locale (coutumière ou politico-administrative). C'est à ce stade que peuvent être réglés de litige portant sur la contestation du volume de PSE ou sur les oublis. Comme pour le document de base, le rapport de vérification doit aussi être contresigné par les bénéficiaires et l'autorité locale.
- iii. Le document de base de PSE dont les contenus seront confirmés par les agents du ministère provincial de l'environnement sera ensuite transmis à la direction du projet. A ce stade il sera plus question d'une vérification comptable des données provenant de la base. Une fois la vérification faite, la direction du projet prendra des dispositions pour organiser le paiement.

Bref, la vérification des PSE se fera à trois niveaux ; à la base par les agronomes et animateurs des axes, par les agents du ministère provincial de l'environnement pour confirmation des données de la base et à la direction du projet pour une vérification comptable et dans le cadre du suivi évaluation.

c. Modalité de payment des PSE

Le payment de PSE se fera en espèce, après vérification comptable des données du terrain. La direction du projet trouvera des voies transparentes et sécurisées pour réaliser le payment. Les dispositions à prendre tiendront aussi compte de l'environnement socio-économique et culturel. Dans certains endroits le payment peut se faire par des messageries financières. Dans ce cas la direction du projet trouvera un compromis sur la prise en charge de coût y afférent, ou directement par le comptable du projet assisté d'un autre responsable du projet ou carrément du responsable de suivi évaluation.

Le payment interviendra une fois l'an, en général à la fin de la saison culturelle réalisée.

d. Dispositif de suivi évaluation des PSE

Pour permettre le suivi évaluation des PSE, le responsable du suivi évaluation doit être impliqué dans le processus d'utilisation des PSE. Ce dernier pourra intervenir au troisième niveau de la vérification des PSE. De cette façon, la vérification au niveau de la direction du projet ne sera pas que comptable. Toutes les données relatives aux PSE seront transmises au responsable du suivi évaluation qui constituera une base des données pour les besoins de suivi évaluation.

10.2.4 Analyse des risques résultant des Paiements pour Services Environnementaux et mesures d'atténuation

Le tableau suivant présente les risques résultants de PSE et les dispositions à prendre pour atténuer ces risques.

Tableau 20 : Risques potentiels résultants de PSE et les dispositions à prendre

Risques potentiels	Dispositions à prendre
Risque de détournement des PSE par les agents du projet	Exiger les preuves de payment indiscutables approuvées par les témoins (bordereau de transfert par la messagerie financière ou reçu de payment contresigné par les bénéficiaires l'agent payeur, l'autorité locale et un témoin du bénéficiaire)
Risque de détournement des PSE par le responsable de l'OP	Effectuer le payment en présence de tous les membres de l'OP
Conflit entre les bénéficiaires et les non bénéficiaires	Ouvrir les interventions à tout le monde et déterminer les critères de sélection objective et impartiale
Conflit entre les membres de l'OP et le dirigeant de l'OP	Exiger le critère de répartition de PSE entre les membres de l'OP avant d'accorder l'appui. Exiger le rapport de répartition de PSE entre les membres avant le prochain payment.
Raid au moment du transport d'argent	Se déplacer avec plusieurs véhicules Changer le véhicule Envisager un mode de paiement sécurisé

10.3 Modalités d'encadrement des paysans et de paiement au résultat

Le projet ciblera les sites (villages) essentiellement situés le long d'une ou deux routes, ceci afin de faciliter les déplacements des animateurs. De ce fait un animateur pourra couvrir deux cents paysans, soit 20 villages, si l'on considère le modèle 2 (petits paysans). Le tableau 17 propose sur cette base une évaluation des besoins d'encadrement liée à une fréquence de visite correcte, c'est-à-dire un passage toutes les deux semaines. On n'insistera jamais assez sur l'importance du passage régulier de l'animateur dans tout projet de développement. Il est au moins aussi important que tous les autres appuis fournis au paysan par ailleurs. La base de calcul sera différente pour le modèle 1 (superficies entre 5 et 10 ha) ou les porteurs de projets seront plus dispersés, de ce fait plus difficiles à atteindre, à réunir etc.

Tableau 21 : Nombre d'animateurs et fréquence de passage

Modèles	superficies agroforestières	Nbre, de projets	fréquence souhaitée de passage de l'animateur	tournées /semaine	Nbre, porteurs par jour	Nbre, d'animateurs	Nbre, de visites par porteur
modèle 1	5-10 ha	50/100	1/7 jours	4 jours	12	1	4 à 2
modèle 2	1- 2 ha	500/1000	1/ 10 jours	4 jours	25	4	2 à 3

Selon ce calcul le taux d'encadrement est d'un animateur pour plus ou moins 75 projets pour le modèle 1 et d'un animateur pour plus ou moins 200 paysans pour le modèle 2.

Il est souhaitable d'améliorer la performance de l'animateur sur le modèle 2 en s'appuyant soit sur des groupements d'agroforestiers de village, avec un président relai de l'animateur dans chaque village. Ou bien de s'appuyer sur le CLD du village. Ceci est particulièrement important pour le paiement des services au résultat. Le modèle 2 en effet peut-être complété en considérant un coût de vérification de la mise en œuvre du modèle. Cette tâche pourrait être confiée à un comité issu du CLD et chargé des comptages et vérifications de l'effectivité des mesures, par exemple pour la mise en défens. Ce coût est intégré au tableau 16 ci-dessus du modèle 2 à hauteur de 200 dollars par an, pour 4 vérifications et comptages au champ avec rapport sur formulaire.

Comme il a été dit plus haut, la contre vérification peut être faite par un agent appartenant à une autre entité que celle fournissant l'appui régulier au porteur de projet. Les paiements, eux, seront faits par les agents d'appui régulier du porteur de projet. Pour les porteurs de projet de taille moyenne ils pourront être faits au siège de l'ALE.

De manière générale, les animateurs seront affectés par axe. Leur temps de travail seront déterminés en fonction de modèle présenté ci-haut. Notons que ces animateurs seront en permanence sur les axes où ils établiront leurs résidences. Chaque animateur aura en charge un axe.

Ci-dessous, le schéma-cadre opérationnel pour la mise en œuvre du PIREDD Kwilu

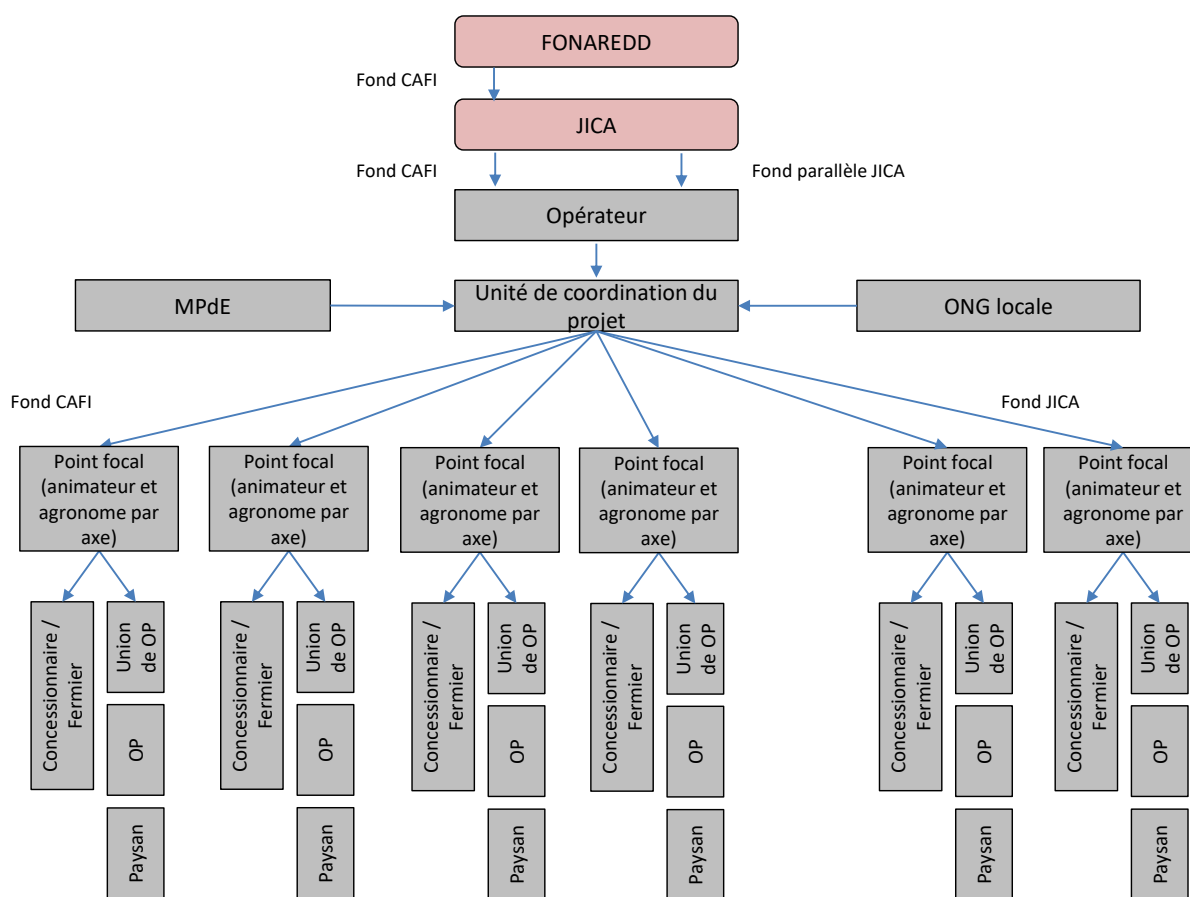


Figure 24 : Schéma-cadre opérationnel

10.4 Sensibilité genre et renforcement des droits des groupes vulnérables.

La question des groupes vulnérables a été évoquée dans le chapitre sur les sauvegardes environnementales du présent document. Il existe plusieurs catégories de groupes vulnérables dans le Kwilu : les migrants, notamment ceux provenant des deux Kasai soumis aux troubles politiques et tous les groupes vulnérables que l'on peut trouver dans l'ensemble du pays à savoir les vieux, les veuves, les handicapés, les jeunes. Les femmes et les jeunes sont des partenaires privilégiés du présent projet dans la mesure où ils jouent un rôle essentiel dans le développement agricole (en bien et en mal dans le cas des jeunes, qui sont les principaux charbonniers et exploitants illégaux des forêts).

Le projet veillera à ce qu'en application des statuts des CLD, ces groupes, y compris les venants, figurent en tant que tels dans les Conseils d'administration des CLD, et dans les assemblées de planification pour y défendre leurs intérêts dans l'élaboration des plans de développement. De même dans l'identification des bénéficiaires, paysans et fermiers, leur cause devra être prise en compte selon des proportions à définir. La question de la conversion des terres, qui risque de toucher négativement les femmes, les vieux etc. sera particulièrement mise en avant dans l'identification des espaces où il n'est pas pertinent d'effectuer des plantations et de changer les pratiques coutumières.

De manière générale, dans la province du Kwilu la présence des groupes vulnérables n'est pas du tout signalée. Cependant il existe des cas isolés de certains fonctionnaires en mutation qui sont privés de droit de culture sur le sol de leurs milieux professionnels et des veuves. Lors de la mise en œuvre du projet, l'on tiendra compte de cette réalité de manière à promouvoir ou conditionner l'implication des groupes vulnérables dans tout le processus des activités du projet.

De la même façon sera aussi prise en compte la dimension genre tout au long de la réalisation de ce projet. L'on veillera à la participation significative des femmes sociale et économiquement faibles dans la réalisation des activités du projet.

11. ARRANGEMENTS DE MISE EN ŒUVRE COLLABORATIONS ENVISAGEES

Le projet sera mis en œuvre avec un co-financement par la JICA sous la forme d'une coopération technique (financement parallèle); "Projet d'opérationnalisation du Système National de Surveillance des Forêts et du projet pilote REDD+" (2018-2023, prévu). Le cadre de coopération du projet JICA doit être défini dans un compte rendu de discussion (R/D) et sera signé par la JICA et le MEDD en temps voulu. Le cadre du projet a été conçu pour mettre en œuvre le projet avec le financement parallèle avec CAFI dans une manière intégrée.

La JICA recrutera un opérateur qui sera chargé de l'exécution du projet. Pour assurer l'efficacité de son action, l'opérateur qui sera recruté, exécutera ce projet en partenariat avec une ONG congolaise qui a des expériences dans la mise en œuvre de projets similaires ou de développement tout court, dans la province du Kwilu. L'opérateur choisira une ONG appropriée pour la mise en œuvre de ce projet en tenant compte de ses capacités, ses expériences et les règles et la procédure de passation de marché de la JICA. La JICA mettra en œuvre le projet en collaboration avec le ministère de l'Environnement et du Développement durable.

Tous les travaux pour les deux projets (CAFI et JICA) seront définis dans un seul document de spécification et approuvés par la JICA et la société de conseil sélectionné, pour une mise en œuvre solide et intégrée des projets. La JICA et la société de conseil maintiendront une bonne communication pour une mise en œuvre fluide et efficace du projet. En général, le Département de l'Environnement Global du siège de la JICA est responsable de la mise en œuvre efficace du projet et de la fourniture de supports techniques. La JICA dispose de conseillers techniques internes dans le domaine de la politique forestière et des changements climatiques, notamment la REDD+, la gestion participative des forêts, le développement agricole et rural, la télédétection et d'autres domaines pertinents. En outre, l'Agence forestière du Japon fournira des conseils politiques et techniques à la JICA. Le bureau de la JICA en RDC soutiendra la mise en œuvre du projet, en particulier lorsque les membres de l'équipe de consultants japonais se trouvent en RDC et qu'ils seront également un premier point de contact pour le gouvernement de la RDC, y compris le MEDD et le FONAREDD. La siège de la JICA enverra des missions pour le suivi et l'évaluation du projet.

En ce qui concerne le suivi, l'évaluation et le contrôle de la qualité de la mise en œuvre du projet, un comité de pilotage, constitué des partenaires régaliens participant à la mise en œuvre du programme, du représentant du gouvernement provincial du Kwilu tels que ministères provinciaux des affaires foncières, de l'aménagement du territoire, du MEDD et du MINAGRI, de représentants des non étatiques et éventuellement d'un représentant du FONAREDD, sera mis en place et se

réunira dès le lancement du projet et ce tous les six mois. Le comité de pilotage évaluera les progrès périodiques, identifiera les obstacles éventuels à l'atteinte des objectifs et donnera des orientations précises pour les activités à mener.

Le partenaire régalién, à travers la Coordination Provinciale de l'Environnement verra les capacités de ses techniciens renforcées au niveau des secteurs pour assurer le suivi de l'application du Plan de Développement de Secteur et le relais de la DIAF en matière d'inventaire forestier. Le Projet collaborera avec le ministère provincial de l'Agriculture surtout en ce qui concerne des activités agricoles dans le cadre de la promotion de l'agroforesterie avec la concertation auprès du ministère provincial des affaires foncières. Le ministère provincial du Développement Rural interviendra pour la sensibilisation des masses à travers les émissions radio.

Un partenariat de taille sera consacré entre le projet et les organisations paysannes au niveau des unions et de comité villageois de développement (CLD). Pour mobiliser les paysans, le projet agira à travers des unions des organisations paysannes qui aideront à sélectionner les Comité Locaux de Développement fiable. Ces Comités Locaux de Développement auront la lourde responsabilité de la pépinière.

11.1 Implication des partenaires

Le tableau suivant rappelle les différents partenaires qui interviendront dans la mise en œuvre de ce projet et le rôle à jouer par chaque partenaire

Tableau 22 : Partenaires et leurs rôles

Partenaires	Responsabilités	Allocations possibles
Coordination provincial de l'environnement	- Fournir les agents (Techniciens) qui seront formés, 30 agents à raison de 1 pour secteur et ville (30 secteurs) - Réceptionner la formation technique accordée du projet - Assurer la vulgarisation sur la base des acquis de la formation. - Fournir les données nécessaires dans le cadre de suivi évaluation du projet - Prendre part aux réunions du comité de pilotage	- Les équipements en dotation aux techniciens formés - Les frais de fonctionnement des équipements - Les frais de déplacement sur la base de paiement au résultat (visite de villages, participations aux ateliers...)
Inspection provincial de l'agriculture	- Fournir les agents (Techniciens) qui seront formés, 30 inspecteurs à raison de 1 pour secteur et ville (30 secteurs) - Réceptionner la formation technique du projet - Assurer la vulgarisation sur la base des acquis de la formation - Fournir les données nécessaires dans le cadre de suivi évaluation du projet - Aider à la sélection des Comités de Développement Villageois fiable - Prendre part aux réunions du comité de pilotage	- Les équipements en dotation aux techniciens formés

Partenaires	Responsabilités	Allocations possibles
Inspection provincial du Développement Rural	- Assurer la sensibilisation par radio (animer les émissions radio)	- Budget émissions radio
Unions des Organisations paysannes	Aider à la sélection des Comités de Développement Villageois fiable	- Budget panneau de communication (pour sensibilisation)
Comités Locaux de Développement	- Tenir la pépinière - Encadrer les paysans pour l'entretien des plantations	- Rémunération de pépiniéristes - Equipement pour la pépinière - Payement de services environnements - Vélo
Comité Agricole Rural de Gestion (CARG)	- Participer à l'élaboration du Plan de Développement du Secteur - Faire le suivi de l'application dudit plan - Participer aux réunions du comité de pilotage	- Frais de participation à l'élaboration du Plan de Développement du Secteur
ONG locale	- Fournir toute l'expertise nécessaire pour la réalisation des activités sur terrain. - Fournir ou assurer le recrutement du personnel local - Faciliter la collaboration entre le projet et les autres partenaires	- Pas de frais généraux - Rémunération du personnel local - Equipement du personnel local

Il faut noter que les engagements des entités provinciales seront clairement définis avant le démarrage du projet. Un document écrit et contresigné par des intervenants compétents sera mis au point avant toute intervention des organisations participantes.

S'agissant des entités provinciales qui interviendront dans la réalisation de ce projet, les deux points suivants doivent nécessairement être clairement précisés dans un document écrit, à savoir ;

- Leur soutien au projet et les contreparties
- Leur engagement à soutenir les plans d'aménagement du territoire et les rendre opposables aux tiers.

Commentaire concernant la budgétisation et la contractualisation des frais de déplacement des agents de l'état et autres.

Dans le budget du présent projet la motivation des agents de l'Etat (MEDD, MINAGRI) n'est pas figurée sous forme de primes mensuelles. Elle est calculée sur la base du travail effectif réalisé par les agents sous forme de visite dans les villages pour y effectuer leur travail de formation, de suivi évaluation, de contrôle et de mesure. Cette modalité est appliquée à toute forme de prestation de service externe à l'équipe projet. Dans le budget, les motivations sont calculées en journées d'appui par village, 3 visites par an, sur quatre ans et prime de déplacement à la journée (25\$).

11.2 L'équipe de gestion de projet

Dans le cadre de la gestion quotidienne du projet, l'ALE qui sera recrutée mettra en place une équipe de gestion qui sera composée du personnel ci-après repris dans le tableau suivant.

Tableau 23 : Composition des ressources humaines de l’ALE

Fonction	responsabilités	Temps de travail/mois	observation
Chef de projet	Coordination générale de la gestion des activités du projet Engage et représente le projet	30	Expatrié en fonction durant 5 ans. Il sera basé à Kinshasa et assurera le contact entre la coordination de la gestion du projet, JICA et FONAREDD
Chef de projet Adjoint	Superviser les activités du projet sur terrain. Assure le suivi-évaluation des activités du projet Appui le chef de projet dans l’accomplissement de toute les taches liées à la gestion administrative et financière.	60	Reste en permanence dans la zone de projet, Il sera basé à Bandundu ville, au bureau de la coordination du projet, Consultant National
Formateurs	Assurer la formation des agents (techniciens) de la coordination provinciale de l’environnement du Kwilu	42	3 formateurs, 3 mois par an pendant les 4 ans et 2 mois pour la 5ème année
Le personnel technique (animateurs et agronomes de terrain)	Accomplissent les tâches techniques du projet à savoir, l’animation/sensibilisation sur terrain et le suivi permanent des plantations dès la pépinière.	720	6 animateurs et 6 agronomes de terrain à raison d’un animateur et un agronome par axe durant toute la période de réalisation du projet, soit 5 ans Il s’agira essentiellement de personnel local
Assistant administratif	Appui à la coordination générale de la gestion des activités du projet	36	Personnel d’appoint à la coordination. Il sera basé à Kinshasa et assurera le contact entre la coordination de la gestion du projet, JICA et FONAREDD
Autre personnel d’appoint	Appui à l’accomplissement des tâches administratives, financières, de sécurité et autre.	480	1 comptable, 1 secrétaire administratif, 1 logisticien, 3 chauffeurs et 2 gardiens

Tenant compte du niveau de rémunération du chef de projet et de la nature des activités à réaliser, le chef de projet sera en poste durant 5 années. Le gros du travail ayant été réalisé pendant cette période (pépinière et entretien pendant trois ans). Il sera aussi basé à Kinshasa conformément aux règles de la coopération japonaise.

S’agissant du bureau de la coordination du projet, il serait idéal géographiquement de le baser à Kikwit. Cependant les conditions de travail sont moins bonne qu’à Bandundu Ville. Actuellement, la ville de Bandundu est connectée par le réseau électrique qui fournit l’énergie électrique 24h/24h. Ce

qui n'est pas le cas à Kikwit. En termes d'infrastructures aussi la ville de Bandundu peut offrir un meilleur cadre de travail que la ville de Kikwit. Enfin le gouvernement provincial du Kwilu impose à ce que le bureau de coordination de chaque projet soit basé au chef-lieu de la province, soit Bandundu ville. Tenant compte de toutes ces considérations et particulièrement le coût comparatif pour le fonctionnement du bureau, il est préférable que le bureau de coordination du projet soit basé à Bandundu ville.

Concernant les formateurs, conformément à l'accord de coopération signé entre les gouvernements de la RDC et du Japon, aux termes du premier projet DIAF-JICA dans l'ex-Bandundu, pour l'actuel projet encore, la JICA fournira l'expertise des formateurs japonais. Ces derniers fonctionneront au rythme de trois mois chaque année par formateur (sauf 5ème année 2 mois par formateur).

12. GESTION SOCIO-ENVIRONNEMENTALE : RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

12.1. Gestion socio-environnementale

Globalement, les impacts sociaux et environnementaux de ce projet devraient être positifs, en termes de création d'emplois d'augmentation des revenus pour les communautés rurales, d'autonomisation des communautés forestières, de sécurisation des droits fonciers, de promotion des pratiques d'utilisation durable des terres, etc...

Cependant, la réalisation de ce projet présente certains risques à caractère social. Le Tableau ci-après fait l'inventaire des risques possibles et propose quelques mesures d'atténuation.

Tableau 24 : Risques socio-environnementales et mesures d'atténuation

risques	Mesures d'atténuation
conflit sur l'utilisation des terres découlant des activités d'agroforesterie / reboisement;	L'acquisition des terres d'agroforesterie auprès des chefs de terre. Le PSE comprend l'investissement initial dont une partie pourrait être consacré à l'indemnisation coutumière et à l'enregistrement. Impliquer les structures de dialogue (tels que CARG, CLD) dans l'opération de transfert de propriété entre les chefs des terres et la communauté. Sécurisation de la propriété des terres de la communauté par le titre de propriété officiel du service de cadastre en faveur de l'OP (appui nécessaire auprès des brigades foncières à cet effet).
la capture des avantages du projet par l'élite;	Assurer la transparence dans l'attribution des bénéfices du projet, en insérant des critères tel que disposer d'un champ d'au moins 1 ha. Impliquer les organisations paysannes (les unions et les CLD) dans l'identification des bénéficiaires
des attentes élevées de la part des communautés.	une communication claire et adéquate des résultats attendus et les risques du projet tout au long de la préparation et l'exécution des projets.
L'abandon par les paysans des activités antérieures au profit de celles envisagées par le projet.	La limitation à 1ha pour les bénéficiaires paysans.

risques	Mesures d'atténuation
Violation contre la transparence des activités du projet telles que contre-équité, injustice en répartition des bénéfices, détournement, fraude, etc.	Établir un système de plaintes et recours d'accord au système national à ce sujet

Sur le plan environnemental, les impacts globaux du projet sur l'environnement devraient être positifs. Les taux de déforestation dans la zone d'intervention du projet (dans la province du Kwilu) 7.869ha/an (0,46%/an) pendant la période de 2010-2014. En soutenant une meilleure planification de l'utilisation des ressources naturelles dans la province et le reboisement de 5.000 ha, le projet réduira la pression sur les forêts naturelles.

De manière générale, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale est l'instrument qui guidera la gestion des risques environnementaux et sociaux, tout comme les 5 cadres et plans spécifiques additionnels.

Signalons qu'outre ces risques identifiés, l'utilisation de PSE présente des risques sociaux énormes, tel qu'analysé ci-haut. Il faut en plus noter que FONAREDD ayant prévu une réunion pour expliquer les détails sur la gestion des risques, ce point sera mieux abordé dans le document amélioré après cette réunion du FONAREDD .

Gestion socio-environnementale au moment de la préparation des plans de développement :

Les risques sociaux environnementaux doivent d'abord être pris en compte au moment de l'élaboration des plans de développement. Le principal risque lié au présent projet réside dans le fait que des bénéficiaires de droit d'usage, quels qu'ils soient (droits de culture, de cueillette) s'en trouvent privés par les dispositions du plan. Le processus d'élaboration des plans doit donc commencer par l'identification de ces droits d'usage. A noter que ces droits doivent être projetés dans une période de temps suffisantes, car les besoins en terre augmentent en fonction de la croissance des effectifs communautaires. Il est crucial qu'au moment de l'examen des besoins, ceux des groupes vulnérables soient pris en compte, y compris ceux des migrants urbains ou des autres provinces. Par pris en compte on entend : qu'une réflexion avec les autochtones ait lieu pour examiner comment et où dans l'espace rural ces besoins pourront être assurés. Ces réflexions doivent se dérouler avec les venants et les groupes vulnérables (femmes, vieux, personnes handicapées...). **Rappelons que le Kwilu ne comprend pas de ressortissants des peuples autochtones pygmées.**

Les intérêts de ces groupes dans l'élaboration des plans doivent être défendus par eux-mêmes dans les institutions chargées de leur élaboration, les CARGs et les CLDs. Il est rappelé à cet égard que les populations rurales du Kwilu et notamment celles des territoires sélectionnés ont été organisées en CLD et en CARGs dont les statuts prévoient explicitement la participation de ces groupes. Par exemple les associations de femmes désignent la vice-présidente des CLDs, selon les statuts recommandés par le Ministère du Développement Rural. Lors de la refondation ou la redynamisation de ces institutions, il conviendra de vérifier que les élus sont sous mandat, et que d'autre part les composantes prévues par les statuts sont bien représentées.

Dans les Plans, il conviendra en particulier et en toutes circonstances, les conversions de terre liées à des plantations ou à des mises en défens ne s'opposent pas aux besoins d'usages initiaux,

notamment en matière de sécurité alimentaire, par tout ayant droit communautaire, vulnérable ou pas. Si le plan prévoit des conversions problématiques à cet égard, il est nécessaire qu'il intègre des alternatives raisonnables d'usage.

Mise en œuvre des plans et sous activités du projet

Dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet, les animateurs chargés de son exécution (ils sont au nombre de six dans le présent projet) ont en particulier la charge de faire correspondre à chaque sous activité **une étude d'impact simplifiée, conçue sur le modèle que le Secrétariat Exécutif du FONAREDD élaborera avec l'appui des PIREDD**. Etant donné le nombre considérable de ces sous activités, il est en effet essentiel que les études d'impacts soient simplifiées et standardisées.

Parmi les points clés de la vérification exigée par les études simplifiées figurent deux points essentiels : 1) la conformité aux plans de développement ; 2) les conséquences des conversions de terre.

Ces études d'impact simplifiées seront conservées et intégrées dans la base des données en annexe des dossiers de chaque sous activité.

12.2. Dispositif de gestion des plaintes et recours

Si l'on utilise le terme « Mécanisme de plaintes et recours », il indique plutôt comment on peut gérer des plaintes de la part des parties de la CCNUCC sur la scène internationale.

Dans le présent document de projet PIREDD-Kwilu, il est donc plus approprié d'utiliser le terme « Dispositif de gestion des plaintes et recours ».

Dans le cadre du PIREDD-Kwilu, il est approprié de mettre en place un « Dispositif de gestion des plaintes et recours ».

Le dispositif de Plaintes et Recours qui sera activé par le présent projet sera conforme à celui préconisé par la CN-REDD dans la dernière grande étude validée qu'elle a commanditée, étude portant précisément sur les plaintes et recours.

Ce dispositif s'appuie d'abord sur les institutions de base que le projet renforce : les CARGs et les CLDs. Ils ont élaboré les plans de développement, disposent des contrats et sous contrats d'activité que le projet finance. Ils observent la façon dont ces contrats sont honorés ainsi que celle dont les plans de développement et de gestion des ressources naturelles sont mis en œuvre. Ils constatent les manquements et les traduisent d'abord au niveau du projet, dans le but de les corriger. Si le règlement des plaintes ne leur paraît pas satisfaisant, ils ont tout loisir de passer leur doléance au niveau du Comité de Pilotage. Rappelons à cet égard que les CARGs font partie des Comités de Pilotage.

Les contrats et les études simplifiées de sauvegarde et les Plans de Développement sont des références dans l'observation des manquements mais également **les règles de transparence et d'équité dans leur application** et à cet égard il est renvoyé au chapitre 15.5 du présent document portant sur la **matrice de gestion des risques des projets PIREDD** ». Ce document est fourni aux

bénéficiaires et aux membres du CARG, et ils sont instruits par les animateurs du projet de leur rôle dans la procédure de lancement d'alerte. Les membres du CARG et du CLD sont invités en particulier à vérifier et à renseigner la façon dont les projets et sous projets sont mis en œuvre.

Les particuliers et les personnes lésées au premier rang desquelles les bénéficiaires des sous activités peuvent se plaindre directement aux membres du CARG, qui agira dans ce cas comme **lanceur d'alerte**. En tant que tel il bénéficiera de la protection du projet, ce point est essentiel notamment en matière de respect de l'équité et le projet réfléchira avec les parties prenantes à la manière dont ils assureront collectivement cette protection.

Par ailleurs, la même étude a préconisé la mise en place d'un dispositif de plaintes et recours **par accès internet direct à toutes les personnes concernées et au large public**. Le FONAREDD a déjà mis en place dans son site un tel dispositif, qui permet à chacun dans la zone projet comme en dehors de suivre directement les plaintes, et les traitements qui leur sont apportés, et de commenter lui-même la plainte et son processus de traitement. Ces sites internet prévoient des transferts systématiques des plaintes et de leurs traitements par email sur liste de diffusion des personnes concernées dont le responsable de suivi évaluation du FONAREDD, le registraire, le chef de projet, le président du CoPil du projet.

Par ailleurs, il est rappelé que l'expert suivi évaluation dédié au projet par le Secrétariat Exécutif du FONAREDD a vocation explicite à assurer le suivi des plaintes, y compris sur le terrain, lorsqu'il s'y rend, et aux Copil, dont il est membre.

S'agissant des questions ayant trait à la forêt et à son exploitation illégale, que les Plans de Développement et de gestion REDD+ ont vocation à confronter, le projet prendra l'attache de l'Observatoire Indépendant des Forêts (renforcé par le FONAREDD dans le cadre du PGDF) et celle du Conseil Consultatif des Forêts de la Province, pour étudier comment il sera possible d'agir de concert sur ces questions.

Gestion des conflits

Des plaintes issues des participants relatives aux activités du Projet seront réglées principalement à deux niveaux : niveau du Projet et niveau du Comité de Pilotage.

Si des conflits se produisent entre les participants au projet, un comité ad-hoc d'arbitrage des conflits des participants sera mis en place au sein du Projet en vue de régler des conflits d'abord au niveau du Projet. Ce comité sera composé des représentants de l'équipe du projet, du ministère provincial de l'Environnement et Développement Durable, du ministère provincial de l'Agriculture et des organisations des paysans. Si besoin est, il est possible d'impliquer les représentants des autres administrations provinciales concernées selon les thèmes à traiter.

Si on ne peut pas arriver à trouver des solutions à ce niveau, le Projet enverra ces conflits au Comité de Pilotage. Le président du Comité de Pilotage pourra convoquer, si nécessaire, une réunion extraordinaire du Comité du Pilotage pour régler ces conflits de façon amiable entre les intéressés.

13. MOYENS D'ACTION : BUDGET DETAILLE DONT CONTRIBUTION DU CAFI

La mise en œuvre du programme prévu dans ce projet exige des moyens financiers, matériels et les moyens en personnel, avec le concours des organisations paysannes et des services techniques de l'Etat Congolais.

En plus du financement CAFI, le projet bénéficiera du financement additionnel de la JICA. Le projet compte aussi bénéficier de quelques matériels qui seront hérités du premier projet DIAF-JICA, particulièrement deux véhicules pick-up 4x4 qui vont aider à transporter les plantules de la pépinière à la plantation, dans les zones où le problème de transport se pose.

Les autres moyens matériels sont prévus dans le budget ci-dessous et seront acquis par achat. Leur fonctionnement est pris en charge dans le budget. Les moyens en personnel sont estimés en fonction de besoin défini par rapport aux activités à réaliser.

Il est prévu au début de ce projet d'établir un état des lieux de l'immigration de la zone de projet vers les forêts des territoires voisins et en assurer le suivi. Ceci nécessitera de réaliser d'une enquête démographique sur les mouvements migratoires et un budget spécifique doit être prévu. En visant de réaliser cette enquête de façon efficace, il est proposé de focaliser aux points chauds de déforestation à travers l'utilisation des cartes de déforestation qui sont élaborées dans le projet actuel de JICA. Il en est de même pour une enquête de la possibilité de déterminer des sites en profondeurs au-delà des grands axes routiers. On doit prévoir un budget pour cette enquête.

Le tableau suivant présente le budget détaillé par ligne en faisant ressortir la contribution de chaque bailleur et en distinguant le financement sécurisé et conditionnel en ce qui concerne le financement CAFI.

13.1 Budget détaillé dont contribution CAFI et JICA

Tableau 25 : Budget par année dont contribution CAFI et JICA en termes de financements sécurisé et conditionnel (à titre indicatif)

Lignes budgétaires	Budget total	Allocations annuelles					Financement		Financement CAFI	
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	JICA	CAFI	sécurisé	conditionnel
rémunération personnel										
chef de projet	30 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois	1.840.200			
chef de projet adjoint, responsable de suivi évaluation	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
assistant administratif	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
formateurs expatriés	42 mois	9 mois	9 mois	9 mois	9 mois	6 mois				
agronome de terrain	342 mois	54 mois	72 mois	72 mois	72 mois	72 mois				
animateurs	171 mois	27 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois				
comptable	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
secrétaire administratif	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
logisticien	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
chauffeurs de terrain	171 mois	27 mois	36 mois	36 mois	36 mois	36 mois				
gardien	114 mois	18 mois	24 mois	24 mois	24 mois	24 mois				
total coût personnel	1,840,200	310,200	369,600	369,600	369,600	345,600	1,840,200			
équipement										
véhicule 4X4 (5 portière)	2 pièce	2 pièce					352.350			
véhicule 4X4 type toyota pick-up	1 pièce	1 pièce								
moto tout terrain type YAMAHA DT 125	12 pièce	12 pièce								
vélo tout terrain	500 pièce	500 pièce								
ordinateurs portables	2 pièce	2 pièce								
ordinateur central base de données, régulateur et imprimante	2 pièce	2 pièce								
GPS à photo type Garmin	8 pièce	8 pièce								
équipement de communication VSAT	1 pièce	1 pièce								
meublier de bureau (à Kin et bandundu)	1 pièce	1 pièce								
total coût équipement	352.350	352.350					352.350			
fonctionnement										
voiture 4x4	45.600	7.200	9.600	9.600	9.600	9.600		45.600	26.400	19.200
véhicule 4X4 type toyota pick-up	91.200	14.400	19.200	19.200	19.200	19.200		91.200	52.800	38.400
vélos tout terrain	28.500	4.500	6.000	6.000	6.000	6.000		28.500	16.500	12.000
eau et électricité	4.560	720	960	960	960	960		4.560		
fournitures de bureau	85.500	13.500	18.000	18.000	18.000	18.000		85.500	49.500	36.000
perdiem chef de projet adjoint	570 jrs	90 jrs	120 jrs	120 jrs	120 jrs	120 jrs	766.080			
perdiem agronomes et animateurs	10.260 jrs	1.620 jrs	2.160 jrs	2.160 jrs	2.160 jrs	2.160 jrs				
perdiem chauffeur	1.080 jrs	120 jrs	240 jrs	240 jrs	240 jrs	240 jrs				
loyer bureau de Kinshasa	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
loyer bureau de Bndundu ville	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
internet	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
communication téléphonique	57 mois	9 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois				
total coût fonctionnement	1.021.440	161.280	215.040	215.040	215.040	215.040	766.080	255.360	145.200	105.600
activités										
plantations										
achats et transport de semences et boutures	240.000	240.000						240.000	240.000	
graines de palmier	234.000	234.000						234.000	234.000	
houes pour pépinière	10.000	10.000						10.000	10.000	

Lignes budgétaires	Budget total	Allocations annuelles					Financement		Financement CAFI	
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	JICA	CAFI	sécurisé	conditionnel
machettes pour pépinière	5.000	5.000						5.000	5.000	
arrosiers (pépinières)	20.000	20.000						20.000	20.000	
rateaux (pépinières)	6.000	6.000						6.000	6.000	
brouettes pour pépinière	50.000	50.000						50.000	50.000	
sachets pour pépinière	75.000	75.000						75.000	75.000	
Kit matériel pour fermier	177.500		177.500					177.500	177.500	
kit matériel pour paysan	177.500		177.500					177.500	177.500	
motivation pépineriste	300.000	300.000						300.000	300.000	
Cordes et divers	100.000	100.000						100.000	100.000	
sachet/bêches pour pépinière pour pépinière	forfait	forfait					50.000			
<i>s/total plantations</i>	<i>1.445.000</i>	<i>1.090.000</i>	<i>355.000</i>				<i>50.000</i>	<i>1.395.000</i>	<i>1.395.000</i>	
appui complémentaire/PSE										
PSE pour Concessionnaires et fermiers (y compris mises en défens)	712.360		406.915	101.815	101.815	101.815		712.360	508.730	203.630
PSE pour paysan traditionnel (y compris mises en défens)	987.360		476.528	170.278	170.278	170.278		987.360	646.805	340.555
<i>s/total appui complémentaires/PSE</i>	<i>1.699.720</i>		<i>883.443</i>	<i>272.093</i>	<i>272.093</i>	<i>272.093</i>		<i>1.699.720</i>	<i>1.155.535</i>	<i>544.185</i>
Formation et équipement technicien formé										
perdiem des agents locaux (y compris environnement, agriculture, développement rural et foncier)	93.750	18.750	18.750	18.750	18.750	18.750		93.750	56.250	37.500
fcmt motos tous terrain	76.950	12.150	16.200	16.200	16.200	16.200		76.950	44.550	32.400
organisation d'ateliers de formation	30fois	6fois	6fois	6fois	6fois	6fois	186.000			
GPS	30pièce	30pièce								
appareil photo	30pièce	30pièce								
moto tout terrain	30pièce	30pièce								
ordinateur	30pièce	30pièce								
decametre	30pièce	30pièce								
<i>s/total équipement technicien formé</i>	<i>357.300</i>	<i>193.500</i>	<i>40.950</i>	<i>40.950</i>	<i>40.950</i>	<i>40.950</i>	<i>186.600</i>	<i>170.700</i>	<i>100.800</i>	<i>69.900</i>
sensibilisation										
émmissions radio	1200fois	240fois	240fois	240fois	240fois	240fois	1.200			
panneau de communication	500pièce	500pièce						500	500	0
<i>s/total sensibilisation</i>	<i>68.000</i>	<i>29.600</i>	<i>9.600</i>	<i>9.600</i>	<i>9.600</i>	<i>9.600</i>	<i>48.000</i>	<i>20.000</i>	<i>20.000</i>	<i>0</i>
enqêtes										
l'enquête sur l'émigration, impacts et autres études	42.000	42.000						42.000	42.000	0
<i>s/total enqêtes</i>	<i>42.000</i>	<i>42.000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>42.000</i>	<i>42.000</i>	<i>0</i>
Aménagement du Territoire et structuration du milieu										
appui au fonctionnement des Cargs de secteur	50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000	112.500	50.000	30.000	20.000
élaboration du PGRN Provincial	1 pgrn	1 pgrn								
élaboration des PGRN de territoire	4 pgrn	4 pgrn								
élaboration des PGRN de secteurs ETD	30 pgrn	30 pgrn								
élaboration des PGRN simplifiés de CLD	250 pgrn	250 pgrn								
édition des plans	forfait	forfait								
<i>s/total aménagement du Territoire et structuration du milieu</i>	<i>162.500</i>	<i>122.500</i>	<i>10.000</i>	<i>10.000</i>	<i>10.000</i>	<i>10.000</i>	<i>112.500</i>	<i>50.000</i>	<i>30.000</i>	<i>20.000</i>
total coût activités	3.774.520	1.477.600	1.298.993	332.643	332.643	332.643	397.100	3.377.420	2.743.335	634.085
Autres										
audits	50.000	10.000	10.000	10.000	10.000	10.000		50.000	30.000	20.000

Lignes budgétaires	Budget total	Allocations annuelles					Financement		Financement CAFI	
		année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	JICA	CAFI	sécurisé	conditionnel
<i>total coût autres</i>	<i>50,000</i>	<i>10,000</i>	<i>10,000</i>	<i>10,000</i>	<i>10,000</i>	<i>10,000</i>		<i>50,000</i>	<i>30,000</i>	<i>20,000</i>
<i>total coût direct éligible</i>	<i>7,038,510</i>	<i>2,311,430</i>	<i>1,893,633</i>	<i>927,283</i>	<i>927,283</i>	<i>903,283</i>	<i>3,355,730</i>	<i>3,682,780</i>	<i>2,918,535</i>	<i>759,685</i>
<i>fluctuation des devises (1% du CDE)</i>	<i>70,385</i>	<i>23,114</i>	<i>18,936</i>	<i>9,273</i>	<i>9,273</i>	<i>9,033</i>	<i>33,557</i>	<i>36,827</i>	<i>29,185</i>	<i>7,597</i>
<i>total budget opérationnel</i>	<i>7,108,895</i>	<i>2,334,544</i>	<i>1,912,569</i>	<i>936,556</i>	<i>936,556</i>	<i>912,316</i>	<i>3,389,287</i>	<i>3,719,607</i>	<i>2,947,720</i>	<i>767,282</i>
<i>frais généraux agence (7% du financement CAFI)</i>	<i>280.000</i>	<i>56.000</i>	<i>56.000</i>	<i>56.000</i>	<i>56.000</i>	<i>56.000</i>		<i>280.000</i>	<i>168.000</i>	<i>112.000</i>
<i>total général budget</i>	<i>7,388,894</i>	<i>2,390,544</i>	<i>1,968,569</i>	<i>992,556</i>	<i>992,556</i>	<i>968,316</i>	<i>3,389,287</i>	<i>3,999,607</i>	<i>3,115,720</i>	<i>879,282</i>

Le Budget total prévu pour la mise en œuvre de ce projet pendant cinq ans, est de **7.388.895 Dollars US**, dont **3.999.607 Dollars US** au titre du financement CAFI et un financement additionnel JICA de **3.389.287 Dollars US**. En ce qui concerne la contribution CAFI, le budget fait une distinction entre le financement sécurisé et le financement additionnel. Il s'élève respectivement à **3.115.720 Dollars US** et **879.282 Dollars US**.

Le fonds CAFI pour le PIREDD Kwilu sera complété par un financement additionnel de la JICA pour couvrir tout le budget de la présente proposition. Ainsi, ce projet sera financé en partie par la JICA qui contribuera avec son propre budget à concurrence de **3.389.287 Dollars US**. Le montant exact de la contribution de la JICA sera déterminé définitivement sur la base de l'étude préparatoire préliminaire qui sera réalisée de Juin à Juillet de cette année. Le tableau suivant présente la contribution de la JICA.

Ce budget présenté ne tient pas compte du fonctionnement de deux pick-up que le projet proposé pourrait hériter du projet DIAF-JICA en cours dans l'ex-Bandundu. Si ces moyens matériels sont accordés à l'actuel projet, le fonctionnement de ces voitures pourrait être pris en charge par la ligne réserve. Etant donné que cette ligne réserve est prise en charge par JICA, cette dernière donnera son accord au moment de la cession de ces matériels au nouveau projet.

En outre ce budget tient compte du fait que le chef de projet restera en fonction jusqu'à la fin de la cinquième année de mise en œuvre du projet. Il n'intègre pas l'impôt sur le revenu personnel, ni même les cotisations à l'INSS ou INPP. Ces frais étant en charge du personnel, ils seront couverts en déduction aux rémunérations du personnel projet.

Plusieurs hypothèses étaient prises en comptes pour la détermination des différents coûts dans ce budget. Le tableau suivant présente le budget avec les coûts détaillés.

Tableau 26 : Budget avec coûts détaillés

Designation	Unité	Nombre d'unités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
rémunération personnel					
chef de projet	personne/mois	1	30	n/a	1.840.200
chef de projet adjoint, responsable de suivi évaluation	personne/mois	1	57		
assistant administratif et financier	personne/mois	1	57		
formateurs expatriés	personne/mois	3	14		
agronome de terrain	personne/mois	6	57		
animateurs	personne/mois	6	57		
comptable	personne/mois	1	57		
secrétaire administratif	personne/mois	1	57		
logisticien	personne/mois	1	57		
chauffeurs véhicule 4x4	personne/mois	3	57		
gardien	personne/mois	2	57		
total coût personnel					1.840.200
équipement					
véhicule 4X4 (5 portière)	pièce	2	1	n/a	352.350
véhicule 4X4 type toyota pick-up	pièce	1	1		
moto tout terrain type YAMAHA DT 125	pièce	12	1		
vélo tout terrain	pièce	500	1		
ordinateurs portables	pièce	2	1		
ordinateur central base de données, régulateur et imprimante	pièce	2	1		
GPS à photo type Garmin	pièce	8	1		
équipement de communication VSAT	kit complet	1	1		
mobiliers de bureau (à Kin et bandundu)	forfait	1	1		
total coût équipement					352.350
fonctionnement					
véhicule 4x4	mois	2	57	400	45.600
véhicule 4X4 type toyota pick-up	mois	1	57	1.600	91.200
vélos tout terrain	vélo/mois	500	57	1	28.500
eau et électricité	mois	1	57	80	4.560
fournitures de bureau	mois	1	57	1.500	85.500
perdiem chef adjoint	jour/mois	10	57	n/a	766.080
perdiem agronomes et chargés de l'animation	jour/mois	15	684		
perdiem chauffeurs de terrain	jour/mois	10	114		
loyer bureau de Kinshasa	mois	1	57		
loyer bureau de Bandundu ville	mois	1	57		
internet	mois	1	57		
communication téléphonique	personne/mois	18	57		
total coût fonctionnement					1.021.440
activités					
plantations					
semences et boutures (y compris le transport)	ha	3000	1	80	240.000
graines de palmier et fruitier	ha	2000	156	1	234.000
houes	pièce/pépinière	2	500	10	10.000
machettes	pièce/pépinière	2	500	5	5.000
arroirs (pépinières)	pièce/pépinière	2	500	20	20.000
rateaux (pépinières)	pièce/pépinière	2	500	6	6.000
brouettes	pièce/pépinière	2	500	50	50.000
sachets	pièce/pépinière	1	5.000	15	75.000
Kit matériel pour fermier	fermier	250	1	710	177.500
kit matériel pour paysan	paysan	2500	1	71	177.500
motivation pépiniériste	pépiniériste/mois	500	12	50	300.000
Cordes et divers	ha	5000	1	20	100.000
sachet/bêches pour pépinière	pièce/pépinière	2	500	50	50.000
s/total plantations					1.445.000
appui complémentaire/PSE					
PSE pour Concessionnaires et fermiers (y compris mises en défens)	ha	2.500	1	284.94	712.360
PSE pour paysan traditionnel (y compris mises en défens)	ha	2.500	1	394.94	987.360
s/total appui complémentaires/PSE					1.699.720
Formation et équipement technicien formé					
perdiem des agents locaux (y compris environnement, agriculture, développement rural et foncier)	nbr jour/village/an	750	5	25	93.750
fonctionnement moto tout terrain pour les techniciens de 30 secteurs (1 technicien formé par secteur)	pièce-mois	30	57	45	76.950
GPS pour les techniciens de 30 secteurs (1	pièce/agent	1	30	n/a	186.000

Designation	Unité	Nombre d'unités	Quantité	Coût unitaire	Coût total
technicien formé par secteur)					
appareil photo pour les techniciens de 30 secteurs (1 technicien formé par secteur)	pièce/agent	1	30		
moto tout terrain pour les techniciens de 30 secteurs (1 technicien formé par secteur)	pièce/agent	1	30		
ordinateur pour les techniciens de 30 secteurs (1 technicien formé par secteur)	pièce/agent	1	30		
decametre pour les techniciens de 30 secteurs (1 technicien formé par secteur)	pièce/agent	1	30		
organisation d'ateliers de formation, 2 fois l'an, pendant 5 ans	par an	2	5		
s/total équipement technicien formé					357.300
sensibilisation					
émissions radio, 4 émissions par mois, dans 5 radios pendant 5 ans	émission/radio/mois	4	300	40	48.000
panneau de communication	par village de plantation	1	500	40	20.000
s/total sensibilisation					68.000
enquête					
l'enquête sur l'émigration et autres études		1	1	n/a	42.000
s/total enquête					42.000
Aménagement du Territoire et structuration du milieu					
appui au fonctionnement des Cargos de secteur	provision	1	1	50.000	50.000
élaboration du PGRN Provincial	PGRN	1	1		
élaboration des PGRN de territoire	PGRN	4	1		
élaboration des PGRN de secteurs ETD	PGRN	30	1		
élaboration des PGRN simplifiés de CLD	PGRN	250	1		
édition des plans	plan	1	1		
s/total aménagement du Territoire et structuration du milieu					162.500
total coût activités					3.774.520
Autres					
audits	annuel	1	5	10.000	50.000
total coût autres					50.000
total coût direct éligible					7.038.510
fluctuation des devises (1% du CDE)					70.385
total budget opérationnel					7.108.895
frais généraux agence (7% du financement CAFI)					280.000
total général budget					7.388.894
contribution CAFI					3.999.607
contribution JICA					3.389.287

Les hypothèses suivantes ont été à la base de la détermination de ces coûts :

1. Le budget est élaboré pour une période de cinq ans
2. Un chef de projet en fonction pendant 5 ans avec les 30 homme-mois affecté pour ce projet
3. Les formateurs expatriés sont rémunérés durant trois mois par an pendant les 4 ans et deux mois pour la 5ème année
4. Les PSE sont calculés selon les modèles définis dans le chapitre 10. Ils sont calculés pour une période de quatre ans, la première année étant consacrée à la pépinière.
5. Le nombre des ETD qui bénéficieront de l'appui s'élève à 30 au lieu de 49 que compte la province du Kwilu.
6. Les agents locaux interviendront une fois l'an, à raison de 25 villages par agent.

13.2 Autres moyens d'actions : matériels et humains

Outre les moyens financiers, le projet aura besoin des moyens matériels et humains (en personnel). En termes de moyens en matériels, le projet prévoit d'acquérir trois voitures dont un pick-up, des motos tout terrain, toute la bureautique et autres moyens matériels nécessaire pour le travail (dont le GPS). Le type de matériel, particulièrement pour le véhicule, est choisi en fonction de l'état des pistes dans la zone de projet. Pour renforcer l'efficacité dans la mise en œuvre, particulièrement pour assurer une bonne distribution des plantules, le projet souhaite augmenter son arsenal matériel avec les véhicules de l'ancien projet. Les deux voitures pick-up de l'ancien projet feraient l'affaire.

Au chapitre des moyens humains, le projet disposera d'une équipe d'agents qui participera à sa mise en œuvre. Les dispositions particulières sur ces agents sont définies dans le chapitre 11 traitant des arrangements de gestion et de coordination.

14. PLAN DE CONSULTATION PROGRAMMEE OU EFFECTUEE

La formulation de ce projet est le fruit des consultations menées par une équipe d'identification de projet, mise en place par la JICA. Cette équipe a commencé par une revue documentaire de politique définie pour le Kwilu et effectué deux missions sur terrain pour des consultations, notamment avec les populations du Kwilu.

Les populations du Kwilu ont été beaucoup consultées ces dernières années. Bien avant les consultations réalisées dans le cadre de la formulation de ce projet, ces populations ont participé à l'élaboration du Plan d'Action du gouvernement du Kwilu et plus encore dans l'élaboration du Plan d'Aménagement du Kwilu, en 2016. Après ce plan, les populations comme le gouvernement du Kwilu espèrent avoir mis à la disposition des bailleurs éventuels, un outil en termes d'orientations pouvant leur guider dans l'élaboration de futurs projets.

Pour son élaboration, le projet actuel s'est référé au Plan d'Aménagement du Kwilu, réalisé avec la participation de toutes les couches de la province du Kwilu. Outre cette référence, l'équipe de formulation de ce projet a réalisée des missions sur terrain pour obtenir l'adhésion des autorités politico administratives et recueillir les avis des populations, des structures opérantes dans la zone, des agences locales de développement, des autorités coutumières et même des services techniques de l'Etat. On peut retenir les étapes ci-après :

- La revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu
- Les contacts avec les autorités politico-administratives
- Les consultations des opérateurs intervenant dans la zone
- Les consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières.

15.1 Revue documentaire de politiques définies pour le Kwilu

A ce sujet, l'équipe de formulation de ce projet a pris connaissance de l'existence de deux documents clefs en rapport avec le projet en soumission, il s'agit de :

1. Le Plan d'Action du Gouvernement du Kwilu
2. Le Plan d'Aménagement du Kwilu

Ces deux documents définissent les politiques à mettre en œuvre pour la réalisation des activités ou programmes en rapport avec la REDD+ dans la province du Kwilu. Ils ont été mis au point par l'actuel gouvernement provincial du Kwilu issu du démembrement de l'ancienne province du Bandundu. Le deuxième document à savoir le Plan d'Aménagement du Kwilu a été réalisé avec l'appui du PNUD et a bénéficié du concours d'experts pour son élaboration. Le premier étant plus politique et général, dans ce sens englobant tous les secteurs, par contre le deuxième est plus technique et concerne spécifiquement le domaine de l'environnement (le processus REDD+ dans le Kwilu).

La connaissance de ces documents a dégagé la nécessité de les revisiter afin d'identifier les faiblesses éventuelles et de produire d'autres plus valables.

15.2 Contacts avec autorités politico-administratives

Les missions sur terrain dans le cadre de la formulation de ce projet, ont commencé par les autorités politico-administratives du Kwilu. Les membres de l'équipe de formulation ont rencontré en premier lieu le gouverneur du Kwilu et les services techniques de l'Etat au niveau provincial. Après le Gouverneur, l'équipe avait tour à tour rencontré d'abord le grand coordonnateur de l'environnement (l'équivalent du ministre provincial de l'environnement), le coordonnateur provincial de l'environnement, l'inspecteur provincial de l'agriculture, l'inspecteur provincial du développement rural.

Ces contacts avec les autorités ont été poursuivis jusqu'au niveau de la deuxième ville de Kwilu, à savoir la ville de Kikwit, les autorités provinciales ayant été contactées à Bandundu ville, chef-lieu de la province. A Kikwit, l'équipe avait rencontré tour à tour le maire de la ville de Kikwit, le superviseur

de l'environnement à Kikwit, l'inspecteur urbain de l'agriculture, l'inspecteur urbain du développement rural, le conservateur des affaires foncières.

Certaines autorités et d'autres services techniques ont été rencontrés dans leurs entités respectives. C'était le cas à Bagata, à Bulungu, à Masi-Manimba, à Kitoy et à Panu. Partout dans ces endroits, l'équipe avait rencontré les services techniques de l'Etat, spécialement les trois ministères régaliens que sont l'environnement, l'agriculture et le développement rural. L'autorité politico-administrative était la première à rencontrer.

15.3 Consultations des opérateurs intervenant dans la zone

Au moment de la formulation de ce projet, plusieurs programmes sont en cours d'exécution dans la province du Kwilu, dont les plus remarquables sont PRODADEKK (programme de la CTB), PPAKIN, PADIR, les ACDI (programme de LUSEKELE) et BD. L'échange d'expérience avec ces programmes était nécessaire surtout pour s'imprégner de la faisabilité du programme à mettre en œuvre.

Les contacts avec ces programmes ont eu lieu dans leurs zones d'intervention respectives, à l'exception de la CTB avec qui le contact avait commencé à Kinshasa au siège de la représentation. Cette option de contact dans la zone d'intervention avait logiquement permis de déterminer l'itinéraire à suivre lors des missions sur terrain.

Le parcours réalisé pendant les deux missions d'identification de ce projet était établi le long des axes routiers sur lesquels interviennent ces opérateurs. Ces programmes ont mis à la disposition de l'équipe de formulation de projet leur expérience, difficultés rencontrées, les aspects favorables à la mise en œuvre de leurs programmes, etc....

Le parcours réalisé était le suivant en partant de Kinshasa-Bandundu ville :

1. Tous les axes réhabilités ou en cours de réhabilitation par la CTB et situés dans le Kwilu (voir carte des interventions de la CTB) (voir figure suivante)
2. Les axes ci-après, faisant parti de la zone d'intervention de PPAKIN : Bulungu-Mongombala-Mokala-Panu, Kikwit-Bulungu-Vanga-Lusekele, Kiwit-Nkara-Dwe
3. La nationale n°1, sur son tronçon Kikwit-rivière Inzia

Au total pour les deux missions, l'équipe d'identification de ce projet a consacré 23 jours dans la province du Kwilu.

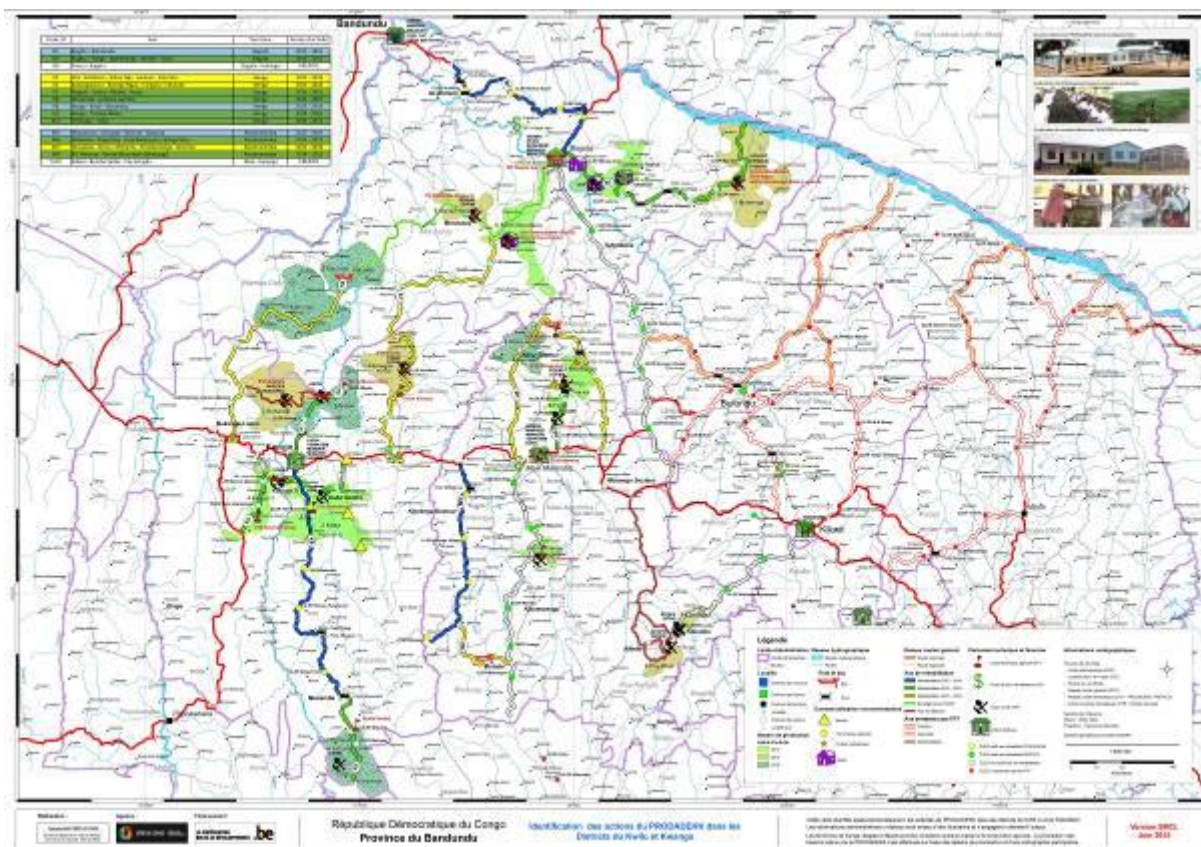


Figure 25 : Axes d'intervention PRODADEKK dans le Kwilu et Kwango

15.4 Consultations des populations (paysans et leurs associations) et des autorités coutumières.

Dans un entretien, généralement en groupe et au village, l'équipe de formulation avait pris connaissance par la bouche des populations, des interventions anciennes et en cours réalisées au Kwilu, dans le cadre de l'environnement. Ces mêmes populations ont exprimé leurs désirs quant aux futurs projets. C'est au cours de ces entretiens que les paysans ont exprimé leur désir de faire l'agroforesterie avec les fruitiers, plutôt que de faire le reboisement avec acacia. Pour ces paysans, les fruitiers écartent la tentation de couper l'arbre et donc de la déforestation, tandis qu'ils voient en acacia un arbre qui doit absolument être coupé. De ce fait ils trouvent que l'acacia donne la tentation de couper l'arbre.

Cette thèse était beaucoup soutenue dans Bulungu, principalement sur l'axe Kikwit-Bulungu et Vanga. Pour soutenir leur thèse, ces paysans faisaient la comparaison entre les orangers que l'on retrouve partout sur cet axe et l'acacia planté avec les programmes antérieurs et ils ont cité le projet dereboisement avec les canadiens vers les années 90. Pour ces paysans, si à l'époque de ce projet, ces paysans avaient planté les orangers à la place d'acacia, ces orangers existeraient encore aujourd'hui, comme ceux qu'on en trouve maintenant partout presque dans Bulungu.



Figure 26 : les orangers dans les parcelles de Bulungu

Cependant, le projet canadien avait proposé l'acacia qu'ils avaient planté. Aujourd'hui ces acacias sont tous coupés.

Signalons tout de même que dans l'ensemble de la province du Kwilu, généralement dans les grands centres, il y a des endroits où il y a des plantations d'acacia, bien que vieillissantes. Ceci est le signe des anciens projets réalisés dans la zone. Il faut donc tirer des leçons par rapport au passé et mettre en place un programme qui va recueillir l'avis et l'adhésion de tous.

Ce problème met en exergue la nécessité de procéder à des consultations encore au moment de la mise en œuvre de ce projet. L'équipe de gestion de ce projet consultera particulièrement les populations par des entretiens directs lors des rencontres au village pour déterminer le genre de combinaison préférables pour eux ainsi les sites préférables pour le reboisement. Cela reste valable pour le cas des bénéficiaires paysans, étant donné que pour les concessionnaires/fermiers, porteurs de projet, son avis seul en dépend.

15. ANNEXES

15.1 Expérience de l'agence et leçons d'expérience

1. A propos de la JICA

L'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) est l'organisme d'exécution de l'Aide publique au développement (APD) du Japon ; elle a pour mission de renforcer la coopération internationale ainsi que le développement socio-économique japonais et international, en contribuant au développement économique et social des régions en développement, à leur reconstruction, mais aussi à leur stabilité économique.

Les activités principales de la JICA sont : la coopération technique avec les pays en développement (accueil de stagiaires, envoi d'experts, fourniture d'équipements, études de base pour les programmes de développement, etc.), les prêts d'APD (prêts en yens, prêts et investissements à

l'étranger), l'aide financière non remboursable, les études et la recherche, l'envoi de secours d'urgence à l'étranger, etc.

A travers sa vision d'un « développement inclusif et dynamique », la JICA met en œuvre l'APD du Japon de façon intégrée, en combinant les divers programmes d'aide énoncés ci-dessus, pour travailler de concert avec les pays en développement afin de les aider à résoudre les problèmes auxquels ils font face.

2. Activités de la JICA dans le domaine de la protection de l'environnement

La stratégie de la JICA dans le domaine de la protection de l'environnement pour les années 2015-2025 s'articule autour des trois domaines suivants : 1. gestion durable des forêts pour lutter contre le changement climatique, 2. utilisation durable des ressources naturelles pour améliorer les moyens de subsistance des communautés vulnérables, 3. protection de la biodiversité par la gestion des zones protégées et des zones tampons.

En ce qui concerne la gestion durable des forêts pour lutter contre le changement climatique, la JICA participe activement au développement institutionnel de REDD+ ou encore à la gestion durable des forêts.

3. Aide de la JICA dans le cadre de la conservation des forêts et du programme REDD+

3.1. Initiatives dans le monde

Outre la République démocratique du Congo, l'aide de la JICA pour la conservation des forêts et le programme REDD+ est actuellement en cours en Ethiopie, au Kenya, au Botswana, au Mozambique, au Cameroun, au Gabon, au Pérou, au Cambodge, au Vietnam, en Indonésie ou encore au Laos. En outre, dans le cadre de la coopération régionale en Afrique, elle apporte son aide en Afrique centrale et australe, à travers la Commission des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la Communauté de Développement d'Afrique Australe (SADC).

En ce qui concerne REDD+, la JICA apporte son soutien durant la période de préparation ou pendant les étapes de l'exécution du programme, selon l'état d'avancement dans le programme du pays concerné. Étant donné que le Japon possède le satellite ALOS-2 (aussi appelé Daichi 2) lancé par l'Agence japonaise d'exploration spatiale (JAXA), et particulièrement efficace pour l'observation des forêts, ainsi qu'un personnel très expérimenté, la JICA apporte une aide non négligeable, notamment en Afrique, à la construction de systèmes nationaux de surveillance des forêts et dans le domaine MNV (Mesure, Notification, Vérification).

En Asie, les aides sont nombreuses également pendant les étapes de l'exécution du programme, avec notamment l'élaboration et l'exécution de politiques pour la mise en œuvre de REDD+ aux niveaux nationaux et infranationaux, des initiatives, dont l'approche par la participation communautaire, pour contrôler la déforestation et la dégradation des forêts, ou encore le renforcement des compétences des fonctionnaires et autres personnes concernées.

3.2. Soutien à la République démocratique du Congo

Le Japon apporte son aide dans le cadre de l'objectif général d' « Aide à la stabilisation de la paix et au développement socio-économique de base pour œuvrer à la reconstruction de l'Etat », où la conservation de l'environnement a une place importante. Concrètement, il s'agit d'une aide permettant la mise en place de REDD+, notamment avec le renforcement du dispositif d'exécution de la méthode MNV (Mesure, Notification, Vérification) appliquée aux quantités de carbone dans les forêts ou encore le renforcement des capacités de mesure des émissions de gaz à effet de serre. De ce fait, la réalisation de notre proposition, le « Programme intégré Kwilu », est en ligne avec les orientations japonaises en matière d'aide à destination de la RDC.

Afin de concrétiser ces orientations japonaises en matière d'aide à destination de la RDC, outre l'aide non remboursable pour l'environnement et le changement climatique ainsi que la coopération technique pour la construction d'un système d'inventaire des ressources naturelles des forêts nationales, la JICA forme des ressources humaines à travers l'assistance dans le cadre de la coopération régionale et les formations par thème.

Projets régionaux

- (1) « Programme de renforcement des capacités pour la gestion durable de la forêt tropicale humide et pour la conservation de la biodiversité dans le bassin du Congo » (Projet collaboratif d'aide non remboursable de l'OIBT, 2012, pays concernés : Cameroun, République du Congo, République démocratique du Congo et République centrafricaine, pour un montant total de 278 millions de yens)

Dans le cadre de ce projet, nous mettons en place les activités suivantes à destination du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale de l'Afrique Centrale (RIFFEAC) et de l'OIBT : 1. Élaboration de six programmes de formation concernant la gestion durable des forêts, 2. Aménagement des installations et équipements nécessaires à la réalisation des programmes de formation, 3. Formation de 280 enseignants à temps plein ou à temps partiel de chaque organisation pour leur permettre d'enseigner en utilisant les équipements fournis et les outils de formulation.

- (2) « Projet de Promotion de la Conservation et de l'Utilisation durable de la Biodiversité et des Mesures contre le Changement Climatique dans les Pays de la COMIFAC » (projet de coopération technique, 2015-2020)

Dans le cadre de ce projet, afin d'accélérer la mise en place du plan de convergence à travers le renforcement des capacités institutionnelles de la COMIFAC, nous mettons en place les activités suivantes : 1. Renforcement des activités du Groupe de Travail de Lutte contre le Changement Climatique et du celui de la Gouvernance Forestière, 2. Renforcement des activités du Groupe de Travail de Biodiversité d'Afrique Centrale, 3. Renforcement des activités des Coordinations Nationales de la COMIFAC.

- (3) « Projet pour la conservation et la gestion durable des ressources naturelles forestières en Afrique australe » (projet de coopération technique, 2015-2020, 640 millions de yens)

Dans le cadre de ce projet, afin de promouvoir la conservation des forêts et la gestion durable

des ressources naturelles forestières, nous apportons notre aide aux pays membres ainsi qu'au secrétariat de la SADC en ce qui concerne : 1. l'installation d'un système d'information sur les forêts, 2. la gestion intégrée des feux de forêts, 3. la gestion participative des forêts, et 4. l'amélioration des capacités de coordination du secrétariat de la SADC.

Projets en RDC

- (1) « Programme de préservation des forêts » (aide non remboursable pour l'environnement et le changement climatique, 2010-2013, 1 milliard de yens)

Dans le cadre de ce programme, nous avons fourni à la RDC les matériels et équipements nécessaires à la collecte d'informations de base concernant les forêts, à leur surveillance, etc., alors que le pays occupe une grande partie du bassin du Congo où la destruction des forêts, y compris les coupes illégales, s'est aggravée ces dernières années.

- (2) «Projet de Renforcement du Système National de Monitoring des Ressources Forestières pour la Promotion de la Gestion Durable des Forêts et REDD+ en République Démocratique du Congo» (projet d'étude de développement, 2012-2017, 850 millions de yens)

Dans le cadre de ce projet, nous formons le personnel concerné et apportons des appuis, que ce soit sur le plan politique ou technique, à la construction du Système national de surveillance des forêts (SNSF) de la RDC. Concrètement, ces appuis concernent : 1. la création d'une carte de référence de l'ancienne province de Bandundu (295 millions d'hectares) (province pilote), 2. le développement de modalités et techniques pour les relevés de terrain nécessaires à l'inventaire des ressources naturelles forestières, 3. la création d'une base de données sur les ressources naturelles forestières, et 4. la plateforme du SNSF.

- (3) Formations par thème en rapport avec la protection de l'environnement (tout au long de l'année)

Ces appuis contribuent directement à la réalisation du « Programme national environnement, forêts, eaux et biodiversité » de la RDC, ainsi qu'à la création du SNSF, condition nécessaire à la mise en place de REDD+, ou encore à la Contribution Déterminée Prévue au niveau National sur la « réduction de 17% des émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2030 par rapport aux niveaux de 2000, dans les domaines de l'agriculture, des forêts et de l'énergie », présentée en août 2015 à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les principaux résultats de ces appuis sont énoncés ci-dessous.

- Installations des équipements nécessaires à la conservation durable des forêts (véhicules, matériel d'analyse des images satellitaires, d'analyse et de traitement des données, matériel pour l'inventaire des forêts, matériel pour les formations) dans les anciennes provinces de Bandundu, de l'Équateur et orientale

- Formation du personnel nécessaire à la conservation durable des forêts au sein du gouvernement central (MEDD) (formation à la télédétection, à l'inventaire des forêts à l'aide du SIG, au modèle Contrôle qualité/Assurance qualité basé sur la méthode PDCA – Plan, Do, Check, Action, soit planifier, produire, vérifier, agir, etc.)
- Construction d'un système de surveillance des forêts de l'ancienne province de Bandundu, contribuant ainsi à la construction d'un système national de surveillance des forêts qui remplisse les normes internationales tout en étant adapté à la situation intérieure de la RDC.
- Rédaction de cartes sur les variations du couvert forestier (4 types, 1995, 2000, 2014) dans l'ancienne province de Bandundu et élaboration d'un NERF (niveau des émissions de référence pour les forêts), contribuant à la gestion durable des forêts
- Renforcement des institutions régionales, partage des connaissances et mise en réseau à travers la COMIFAC et la SADC

En outre, le gouvernement de la RDC a fait la requête auprès du gouvernement japonais d'un « Programme de renforcement du système national de surveillance des forêts et de projets pilotes REDD+ pour promouvoir la gestion durable des forêts », pour succéder au « Projet de Renforcement du Système National de Monitoring des Ressources Forestières pour la Promotion de la Gestion Durable des Forêts et REDD+ », et qui devrait être mis en œuvre à partir de 2018 (estimé à environ 600 millions de yens). Ce programme consiste à construire et faire fonctionner le système national de surveillance des forêts (SNSF) de la RDC qui est essentiellement opéré en collaboration avec la FAO, tout en mettant en place un modèle de projet REDD+ au niveau provincial (niveau sous-national) afin de maîtriser la déforestation et la dégradation des forêts dans la province de Kwilu, contribuant ainsi au renforcement des mesures de la RDC contre la déforestation et la dégradation des forêts. Ainsi, la JICA, en intégrant, parmi ses nouveaux projets, les activités dans la province de Kwilu à la présente proposition, vise à intensifier ses projets et mettre en œuvre des activités efficaces.

3.3. Expériences dans la province du Kwilu (ancienne province de Bandundu)

Dans l'ancienne province de Bandundu (comprenant l'actuelle province du Kwilu), région pilote du « Projet de Renforcement du Système National de Monitoring des Ressources Forestières pour la Promotion de la Gestion Durable des Forêts et REDD+ », sont notamment mis en œuvre des relevés de terrain pour l'inventaire des forêts, pour la télédétection ou encore l'étude des moteurs de la déforestation. La JICA apporte sa collaboration durant la phase de mise en œuvre, notamment en faisant appel au concours du personnel régional du ministère de l'environnement pour les relevés de terrain. En outre, lors de l'étude des moteurs de la déforestation, elle analyse ces moteurs ainsi que les conditions de vie des habitants dans la province du Kwilu.

3.4. Coopération en dehors du domaine des forêts et des changements climatiques

La JICA a une riche expérience dans le développement régional de la RDC, non seulement en ce qui concerne la forêt et les changements climatiques, mais aussi à travers sa coopération dans le

développement de la gouvernance et des infrastructures, le renforcement dans les domaines de la santé et de l'emploi, etc., développés ci-dessous.

(1) Consolidation de la paix

Depuis 2004, la JICA a commencé un programme de réforme de la police nationale dans le cadre du soutien à la consolidation de la paix, condition préalable au développement. En 10 ans, jusqu'en 2014, elle a organisé des formations qui ont concerné près de 20 000 policiers, en collaboration notamment avec la Mission des Nations unies pour la stabilisation en RD Congo (MONUSCO). Depuis 2015, elle met en œuvre le projet de coopération technique « Projet de Professionnalisation de la Police pour la Population et la Paix » dans le but d'accroître la capacité des policiers à organiser eux-mêmes et de façon autonome la formation des autres officiers de police.

(2) Amélioration de l'accès aux services de santé

Coopération en cours autour des deux piliers des services de santé que sont le développement du personnel de santé et les mesures contre les maladies infectieuses. Dans le domaine du développement des ressources humaines de santé, la JICA donne des conseils de mesures au ministère central de la santé publique et elle poursuit des initiatives dans les provinces du Kasai-Central, Haut-Katanga, Kongo-Central ainsi que dans la province pilote. Dans le domaine des mesures contre les maladies infectieuses, la JICA organise en RDC son stage à destination de l'Afrique francophone concernant les mesures de lutte contre le virus Ebola, tout en apportant un soutien matériel, notamment à l'amélioration des fonctions de l'Institut national de recherche biomédicale. En outre, en tant que donateur principal dans le sous-secteur du développement humaines de santé, la JICA s'occupe du chef de file de sous-groupe ressources humaines de la santé.

(3) Amélioration de l'emploi

La JICA offre sa coopération aussi bien sur le plan matériel que sur le plan immatériel à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP), le plus grand établissement de formation publique du pays, présent dans l'ensemble des 26 provinces à travers plus de 30 antennes et bureaux de liaison. Le renforcement des capacités de l'INPP devrait ainsi permettre de rendre possible l'offre de services de formation professionnelle de grande qualité qui puissent répondre aux besoins du secteur industriel.

(4) Aménagement des infrastructures économiques

La JICA met en place des projets d'aménagement des infrastructures répondant à des exigences de qualité, comme, par exemple, les travaux de réhabilitation et de modernisation de la route Poids Lourds, l'une des voies d'accès à l'aéroport de Kinshasa, ou encore le projet de réhabilitation de l'usine de traitement des eaux de Ngaliema. Elle met actuellement en œuvre le « Projet d'élaboration d'un plan directeur des transports de la ville de Kinshasa » qui vise à résoudre les problèmes de transport et de circulation auxquels fait face la ville de Kinshasa, dont la population dépasse les 10 millions d'habitants.

4. Mesures prises par la JICA sur la question de la sauvegarde

Sur la base des «Lignes directrices pour la prise en considération des aspects socio-environnementaux» dans lesquelles les responsabilités et les procédures nécessaires de la JICA, ainsi que les exigences requises pour les pays bénéficiaires à ce sujet sont indiqués, la JICA entreprend de réaliser les projets en accomplissant des « développements dynamiques qui profitent à l'ensemble de la population ».

En outre, le « comité consultatif de la considération environnemental et social » qui est composé d'experts externes de la JICA, est établi de façon permanente, afin d'obtenir le soutien et les recommandations à l'exécution des projets.

5. Leçons tirées des précédents programmes similaires de la JICA

(1) Octroi d'incitation et motivation des personnes concernées :

Dans le cadre de REDD+, les programmes sont menés avec la perspective future de paiements basés sur les performances, mais des bénéfices à court terme sont également essentiels du point de vue du gouvernement central, des gouvernements régionaux ainsi que des habitants impliqués dans les programmes REDD+. En outre, il est également important qu'il y ait des revenus et incitations directs lors de la prise de décision au niveau politique. Il ne s'agit pas uniquement d'incitations financières, mais aussi de bénéfices indirects obtenus à travers la conservation de l'environnement.

Par exemple, à Madagascar, un modèle qui peut accomplir simultanément la conservation environnementale et le développement rural, a été établi (appelé « LIFE modèle »). Pour établir ce modèle, une approche qui donne aux populations locales les appuis en nature a été appliquée pour avoir un impact maximal avec des investissements réduits, en considération la situation financière difficile du pays et de la durabilité des activités.

Dans ce modèle, les idées et les initiatives des habitants locaux ont été respectées et ils ont choisi des activités pour améliorer leur vie, qui ne nécessitent pas d'investissements élevées, comme l'agroforesterie et d'autres.

En outre, les structures et les systèmes organisationnels existants ont été utilisés; et les activités de sensibilisation sur l'impact positif à produire à travers la conservation des forêts ont été promues. Grâce à ces mesures, les populations locales, avec leurs initiatives, ont commencé à prendre des mesures de façon continue pour la conservation des forêts.

Selon l'étude des impacts, des résultats significatifs ont été générés en fonction de la superficie de reboisement, de l'amélioration de la vie locale et de la prise de conscience. Par conséquent, ce modèle est évalué très positif par le gouvernement de Madagascar, et divers bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale, l'UE, les ONG, appliquent le même modèle à d'autres projets.

L'approche progressive est efficace pour combler le fossé entre les paiements futurs sur les performances et les bénéfices obtenus durant la période de mise en œuvre du programme. Sur le court terme, il est pertinent d'allouer des fonds, notamment à travers les PSE (Paiements pour services environnementaux), ou encore de mettre en place des activités à partir des ressources naturelles forestières afin d'améliorer les moyens de subsistance (utilisation des produits forestiers

non ligneux, production de bois adéquate, promotion de l'agroforesterie, etc.). Dans le cadre de la présente proposition, la JICA utilise l'approche des PSE, et organise aussi des activités éducatives, à l'attention des habitants, sur les bénéfices qu'apportent la conservation de l'environnement ainsi que les mesures contre le changement climatique sur la vie quotidienne et les moyens de subsistance, ainsi que sur leur importance.

(2) Importance de l'intégration des programmes et de la concertation :

Pour REDD+ et la construction du SNSF, de nombreuses personnes sont concernées, des partenaires au sein du pays à des partenaires de développement; plus précisément, pour REDD+, comme une approche nationale est exigée en principe, l'intégration des programmes en rapport et la concertation des personnes concernées est primordiale; il est attendu des partenaires au développement qu'ils apportent leur aide à chacune des étapes. À cette occasion, il est primordial de respecter l'appropriation du gouvernement concerné et de garantir la prise de décision finale de ce même gouvernement, les partenaires au développement devant jouer un rôle de facilitateur dans le processus. La JICA a notamment apporté son soutien pour le processus de gestion de la plateforme du SNSF du programme MEDD, dans le cadre de l'aide à la construction du SNSF en RDC. Pour ce projet, elle va aussi jouer son rôle de facilitateur avec efficacité, tout en apportant l'appui nécessaire à l'élaboration et la mise en place dans la province de Kwilu d'un programme d'activités REDD+ intégré et qui puisse être mis en œuvre de façon durable par la RDC.

(3) Garantie de la durabilité et approche pratique et flexible à travers la mise en valeur des institutions existantes:

REDD+ étant un concept récent, il peut arriver de devoir faire face à des difficultés techniques ou des processus complexes pour satisfaire aux conditions techniques requises par la CCNUCC. En outre, de nombreux pays en développement qui s'investissent dans REDD+ rencontrent des problèmes récurrents de pénurie de personnel, de fonds et de compétences. D'un autre côté, étant donné que ces pays ont en place des politiques et des plans concernant les forêts, ainsi que des institutions et du personnel impliqués, il est possible de les valoriser afin de mettre en place des programmes REDD+ durables et efficaces. Concernant cette proposition, la JICA, ayant pour homologues des personnes impliquées dans le programme de développement de la province de Kwilu, s'efforce de mettre un place un programme réalisable et de durabilité forte en utilisant autant que possible le programme et les institutions existantes. De plus, REDD+ étant constamment une question débattue au sein de la CCNUCC, et, étant donné que le présent projet ne concerne pas uniquement le domaine forestier, mais aussi de nombreux secteurs dont l'agriculture et la démographie, il se déroulera selon une approche et un modèle pratiques, s'adaptant avec souplesse à une situation changeante.

Document joint : Projets JICA en République Démocratique du Congo

Tableau 27 : Projets JICA en République Démocratique du Congo

Domain d'intervention	Titre du projet	Localisation	Début	Fin	Budget (million USD, approximatif)
Environnement	Projet de renforcement de capacité pour la gestion durable de la forêt tropicale et la conservation de la biodiversité dans les pays Bassin du Congo	RDC, République du Congo, Cameroun, Centrafrique	2012	2017	3
	Projet de renforcement du système national de monitoring des ressources forestières pour la promotion de la gestion durable et REDD+	Ex-Bandundu province	2012	2017	8
	Projet de la conservation et l'utilisation durable de la Biodiversité et de la lutte contre le changement climatique	Pays membre de COMIFAC	2015	2020	5
	Projet de la conservation de la forêt et la gestion durable des ressources forestières en pays membre de la SADC	Pays membre de SADC	2014	2020	7
Consolidation de la Paix	Projet de la Formation de la Police	Lubumbashi, Goma, Kisangani, etc.	2004	2014	15
	Projet de Professionnalisation de la Police pour la Population et la Paix	Kinshasa, Lubumbashi	2015	2018	4
<u>Amélioration de l'accès aux soins médicaux</u>	Conseiller technique santé	Kinshasa	2008	2017	-
	Projet d'appui pour le développement des ressources humaines pour la santé Phase II	Kasai Central Haut-Katanga Kongo Central Kinshasa	2014	2017	4
	Projet d'aménagement de l'institut d'enseignement médical de Kinshasa (INPESS)	Kinshasa	2011	2013	17
	Projet d'aménagement en équipement des cliniques universitaires de Kinshasa	Kinshasa	2010	2011	7
	Projet d'aménagement de l'Institut National de Recherches Biomédicales	Kinshasa	2017	2019	22

Domain d'intervention	Titre du projet	Localisation	Début	Fin	Budget (million USD, approximatif)
Formation Professionnelle	Projet de renforcement des capacités des formateurs de l'Institut National pour la Préparation Professionnelle (INPP)	Kinshasa	2011	2014	5
	Projet de renforcement des capacités d'INPP	Kinshasa, Lubumbashi	2015	2019	9
	Projet d'Aménagement de la Direction Provinciale de Kinshasa de l'INPP	Kinshasa	2012	2015	17
	Projet d'Aménagement de la Direction Provinciale de l'INPP/Katanga à Lubumbashi	Lubumbashi	2017	2019	30
<u>Développement de l'infrastructure économique</u>	Projet de réhabilitation et de modernisation de l'Avenue des Poids Lourds à Kinshasa	Kinshasa	2010	2017	50
	Projet de réhabilitation de l'usine de traitement des eaux de Ngaliema dans la ville de Kinshasa	Kinshasa	2010	2013	50
	Projet d'aménagement du Pont Maréchal à Matadi	Matadi	2015	2017	5
	Projet de Plan Directeur des Transports de la Ville de Kinshasa	Kinshasa	2017	2019	4
	Projet pour le Renforcement de Capacité de Maintenance des Routes	Kinshasa	2016	2018	3

15.2 Feuille de route pour la gestion participative et transparente des projets financés par le FONAREDD



Feuille de route validée par le Comité de Pilotage du 20 Novembre 2016 pour :

La Gestion Participative et transparente des Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi évaluation des programmes financés par le FONAREDD

1 Introduction :

Le présent document a été élaboré et validé au cours de l'atelier des 17 et 18 octobre tenu à Kinshasa dont l'objectif était de convenir de la façon dont les programmes mobiliseront les parties prenantes et tiendront compte de leurs opinions à chaque étape de leur déroulement.

L'atelier a réuni pour ce faire à Kinshasa des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, acteurs privés.

L'objectif de la feuille de route s'inscrit dans le cadre d'exigences de la LOI (cf. point 2). Il vise non pas à définir les modalités détaillées des processus participatifs ou d'atténuation des risques mais à **identifier les grandes lignes**. Les modalités détaillées et leurs mesures précises seront étudiées par les programmes eux-mêmes. Il est également prévu qu'un guide soit élaboré qui fournisse des recommandations plus précises aux projets pour conduire les processus participatifs. Enfin, il faut rappeler que tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN-REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et qu'à ce titre ils devront réaliser des Etudes d'Impact selon des modalités participatives, et prévoir des mitigations.

2) Cadre fixé par la LOI pour imposer la méthodologie participative et la transparence

La LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI consacre un alinea (3) dans son article II sur les principes généraux et à plusieurs reprises elle rappelle la nécessité de la participation, la transparence, la consultation, comme dans son objectif 8 :

Article II. Principes généraux de la Lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI:
(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Le présent document vise à satisfaire les termes de la LOI, à la fois sur les principes et sur la nécessité qu'une feuille de route soit validée par le Comité de Pilotage avant la première cession d'approbation des programmes, fixée au 20 octobre 2016.

3) Différentes catégories d'objets et programmes financés par le FONAREDD

On peut distinguer deux types de projets financés par le FONAREDD : des projets intégrés et sectoriels.

- **Les Projets Intégrés REDD** sont construits autour de l'Aménagement du Territoire et combinent toutes les activités prévues par le Plan d'Investissement, autant que les budgets dévolus le permettent, y compris le planning familial. Ils comprennent donc également des investissements sectoriels et potentiellement des objectifs liés à l'encadrement juridique provincial des activités (promulgation d'édits). Ils peuvent comprendre des activités pilotes pour les programmes sectoriels ou habitants de niveau national.
- **Les projets sectoriels** (reconquête de la savane, développement des cultures pérennes, lutte contre l'exploitation illégale du bois, modernisation de l'exploitation artisanale du bois...) peuvent se dérouler dans le cadre des projets intégrés mais aussi en dehors de ces projets. Dans ce cas ils ne bénéficient pas de l'encadrement participatif de ces projets et doivent donc les créer dans leurs espaces d'intervention. Dans certains cas les projets sectoriels ont également des objectifs habitants d'adaptation des cadres politique et juridique au niveau national. C'est le cas du projet Gestion Durable des Forêts par exemple.
- **les projets habitants** sont concentrés sur l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique, bien qu'ils puissent aussi comprendre des activités opérationnelles pilotes, dans ou en dehors des projets intégrés, ou des activités de formation. Les prescrits de la feuille de route pour ces activités opérationnelles sont semblables à celles deux types de projets ci-dessus (intégrés et sectoriels).

Le tableau ci-dessous suit par étape le chronogramme logique des étapes d'un Programme financé par le FONAREDD et il leur fait correspondre des activités constitutives du processus participatif. Ces étapes et activités participatives constituent la feuille de route soumise à la validation du Comité de Pilotage. Il distingue trois types de projets, les projets intégrés, les projets sectoriels et les projets ayant comme objet l'élaboration des politiques et l'adaptation du cadre juridique.

5) Remarque générale sur le ciblage des parties prenantes :

En application de la LOI et de la politique du Gouvernement de la RDC, le FONAREDD vise à lutter contre la déforestation et le changement climatique et à améliorer les conditions de vie des populations. Il doit pour se faire cibler l'ensemble des catégories de la population de ses zones d'intervention comme au niveau national. Il doit le faire à la fois pour raison sociale et par souci

d'efficacité quant à son objet technique : les jeunes au sein des populations par exemple sont les vecteurs les plus impliqués dans la déforestation, les femmes fournissent une grande partie de la force de travail aux cultures sur brulis, et leur rôle dans la croissance démographique est central, les peuples autochtones pygmées aussi dans les zones forestières. Il est donc essentiel que ces catégories soient prises en compte, au même titre que les catégories professionnelles et les autres parties prenantes. Elles doivent l'être à tous les niveaux et toutes les étapes :

- dans le travail d'appui à la « structuration du milieu », dans les projets intégrés, en favorisant l'émergence des associations féminines, de jeune, de peuples autochtones pygmées et ceci à tous les niveaux de l'organisation territoriale ;
- dans la représentation es qualité et statutaire des organisations de ces catégories dans les Plateformes Multiacteurs : CLD, plateformes de groupement, d'ETD, de territoire ;
- dans la représentation es qualité des organisations de ces catégories dans les Comités de Pilotage des projets et programmes ;

De plus, les programmes sectoriels, intégrés et habilitants doivent considérer ces organisations et catégories dans :

- la prise en compte de leurs intérêts vitaux à l'horizon de plusieurs générations dans l'usage des ressources naturelles ;
- les affectations de moyens opérationnels en ménageant des réserves systématiques à leur profit et en développant des méthodologies permettant leur implication et leur bénéfice spécifique ;
- les considérants et objectifs des évolutions politiques et juridiques, afin que leurs intérêts soient défendus à long termes.

6) Matrice pour tous projets

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		TOUS PROJETS ET PROGRAMMES	
Conception du programme	1	Identification des parties prenantes : institutions, autorités, responsables techniques, experts locaux et nationaux, projets en cours de réalisation ou passés, ong locales et nationales, organisations paysannes, associations des femmes et des jeunes, de Peuples Autochtones Pygmées (PAP), plateformes multi acteurs de différents niveaux territorial, différents niveaux d'acteurs du secteur privé.	Liste et coordonnées des parties prenantes figurant dans les annexes des documents programme
	2	Echanges distincts avec les différentes catégories de parties prenantes éventuellement aux différents niveaux territoriaux (programmes intégrés), par échantillon, sur les principaux enjeux des sujets concernés (moteurs de la déforestation, situations foncières, pratiques bonnes et mauvaises, problèmes et solutions, situations institutionnelles, arrangements de mise en œuvre, innovations et leurs résultats, diffusion des innovations...)	Compte rendu des échanges dans les annexes des documents programmes Photographies et vidéo des rencontres
	3	Ateliers de Diagnostics participatifs initiaux avec échantillons représentatifs des parties prenantes. Finalisations des diagnostics par sujets, forces et faiblesses (institutions, acteurs), priorités, estimation approximative des coûts de réalisation.	Compte rendu de ces ateliers Photographie des ateliers
	4	Formulation des idées de programme : objectifs, résultats, activités, cadres de résultats et budgets provisoires	Note d'Idee de Programme
	5	Examen élargi et Validation des idées de programmes par les autorités et les principales parties prenantes (ateliers réduits).	Comptes rendus des réunions de validation annexés au document projet
	6	N.B : 3 et 5 peuvent être conduits dans le même atelier. 4 en grande partie aussi.	
Mise en œuvre du programme	5	PROGRAMMES INTEGRES ET PROJETS SECTORIELS	
	0	ATELIER DE LANCEMENT DES PROJETS	Le PV signé notamment par

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		Ils réunissent les personnes représentatives des différentes parties prenantes, les autorités, les services techniques, les chefs coutumiers, les chefs de secteurs concernés, les CARGs (avant refondation quand ils existent) les chefs de groupement, les représentant des grandes organisations religieuses, ONG et projets, les représentants des PAP, des associations féminines etc. Les radios communautaires. Projets présentés, discutés, procès-verbal signés par tous comprenant les remarques des parties prenantes.	tous les participants. Actes d'engagement des parties prenantes.
Gouvernance	1	RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS TERRITORIALES appelées à élaborer les Plans de Développement aux différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires. Terroirs : création ou refondation des CLD 1) Identification ou création des CLD et renforcement des capacités 2) assemblées générales fondatrices des associations territoriales (CLD), 3) l'AG désigne le coordonnateur de CLD et établit la feuille de route ; 4) dépôt des statuts au bureau de l'ETD ; obtention de l'autorisation de fonctionner du chef d'ETD ; Fondation ou refondation des plateformes multi acteurs de groupement,d'ETD Statut : commission para publique représentant local du Comité Foncier de Province. Membres : le chef de secteur, les chefs de groupement, les ongs locales et organisations paysannes, les organisations religieuses, les principales OP,les représentants des CLD de terroirs, les représentants des fermiers et entreprises opérant dans l'ETD. Les représentants des services de l'état : police, agriculture, environnement, travaux publics ; etc. Assemblée fondatrice désigne son coordonnateur et établit sa feuille de route.PV de création signée par l'AT. Fondation ou refondation des plateformes de Territoire : Statut : commission parapubliques représentant local du Comité Foncier de province. Membres : l'AT, les chefs de secteur, les coordonnateurs des plateformes multi acteurs d'ETD, les grands chefs coutumiers, les grandes ONGs, les représentants des : organisations religieuses de développement, principales OP, ONG de femmes, de PAP, les principaux fermiers et entreprises opérant dans le territoire, tous secteurs professionnels confondus. Le juge de paix, inspecteur de l'agriculture, superviseur de l'environnement, directeur des affaires	Les statuts, les PV de l'AG créant les CLDpar le Chef de l'ETD , les feuilles de route, les mandats, les autorisations d'exercer. Les photos des assemblées générales. De même pour toutes les plateformes

ETAPES	PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
	foncières. médecin inspecteur, chef de la police. Assemblée Générale nomme le Coordonnateur de territoire et établit sa feuille de route. PV de création signée par l'AT. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Tous les projets sectoriels à objets concrets (plantations, concessions communautaire et communale, etc) sont appelés à élaborer des plans simples de gestion (PSG) à leurs différents niveaux d'intervention : terroirs villageois, groupements, ETD, territoires : Dans le cas des projets sectoriels, à priori répandus sur l'ensemble du territoire, et pour les projets situés en dehors des projets intégrés, la taille des projets détermine le niveau où les projets doivent réaliser des PSG, et ceci en tenant compte du rayon d'impact de ces projets, ainsi que du rapport coût bénéfice de ces PSG. Les tailles sont à adapter en fonction des densités humaines et des contextes fonciers) : 1) si l'investissement ne dépasse pas les 50 et 200 ha (en fonction des densités humaines) - le renforcement des capacités se limite au(x)terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement 2) si l'investissement est compris entre 200 et 500 ha (à adapter en fonction des contextes fonciers) - le renforcement des capacités se limite aux terroirs immédiatement voisins du lieu de l'investissement - ainsi qu'au groupement qui l'englobe. - dans le groupement des groupements trop vastes, ils désignent des échelons coutumiers comme le clan, pertinent pour englober le projet dans un espace plus vaste et cohérent. 3) si l'investissement est supérieur à 500 ha (concessions forestières et agricoles) le renforcement de capacité concerne : l'ETD (s), les groupements et les terroirs qui englobent le lieu de l'investissement. En ayant le souci de limiter le nombre de niveaux auxquels est fait le PSG. Si l'espace est très grand par rapport au territoire, le PSG est fait au niveau du territoire. Le renforcement de capacités consiste à créer des plateformes multi acteurs aux niveaux concernés et à élaborer avec elles des Plans de Gestion des ressources naturelles pour vérifier que : 1) l'investissement ne crée pas de problème d'accès aux ressources vitales pour les populations impactées. S'il en crée, il est indispensable de trouver des alternatives aux personnes impactées.	Les Plans Simples de Gestion ainsi que les photographies des ateliers d'élaboration de ces plans. Vaut pour chaque niveau concerné

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		2) il s'inscrit dans une vision à long terme des populations sur la gestion des ressources naturelles. 3) il peut prévoir des activités concernant indirectement l'investissement principal, par exemple des mesures de mises en défens villageoises conduites par les CLD pour protéger l'investissement principal et pour faire bénéficier les populations des techniques prévues (plantations). Les plans simples de gestion utilisent un modèle standard simplifié proposé par le FONAREDD. Les plateformes multi acteurs de terroir (CLD, conseils de gestion) sont formalisées (statuts déposés au Plan). Les plateformes multi acteurs d'ETD et de groupement ne sont formalisées que si les investissements sont conséquents. Si les CLD n'existent pas, nécessité d'en créer même dans les projets hors Piredd, s'il s'agit de concessions forestières. Ces comités de gestion font partie du CLD.	
	2	Création du Comité de Pilotage de Province Comité provisoire comprend le Gouverneur, les ministres concernés, le président de la commission environnement de l'assemblée provinciale, le chef de projet intégré, les chefs des grands projets autres opérant dans la zone, les chefs des services, les représentants locaux du GTCR-R (CRONGD ainsi que des grands réseaux religieux et sectoriels, RRN, REPALEF, etc.). Le Comité définitif comprend en plus les coordonnateurs des CARGs de territoire lorsqu'ils sont refondés ainsi que le chef du Comité Foncier provincial. Le secrétariat est assumé par le chef de projet et le superviseur de l'environnement. Les plans de développement ainsi que tous les contrats entre le projet et les opérateurs sous-traitants ainsi qu'avec les bénéficiaires privés ou de terroir, sont présentés et validés par le Comité. Les conclusions sont largement diffusées par les radios rurales et enregistrées (plans de développement) par les administrations concernées. <u>Cas des projets sectoriels</u> De tels Comités de Pilotage Provinciaux ne sont nécessaires pour les projets sectoriels que lorsqu'ils interviennent massivement dans une province non couverte par un projet intégré (ils sont sous couvert des comités de pilotage des projets intégrés quand ils interviennent dans les PIREDD). Dans le cas contraire, ils se suffisent de mettre en place des Comités de Pilotage Nationaux. Dans les provinces sans PIREDD, les projets sectoriels peuvent agir également au travers des Conseils Consultatifs des Forêts (CCF) en les étoffant éventuellement, au moins ponctuellement, en fonction des	Les PV de chaque réunion. Les bordereaux d'enregistrement dans les différents services dont les affaires foncières. Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre de diffusions de conclusions des PV sur les ondes.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		thématiques des projets. Quand les CCF n'existent pas, ou fonctionnent mal et peu, les projets appuient leur mise en place, y compris en partageant les charges avec d'autres projets sectoriels.	
	3	Elaboration et validation des programmes de travail des services techniques appuyés par le projet A chaque niveau (Territoire, ETD) les services techniques présentent aux Plateformes multi acteurs leurs feuilles de route contractuellement convenue avec les projets à fin de validation. Ils présentent semestriellement leurs résultats en application de la feuille de route et les CARGs commentent et valident leurs Compte rendus <u>Cas des projets sectoriels</u> Cette mesure n'est requise des projets sectoriels que lorsque l'activité sectorielle implique ces services.	Les feuilles de routes et programmes de travail validés par les plateformes multi acteurs
	4	Elaboration et validation des programmes de travail du Projet par le Comité de Pilotage de zone et compte rendus faits des activités passées à chaque Comité de Pilotage <u>Cas des projets sectoriels :</u> Le porteur de projet élabore son programme de travail et en rend compte aux plateformes multi acteurs de son niveau. Dans tous les cas il rend compte aux services techniques concernés et aux agents du projet.	Les programmes de travail et compte rendus commentés et signés par le Comité de Pilotage.
Aménagement du territoire (AT) et élaboration des Plans de Développement ainsi que des Contrats d'Activité avec le Projet	1	Présentations de l'ensemble du processus de l'AT, de l'élaboration des plans et des contrats d'activité aux assemblées des plateformes multi acteurs et large diffusion par radios communautaires et autres moyens adaptés. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Le porteur de projet prend l'attache des radios communautaires de sa zone d'intervention pour les informer des dispositions du Plan Simple de Gestion ainsi que des dispositions prises au bénéfice des populations voisines du projet.	Les communiqués et le nombre de diffusions attestées par les radios communautaires relatif au processus d'AT. Les bordereaux/contrats avec les radios rurales précisant le nombre

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
			dediffusions.
	2	Identification des grandes unités de paysage et de leurs dénominations et limites locales et administratives. à chaque niveau des plateformes multi acteurs des groupes de personnes dont les chefs coutumiers sont désignés par les plateformes pour relever les limites avec les techniciens du projet ou les sous-traitants (ONG et autres) Cartes pouvant être utilisées comme sous bassement : cartes google earth avec limites de groupements, d'ETD et de territoire et positionnement géo référencé des villages et agglomérations. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Pertinent pour les projets sectoriels, aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus).	Les cartes de zonage et les tableaux d'unités de paysages en fonction des grands types de couverts végétaux et des lieux dits. (Normes AT ???)
	3	Identification des modalités actuelles et souhaitables de l'appropriation et des formes d'utilisation des unités de paysages. Sont en particulier prises les décisions portant sur les usages stratégiques liés à la sécurité alimentaire et à la préservation des écosystèmes les plus précieux. Modalités de réalisation : ateliers des plateformes multi acteurs à chaque niveau concerné, après refondation des organisations de niveau inférieur. TOUTEFOIS une première étape provisoire de planification doit être réalisée au niveau des provinces, territoires, et éventuellement ETD, AVANT le renforcement des capacités des niveaux inférieurs, afin de fournir aux planifications de rang inférieur des éléments d'orientation, qui devront faire l'objet de confirmations dans un deuxième temps du processus, qui devient alors remontant. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Ils utilisent cette même méthode	Les tableaux présentant ces modalités souhaitées et les décisions de sauvegarde stratégiques.
	4	Elaboration des priorités sectorielles de développement (pour tous secteurs, agriculture-élevage, forêts, transport et commercialisation...). Ces priorités ainsi que les tableaux normatifs sur les usages des terres constituent le plan de développement. Ils sont élaborés par les plateformes multi acteurs de chaque niveau territorial. <u>Cas des projets sectoriels</u>	Les plans de développement validés par toutes les plateformes et ETD.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		Aux niveaux définis par leur taille (voir ci-dessus)	
	5	Enregistrement et communication des plans à tous les niveaux des services techniques et entités territoriales parmi lesquels les affaires foncières, le plan, l'agriculture, l'environnement. <u>Cas des projets sectoriels</u> Aux niveaux concernés par leurs tailles (cf ci-dessus).	Les bordereaux d'enregistrement
Identification et mise en œuvre des contrats d'activité liés aux plans.	1	Identification des investissements d'intérêt collectif et des processus de mise en œuvre. priorités N° 1 des plans de développement d'ETD, de Territoire et de Province (Copil, Cargs de Territoire, d'ETD), même provisoires, sur la base du calibrage estimatif des coûts réalisés en atelier de planification (rappelé en atelier de lancement). La gestion de la mise en œuvre faite par le projet (appel d'offre ou régie, large transparence sur les processus). <u>Cas des projets sectoriels :</u> Aux niveaux définis par leur taille, et en complément des projets intégrés quand ils existent, ainsi qu'en application des dispositions légales (exemple des cahiers des charges forestiers).	Les contrats de mise en œuvre passés avec les communautés (ex. entretien des routes) les TDR, AMI, décisions publiées par les radios communautaires.
	2	Feuille de route de suivi évaluation signée avec les plateformes multi acteurs concernés pour l'ensemble de contrats liés aux investissements collectifs. Moyens mis à la disposition des plateformes multi acteurs pour qu'ils soient en mesure d'effectuer ce suivi évaluation. Parmi ces moyens, accès à l'internet et au site de recours et plaintes de la CN-REDD, ainsi que tout e-mail permettant de contacter les responsables techniques et comité de pilotage du projet. <u>Cas des projets sectoriels :</u> Le suivi évaluation concerne les quatre acteurs des projets sectoriels que sont : 1) les porteurs de projet ; 2) les communautés voisines du projet ; 3) les services techniques ; 4) les plateformes multi acteurs. Pour chaque étape du projet, La feuille de route identifie : les activités de chaque acteur en matière de suivi évaluation ; 2) les moyens nécessaires au suivi pour chaque acteur ; 3) les modalités du financement de ces moyens ; 4) les formats des rapports de suivi évaluations et les destinataires de ces rapports. pour renseigner, observer, dénoncer. sur la base des indicateurs convenus avec l'ensemble des acteurs et largement diffusés.	Feuille de route de suivi évaluation cosignée par les présidents des Cargs et la direction du projet transmis au Comité de Pilotage. Rapports de suivi évaluation des Cargs signés par les chefs de secteur et chefs coutumiers concernés.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		standardiser de préférence ces indicateurs. Mais les faire correspondre aux sous projets. fréquence régulière des rapports, adaptés à l'atteinte des résultats et au calendrier d'activité pour garantir les résultats.	
	3	Contrats négociés entre les CLD et le projet pour toutes les mises en œuvre de toutes les activités dans le terroir : agroforesterie communautaire, plantations communautaires, mise en défens. Présence des coordonnateurs de Cargs dans toutes les négociations. <u>Cas des projets sectoriels :</u> S'assurer que toutes les activités et les engagements quantités des parties prenantes sont consignés dans des contrats. S'assurer que les objectifs des projets et des contrats correspondent bien aux attentes et aux intérêts des différentes catégories de parties prenantes et pas seulement de la volonté du projet.	Tous contrats transmis au Comité de Pilotage et contresignés par eux (mise œuvre peut commencer avant).
	4	Contrats négociés entre le projet et les opérateurs privés y compris les petits paysans : vérification par les CLD et les Cargs de la conformité de ces contrats avec les plans de développement. co signatures de ces contrats par les CLD et Cargs, ainsi que les agronomes de secteur et les affaires foncières, les superviseurs de l'environnement si concernés (mobilisation durable de superficies importantes). <u>Vaut pour les projets sectoriels</u>	Co-Signature des plateformes et des services techniques concernés sur les contrats négociés.
	5	Feuille de route de suivi évaluation avec le comité de pilotage permettant visites semestrielles des activités par les responsables provinciaux des services directement concernés par la mise en œuvre des contrats : intérieur, agriculture, environnement, affaires foncières. Moyens mis à disposition des intéressés par le projet. Objet de la feuille de route : - situations des décaissements et des réalisations concrètes - respect des engagements des contrats notamment des calendriers de mise en œuvre - situations techniques, foncières - conflits <u>Cas des projets sectoriels :</u>	Rapports des missions de suivi évaluation examinés en Comité de Pilotage, comme les rapports d'activité et de suivi financier présenté par les chefs de projet. Réactions et résolutions exécutoires dans les procès-verbaux des Comités de Pilotage.

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		pertinent dans le cas d'une insertion dans les projets intégrés. Suivi évaluation pour le projet et les services techniques, éventuellement par une ong intermédiaire et les Services Techniques. En dehors des projets intégrés, les services techniques concernés par l'activité font ces visites régulières.	
Evaluations à mi parcours, capitalisations, visites du secrétariat technique du FONAREDD	6	Rencontres de tous les responsables de plateformes et grands groupes d'intérêt (PAP, femmes, fermiers...) des évaluations à mi-parcours mandatées par le FONAREDD. <u>Cas des projets sectoriels :</u> De mêmes, à leurs niveaux de taille.	Rapports des évaluations présentés aux plateformes et comité de pilotage, PV de ces réunions et débats largement diffusés.
COMMUNICATION (tout au long de la vie du projet)	7	Prévoir un plan de communication simplifié permettant à tous les acteurs dont les porteurs de projets (en zone intégrée ou en dehors pour les sectoriels) de transmettre des informations fiables, de contrecarrer la désinformation, mais aussi de recevoir et de diffuser les plaintes et recours, et de les traiter à tous les niveaux, de manière transparente. Baser ce plan sur la diffusion régulière des indicateurs des contrats de mise en œuvre. Le FONAREDD est sollicité pour proposer les outils standardisés de cette communication	Sera précisé dans la feuille de route sur la communication dans les programmes du FONAREDD, à élaborer.
		ELABORATION DES POLITIQUES ET TEXTES JURIDIQUES	
Conception du programme	1	Voir plus haut (tous programmes)	
Atelier de lancement	2	Atelier national de lancement réunissant les grandes parties prenantes pour présenter les objectifs, la méthodologie, les grandes étapes et jalons, le dispositif de mise en œuvre, les éléments du renforcement des capacités. Communiqués télé et radio diffusé (y compris chaînes provinciales) sur l'événement et tous les éléments et objectifs du programme clairement exprimés, afin que le public comprenne la nature du processus et son ambition.	Le dépliant de vulgarisation du document programme permettant de largement diffuser une information fiable sur ses objectifs Le compte rendu de l'atelier Les bordereaux de diffusion dans les différentes chaînes

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
			permettant de couvrir toutes les provinces.
Renforcement des capacités des institutions clés	3	Comité de pilotage : présence de représentants de la société civile, des grands groupes d'intérêts dont les coutumiers, services techniques, experts nationaux de grand renom, principaux parlementaires concernés par le sujet. Moyens de travail ad hoc de ces experts. Installation officielle du Comité de pilotage au moment de la cérémonie de lancement. Services techniques : identification d'une cellule restreinte en charge du projet et assurée de sa continuité, capacités suffisantes en ressources humaines et en moyens techniques permettant d'assumer dans de bonnes conditions les tâches programmées dont la capitalisation des expériences passées et en cours. Pool d'expert locaux et internationaux ; moyens disponibles en réserve, y compris pour appuyer l'élaboration d'édits provinciaux et pour renforcer les services techniques provinciaux lors de la rédaction de ces textes dans le cadre des projets intégrés (le cas échéant). Constitution d'un pool restreint d'expertise chargée de porter le projet (consultants et fonctionnaires) chargé d'accompagner l'ensemble du processus dont la rédaction des textes, l'animation des missions d'études et de capitalisation, les ateliers de validation.	Compte rendu des séances du Comité de pilotage portant en particulier sur la prénité des experts, la suffisance et la disponibilité des moyens de renforcement des capacités (ou le programme d'acquisition de ces capacités)
Etat des lieux du secteur	4	1) Après l'examen des textes et de la littérature et le débroussaillage rédaction d'une note problématique détaillée réalisée par le groupe d'expert. S'il existe un draft zéro par exemple élaboré par le gouvernement il peut être soumis directement à l'examen détaillé du comité de pilotage, étape suivante ; 2) examen détaillée de la note initiale par le comité de pilotage 3) ateliers provinciaux en nombre échantillonné de provinces pour couvrir l'ensemble des situations foncières du pays ; 4) visites des expériences spécifiques innovantes ou problématiques (notamment lors des déplacements pour animer les ateliers provinciaux ; 5) rédaction de l'état des lieux par le groupe d'expert identifiant clairement les éléments de problématique et pointant	Compte rendu du Comité de Pilotage sur l'analyse des textes Choix des provinces validé par le Comité de Pilotage Le compte rendu des ateliers provinciaux et des visites de site L'état des lieux Le compte rendu de l'état des

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
		6) examen de l'état des lieux par le Comité de Pilotage 7) examen de l'état des lieux et validation lors d'un atelier national formulant des hypothèses 8) validation finale de l'état des lieux par le comité de pilotage.	lieux par le comité de pilotage Compte rendu de l'atelier national sur l'état des lieux Validation de l'état des lieux et des pistes de travail pour la politique et la réforme des textes.
Rédaction de la note de politique nationale	5	Travail d'experts. des consultations de groupes d'intérêt peuvent être organisées. Parmi ces groupes d'intérêt figurent les peuples autochtones pygmées, les entrepreneurs agricoles, les forestiers... Réunion du comité de pilotage permettant de pré valider la note de politique. Atelier national de validation comportant des représentants de chaque province. Il est présidé par le Ministre en charge de la politique. La politique est validée par cet atelier.	Les comptes rendus détaillés des échanges avec les groupes d'intérêt La note de pré validation Le compte rendu de l'atelier national de validation
Soumission de la politique en conseil des ministres et promulgation	6	Processus interne au gouvernement Large diffusion des dispositions de la politique au moment de la promulgation	Les communiqués de presse (journaux, radios, télévision) dans toutes les provinces.
Lancement de projets pilotes d'envergure limitée permettant de suivre les hypothèses ou certaines des hypothèses de la	7	Cette étape, non obligatoire, peut s'appuyer sur les projets intégrés ou sectoriels du Fonaredd, ou sur des projets en cours en dehors des projets intégrés. S'agissant de sous projets opérationnels, ils obéissent aux règles de participation, de consultation, de transparence, de communication des projets intégrés ou sectoriels. Les leçons tirées de ces projets font l'objet d'une large diffusion et de réunions d'échange au niveau provincial et national.	Les compte rendus de suivi évaluation, de capitalisation des leçons de ces expériences

ETAPES		PROCESSUS PARTICIPATIF	SOURCE DE VERIFICATION
politique			
Rédaction des ébauches des textes juridique par le groupe d'expert	8	Consultations individuelles et collectives partielles possibles à la discrétion du groupe d'expert pour confronter ses réflexions. Les textes peuvent être de nature différente et compléter ou éclairer les applications spécifiques des chapitres des lois ou codes et règlements existants ou bien porter sur un corpus de loi complet (exemple de l'aménagement du territoire).	
	9	Soumission des textes à un atelier national (ou plusieurs en fonction du calendrier de production des textes). Ces ateliers nationaux comprennent des représentants de l'ensemble des groupes d'intérêt, de la représentation nationale, de la société civile, des provinces. Le Comité de Pilotage arbitre les éventuels points en désaccord lors de l'atelier avant de passer à la finalisation des propositions initiales de texte.	Compte rendu détaillé de l'atelier
Soumission des textes au Parlement	10	Les textes sont soumis au conseil des ministres avant transmission au parlement. Ils peuvent, avant transmission, recevoir des modifications vérifiées à nouveau par le groupe d'experts et le comité de pilotage.	Les textes eux-mêmes. Avant passage au Parlement.
Accompagnement du travail parlementaire sur les textes	11	Le groupe d'expert reste en place durant l'examen par le Parlement pour appuyer le travail parlementaire, expliquer les textes et contribuer aux rédactions finales après	

15.3 Note portant sur le Suivi Evaluation transparent des Projets financés par le FONAREDD



NOTE PORTANT SUR LES RELATIONS ENTRE LES PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE ET LE FONAREDD CONCERNANT LE SUIVI ET EVALUATION TRANSPARENT DES PROGRAMMES

Les éléments de cette note ou cette note elle-même doivent être intégrés dans les documents de programme¹⁸ avant transmission dudit document par le Président du Comité de Pilotage à l'Agent Administratif du Fonds National REDD+ pour demande de décaissement.

Responsabilités des partenaires de mise en œuvre

- 1) Le Fonds National REDD+ de la RDC s'efforce à produire des rapports axés sur les résultats. Les agences transmettent des **rapports semestriels et annuels (19)** au FONAREDD qui les publie sur son site. Le rapport d'avancement de chaque programme doit décrire la façon dont les activités ont contribué à la réalisation de résultats immédiats (à court terme) pendant la période considérée, et si ces résultats immédiats contribuent collectivement à la réalisation des effets escomptés convenus dans le Plan d'Investissement, dans la Lettre d'Intention signée avec CAFI (jalons) et dans le cadre de résultat spécifique du Programme.
- 2) les informations contenues dans les rapports annuels et semestriels préparés par les partenaires de mise en œuvre sont consolidés pour la préparation du Rapport annuel sur l'état d'avancement du Fonds soumis au Comité de Pilotage et aux contributeurs du FONAREDD.
- 3) les rapports semestriels contiennent les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme en lien avec le Plan d'Investissement du Fonds et avec la LOI :
 - a. Présentation des réalisations les plus importantes du Programme au cours de la période considérée: il s'agira de :
 - i. Résumer les progrès accomplis par le programme par rapport aux effets/résultats prévus dans le Plan d'Investissement, vis-à-vis du ou des indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents, ainsi qu'en référence aux indicateurs du CAFI ; Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée.
 - ii. Indiquer les résultats immédiats obtenus pendant la période considérée, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent (s) contenus dans le document de programme. Les résultats immédiats (livrables) sont les accomplissements dont votre programme est directement responsable. Indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout

¹⁸ Dans les parties du document de programme relatives aux arrangements de mise en œuvre du programme et les arrangements de suivi et évaluation, et/ou en annexe.

¹⁹ Sur la base du format de rapport présenté en annexe du manuel d'opération du FONAREDD. Les rapports trimestriels sont également les bienvenus.

écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Inclure le taux d'achèvement ainsi que le type et le nombre de bénéficiaires.

- iii. Décrire tout retard dans la mise en œuvre, les défis, les leçons apprises et les bonnes pratiques : Au cas où il y a eu des retards, expliquer la nature des contraintes et des défis, des mesures prises pour atténuer les retards dans l'avenir et les leçons apprises au cours du processus. Fournir une analyse actualisée des risques (Est-ce que les risques identifiés lors de la conception du programme ont été matérialisés ou modifiés ? De nouveaux risques ont-ils été identifiés ?). Est-ce que des révisions programmatiques ont été conduites au cours de la période considérée, et si oui, pourquoi ?
- iv. En utilisant le Cadre de Résultats du document de programme, présenter les données quantitatives sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets, et résultats (sous forme du tableau de cadre de résultats). Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, en expliquer les raisons et fournir des explications détaillées sur la façon dont ces données vont être recueillies et les dates auxquelles ces données vont être renseignées.

b. Les éléments financiers et de gestion :

- i. Mention et description des révisions budgétaires et de leur approbation par les Comités de pilotage du Programme ;
- ii. Etats des engagements et des dépenses par activité et rubrique tel qu'approuvées dans le Plan de travail du programme ;
- iii. état des besoins de réallocation des ressources si nécessaire, au-delà des niveaux de réallocation autorisés par les procédures propres des agences. Ces réallocations devront être validées par le Comité Technique du Fonaredd.
- iv. Rapports d'audit du programme lorsque disponibles, incluant tout cas de mauvaises utilisations des ressources ;
- v. Etats de mise en place des structures de gestion des programmes, par exemple : point sur le recrutement du personnel et états de présence de celui-ci.
- vi. et tous documents permettant d'apprécier les problèmes et solutions liés à la mise en œuvre financière et de gestion du programme.

c. Les éléments permettant de suivre les aspects techniques en particulier :

- i. les instruments méthodologiques :, guides, formulaires, statuts, fiches techniques...
- ii. les rapports de suivi évaluation et d'impact socio-environnemental
- iii. les produits de capitalisation et de communication
- iv. les indicateurs convenus renseignés (cadre de résultat)

d. Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, vidéo, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.

e. les listes de présence des personnes ayant participé aux processus participatifs devront être joints aux rapports, y compris les photographies liées.

Responsabilités du FONAREDD

- 1) Le Secrétariat Exécutif est invité comme membre au Comité de Pilotage des programmes financés par le Fonds.
- 2) Le Secrétariat Exécutif du Fonds organise des réunions de coordination auxquelles les chefs de projet sont tenus de participer ainsi que les personnels du projet concernés. Les frais de participation à ces réunions sont à la charge des programmes/projets.
- 3) Le Secrétariat Exécutif organise des ateliers destinés à élaborer les outils standardisés pour l'engagement des parties prenantes tel qu'indiqué dans la « feuille de route de la gestion participative des projets », ainsi que pour l'exécution des programmes, tels que les modalités et formulaires des Plans Simples de Gestion, les plans de développement, les contrats de Paiements pour Services Environnementaux etc. Les agences y participent, y présentent leurs outils s'ils en emploient déjà et s'engagent à employer les outils communs élaborés par les ateliers.
- 4) les partenaires reçoivent des missions de suivi régulières du Secrétariat Exécutif du FONAREDD, aux fins d'informer le Comité Technique et le Comité de Pilotage sur les progrès réalisés. Ces missions sont effectuées de concert avec les chefs de projet et les experts concernés.
- 5) Le Secrétariat Exécutif rédige annuellement et semestriellement un rapport consolidé d'avancement des programmes/projets dans lequel, sur la base des rapports et des missions de suivi, il attire l'attention des agences et des bailleurs sur les taux de réalisation, les retards éventuels et leurs causes.
- 6) Sur la base des rapports reçus, de ses propres évaluations in situ ou d'informations provenant des partenaires et acteurs locaux, le Secrétariat du FONAREDD adresse des alertes aux agences dans le cas notamment où les rythmes de réalisation, d'acquisition de biens et de services, ou de paiements pour services environnementaux ne correspondent pas à la planification initiale, aux contrats, et vont avoir une répercussion sur l'atteinte des résultats du Plan d'Investissement. Ces alertes sont transmises au Comité Technique puis au COPIL dans la mesure où elles ne sont pas suivies d'effets jugés satisfaisants par le secrétariat exécutif.
- 7) Les agences sont invitées en Comité Technique chaque fois que des retards importants se profilent afin de fournir des explications et indiquer les mesures qu'elles comptent prendre pour pallier ces retards.
- 8) Le Comité de Pilotage du Fonds National REDD+ reçoit les résumés de ces échanges et fournit ses orientations.

15.4 Matrice de suivi des jalons PIREDD Kwilu

N°	Jalons/Objectifs généraux	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année						
1	Objectif général Réduire les émissions de Gaz à effet de serre dues à la déforestation et la dégradation des forêts et générer des co-bénéfices de développement.	- la perte des forêts est réduite de 10% dans les zones de Programme Intégrésvers 2030 - les revenus des populations bénéficiaires sont améliorés	1) plantation de 5000 ha et 209 ha mises en défens de protection Les revenus monétaires médians des bénéficiaires d'au moins 5 % à 3ème année et 10% à 5ème année	0	2017			1) Sensibilisation le long des axes 2) Identification des bénéficiaires paysans 3) Identification des fermiers 4) Acquisition des intrants (outillage, semences...) 5) Contrats d'activités avec les bénéficiaires comportant des apports en nature et des Paiements pour Services Environnementaux 6) Apports en nature (préparation des sols...) des bénéficiaires et du projet 7) PSE d'investissement et d'entretien,			
				A établir au début du projet et au fur et mesure des contrats de bénéficiaires	2018						

N°	Jalons/Objectifs généraux	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année						
	Jalon 2018 Agriculture : Dispositif d'encadrement agricole et de production/distribution d'intrants en place dans chaque Programme Intégré REDD+ en fin d'année 2 de mise en œuvre, pour une large diffusion de technologies agricoles durables allant dans le sens de la sédentarisation, et respectant les plans de zonage.	Un dispositif de sensibilisation et de vulgarisation est opérationnel qui comprend une ALE et des agents du Ministère de l'Agriculture Un dispositif de contrôle des superficies plantées est en place, qui comprend l'ALE et la Coordination provinciale de l'environnement en lien avec la DIAF Ce dispositif encadre et contrôle le programme de développement durable de l'agriculture le long des axes ciblés	Deux animateurs de l'ALE par axe avec moyens ad hoc Guide technique des modèles d'activité REDD+ Kwilu est établi 30 agents de la Coordination formés et opérationnels	0	2017			• Sélection de l'ALE et formation des agents recrutés • Sélection des agents du Minagri et de l'Environnement et formation • Mise au point du dispositif de contrôle de terrain en lien avec la DIAF • Toutes activités décrites dans l'objectif général ci-dessus. • Méthodes de sensibilisation et de vulgarisation convenues, outils pédagogiques créés, formations engagées • Pépinières en place • 250 OP sont appuyées et impliquées dans le programme REDD+ • 250 contrats de « charbonnage sont programmés » • Contrat opérationnel de production d'émissions radio communautaires pro REDD+ • Stratégie en langue locale de sensibilisation de masse à la REDD			

N°	Jalons/Objectifs généraux	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année						
	Jalon 2020 Aménagement du territoire : Politique d'aménagement du territoire respectueuse de la ressource forestière et des droits et besoins des communautés locales et peuples autochtones, et schémas directeurs provinciaux d'AT développés	Une vision commune de la gestion des ressources naturelles adossée au plan de développement existant de la Province est dégagée et oriente les politiques afin de promouvoir une croissance inclusive et durable.	Plan d'action REDD+ provincial élaboré Plan de Développement existant actualisé en fonction du Plan REDD+ Chaque ETD dispose d'un Plan de développement (30) Un Plan Simple de Gestion au niveau de chaque terroir bénéficiaire (à déterminer en fonction du choix des bénéficiaires). Nombre de villages ciblés : 250.					1) Cartographie des espaces concernés, macro et micro zonage 2) Ateliers de planification des usages des sols 3) Enregistrement des plans auprès des autorités compétentes 4) Contrats de mise en œuvre des plans avec Paiements pour Service Environnementaux.			
2	Jalon 2018 Foncier : Appuyer les communautés locales dans les procédures de requête de divers modèles locaux et communautaires de gestion durable des droits fonciers, en particulier dans le cadre des programmes intégrés	Les droits des bénéficiaires des activités de plantation du projet sont sécurisés	Chaque plantation dispose d'un titre officiel (concessions communautaires et concessions privées)					Appui aux bénéficiaires des plantations pour l'obtention de titres de propriété (ou tout autre document garantissant la sécurité des droits d'usage)			
3	Jalon 2018 Gouvernance : a. Les résultats des interventions REDD+ sont mis à disposition du public de manière transparente au travers de rapports annuels publiés ... ;	Des rapports réguliers, semestriels et annuels permettent de rendre compte des activités physiques (plantations, formations, sensibilisations, pépinières...) et des procès verbaux des	Les rapports eux mêmes					Rédaction des rapports périodiques et leur publication sur le site du FONAREDD Refondation et motivation des plateformes multisectorielles. Planification et suivi évaluation de la mise en œuvre des plans et du processus de plantation.			

N°	Jalons/Objectifs généraux	Résultats	Indicateurs de Résultat (cibles)	Baseline		Réalisé (indiquer la date au fur et à mesure)	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)	Activités à suivre 2018-2022	Objectif année 1	Réalisé année 1	Réalisé en % (qualitatif et quantitatif)
				Valeur	Année						
	b. Etude des facteurs (moteurs) de déforestation et de dégradation des forêts dans les zones ciblées... ; d. Renforcer la gestion de l'espace et des ressources naturelles aux divers niveaux de gouvernance territoriale appropriés, au travers de l'opérationnalisation des plateformes de concertation multi-acteurs et multisectorielles pertinentes e. Analyse détaillée des risques	comités et plateformes, ainsi que des impacts et des plaintes et recours. A chaque niveau territorial concerné (Province, secteurs, terroirs) des plateformes multi acteurs participent à la Planification REDD+ (Plan de la province, des ETD et des Terroirs) et sont impliquées dans le suivi de leur mise en œuvre.	30 CARGs de secteur (ou de groupements)territoire sont refondés le long des axes concernés et leurs capacités sont renforcées.								

15.5 Matrice de gestion des risques encourus ou induits par les programmes du FONAREDD

Introduction :

Le présent document a été élaboré et validé par l'atelier des 7 et 8 décembre dont l'objectif était de convenir de la façon dont les risques induits ou encourus par les programmes financés par le FONAREDD seront atténués par des mesures adéquates.

L'atelier fait suite à celui qui les 6 et 7 novembre a élaboré la feuille de route sur la gestion participative des programmes. Il a eu lieu au Centre Caritas de Kinshasa et comprenait des représentants des différentes catégories de parties prenantes concernées par les programmes : société civile (nationale et internationale), représentants des Ministères et services de l'état, bailleurs. A noter que les acteurs privés n'étaient pas représentés.

Tous les projets financés par le FONAREDD s'inscrivent dans le cadre général tracé par la CN REDD en matière de sauvegarde et de standards socio-environnementaux et à ce titre ils devront respecter les « standards » de la REDD ainsi que réaliser des Etudes d'Impact et prévoir des mitigations appropriées. Ces études comprennent elles-mêmes l'identification des risques et prévoient des mitigations mais elles seront plus orientées vers la gestion des impacts sociaux environnementaux. Sans exclure les impacts socio- environnementaux, les risques pointent davantage les causes d'échecs des projets pour raisons liées à l'insécurité, aux conflits d'intérêt, à la mauvaise foi, à la fraude...

Il est donc nécessaire pour le FONAREDD de rappeler ces grands types de risques et les grands axes de leur mitigation, afin de fournir un cadre synthétique de référence en la matière aux programmes du Fonds. L'exercice est encadré par le chapitre sur les risques du Plan d'Investissement du FONAREDD, qui sert de base à l'ébauche de matrice présentée ci-dessous. Le chapitre est organisé par secteur d'activité ou de problématiques (gouvernance, foncier, aménagement du territoire, énergie, agriculture). Une matrice spécifique a été ajoutée pour les projets intégrés. La méthodologie adoptée a consisté à examiner et à mettre au point en séance plénière toutes les lignes des documents préparés (le chapitre du plan d'investissement et le draft de la matrice préparé par le secrétariat exécutif du FONAREDD).

Cadre fixé par la LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI:

La LOI entre le Gouvernement de la RDC et le CAFI contient un article sur l'analyse des risques qu'elle lie à la gestion participative des programmes, pour en faire deux jalons séparés de la LOI (le premier jalon a été franchi avec l'atelier sur la gestion participative validé par le Comité de Pilotage du FONAREDD du 20 octobre :

Article II. Principes généraux de la Lettre d'intention

Les principes suivants formeront la base de toutes les activités soutenues au travers de CAFI:

(...)

3. Le respect des principes de consultation, participation et de transparence dans les processus d'élaboration et

de mise en œuvre des interventions de la Stratégie-cadre Nationale REDD+ et son Plan d'investissement, conformément aux lignes directrices ONU-REDD/FCPF d'engagement des parties prenantes et aux circonstances nationales, tout en reconnaissant et respectant le rôle et la responsabilité de l'Etat dans les décisions finales. Les modalités pratiques de l'engagement des parties prenantes seront définies de manière participative dans la feuille de route validée par le Comité de pilotage du Fonds National REDD+ avant la première session d'approbation des programmes ;

Objectif 8. En matière de gouvernance (US\$ 26.4M dont US\$ 8M pour les programmes intégrés):

Promouvoir l'alignement dans le pays des interventions du secteur public et privé, national et international sur les objectifs REDD+; assurer la transparence et la consolidation de l'information ainsi que l'application de la loi dans les secteurs pertinents pour la REDD+

Jalons intermédiaires décembre 2018

Analyse détaillée des risques, d'ici à la fin 2016, réalisée en concertation avec les parties prenantes pertinentes, et mise en œuvre de mesures d'atténuation spécifiques et efficaces visant à assurer la transparence, la redevabilité et la bonne gouvernance dans la gestion fiduciaire, y compris dans la mise en œuvre du portefeuille d'interventions de la Stratégie-cadre nationale et du plan d'investissement national REDD

Le présent document constitue le deuxième jalon de la LOI à satisfaire avant la fin de l'année 2016, l'élaboration d'une matrice de gestion des risques.

MATRICE DE GESTION DES RISQUES

Cette matrice est construite à partir du chapitre sur les risques du plan d'investissement ainsi que sur des propositions de contenu émanant du Secrétariat Technique du FONAREDD (projets intégrés).

PROJETS INTEGRES

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
1	Faisabilité : consultation insuffisante des parties prenantes ou d'une partie des parties prenantes amenant à des conflits d'intérêt et à la mauvaise gestion de ces conflits	1) veiller à ce que les facilitateurs/consultants aient une connaissance actualisée des réalités locales ; 2) identifier les parties prenantes, leurs liens, leurs intérêts partagés et leurs conflits d'intérêt. notamment en matière de GRN ; 3) élaborer de manière transparente les échantillons d'interlocuteurs et de leur représentativité ; 4) consulter chaque groupe d'intérêt vis-à-vis des objectifs à conduire ; 5) étudier séparément et en groupes les données des problèmes à résoudre : limiter la déforestation, améliorer les conditions de vie et les revenus, favoriser le développement local ; 6) bien identifier les types d'activités qui vont être conduites et examiner les modalités et les conséquences de ces activités pour chaque groupe d'intérêt y compris les élites ; 7) bien identifier les structures de base et leur rôle chargées de gérer les arbitrages sur les Ressources naturelles (ETD, CLD ?) et mesurer les risques de conflits interne au sein de ces structures ou institutions ; 8) consulter et échanger avec les politiques (gouvernement provincial, assemblée provinciale).
2	Lancement : Risque de faible compréhension et appropriation du projet par les autorités et les parties prenantes	1) intégrer les parties prenantes dans les comités de pilotage. et respecter un modèle de représentativité acceptable suivant un modèle pré établi (professionnels, société civile, peuples autochtones...) et des gens représentatifs des territoires et des administrations, clergé.... 2) largement communiquer le canal des radios communautaires et autres 3) présenter les idées de projet et les mettre au point et les faire valider par les parties prenantes et les autorités (matrice participative) 4) produire un document simple qui explique les grandes orientations, la répartition des tâches et les activités de détail, pour que chacun s'y retrouve et qu'il n'y ait pas de frustration. en termes simples et compréhensibles éventuellement traduit. 5) lancement de projet : reprise des principes et des activités convenues.
3	Phase de démarrage : Frustration des parties prenantes locales vis-à-vis de la durée des phases de démarrage	1) créer un mécanisme de recours et plainte avec des relais pertinents qui permettent à toutes les parties prenantes d'envoyer des plaintes au comité de pilotage et à tous les responsables de la mise en œuvre (ce point vaut pour la gestion des risques de toutes étapes du projet). 2) mettre dans les équipes projets des gens qui gèrent les doléances pour qu'il y ait écoute et dialogue avec les plaignants.

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
		3) de faire lesancements des activités que lorsque les moyens sont effectivement disponibles 4) bien anticiper la durée des processus et bien communiquer avec les parties prenantes sur ces durées. 5) bien expliquer les procédures ; comment on va les gérer, qui va le faire, le temps que cela va prendre... 6) les équipes projet doivent tout faire pour bien maîtriser les procédures. 7) les comités de pilotage du projet et le fonaredd doivent être attentifs à la gestion des procédures, elles doivent faire pression pour qu'elles soient bien gérées et dans le calendrier de la part de tous ceux qui ont à les mettre en œuvre. Agences, opérateurs, fonaredd et autorités doivent participer aux comités de pilotage. 8) les agences aussi.
4	Création des équipes projets : Frustration des parties prenantes vis-à-vis de la constitution des équipes projet et de l'implication des institutions locales.	1) à égalité de compétence favoriser les recrutements locaux 2) impliquer les services techniques locaux et mobiliser les ressources humaines locales dans la mesure du possible. 3) impliquer les ONG locales dans la mise en œuvre des projets 4) recruter les personnels et les ongs par appel à candidature.
5	durée excessive des processus de structuration du milieu et d'aménagement du territoire, ralentissant le calendrier des réalisations concrètes et l'atteinte des résultats. Parmi les causes de ces durées, conflits internes et impossibilité à parvenir à des consensus.	1) dimensionner correctement les équipes de facilitation et ne pas reporter le problème sur les sous-traitants ; 2) standardiser les Plans de Gestions des Ressources Naturelles, en recherchant la simplification et la clarté 3) privilégier dans le calendrier les plans de niveau supérieur permettant de mettre en œuvre rapidement les investissements d'intérêt collectif 4) anticiper les besoins en créant des réserves sur les produits d'investissement dont la préparation est longue (ex : palmiers) ; 5) mettre en œuvre les activités au fur et à mesure de la réalisation des plans de développement, en veillant à ce que l'évaluation à mi-parcours ne crée pas de problème de trésorerie à la mise en œuvre des plans de développement. Programmation rigoureuse nécessaire ; 6) mettre en place des dispositifs de gestion des conflits impliquant les parties prenantes et les « sages » des comités de pilotage ou des plateformes multi acteurs ; 7) contrôler avec précaution les messages de large information des populations.
6	Plans de développement de terroir ou de territoire. Conflits d'intérêt et ou de droit entre les parties prenantes rendant les consensus difficiles ou peu fiables sur l'usage durable et la protection des ressources naturelles	1) clarifier les droits portant sur les ressources naturelles concernées par les activités avant de les financer. 2) faire des études d'impacts socio environnementaux et on exige que leur mise en œuvre soit financée. a. analyser les avantages, les risques et les pertes de chaque partie prenante dans l'examen des alternatives d'usages des sols ; b. analyser les avantages, les risques et les pertes de chaque partie prenante dans l'examen des alternatives d'usages des sols ; c. étudier et mettre en valeur l'analyse économique détaillée à court, moyen et long terme des alternatives durables, pour chaque partie prenante et en particulier les plus vulnérables. Examiner la possibilité tangible et durable de compensations

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
		(d'usages) dans le cas de pertes effectives de bénéfices, même provisoire. d. craindre les consensus de façade. rechercher les compromis bien étudiés aux fausses solutions de circonstance.
7	frustrations suscitées par l'AT sur les besoins d'investissement collectif faiblement budgétés par les Projets Intégrés suscite le faible soutien des autorités sur l'application des plans et la GRN	1) impliquer fortement la territoriale et les ETD au niveau de la faisabilité, de l'aménagement du territoire et du suivi évaluation, 2) faire des réserves dans les budgets permettant de financer les urgences d'infrastructure et d'équipement des plans de développement (ponts stratégiques, équipements de santé, entretien des routes, construction de bâtiments administratifs vitaux et à grande visibilité). 3) dans les renforcements de capacités, prévoir les moyens d'équiper les ETD, dont l'implication est vitale pour la GRN.
8	Non application ou partielle des dispositions des Plans d'Aménagement due aux blocages internes des plateformes multipartenaires (conflits, malentendus avec les ETD, les chefs coutumiers, les responsables administratifs sur les prérogatives respectives)	1) accorder une grande importance à l'implication des ETD et des chefs coutumiers dans l'élaboration des plans d'usages des terres, des plans de développement et des contrats de plans. Veiller à ce que leur accord formel soit obtenus et qu'ils ne soient pas lésés dans leurs prérogatives, mais accompagnés et inspirés par les plans. 2) pour les responsabiliser aider à faire reconnaître aux chefs des positions non honorifiques dans la structuration des plateformes de terroir, de groupement et d'ETD, ainsi qu'aux élus ; A réfléchir et nuancer en fonction des situations. 3) étudier de manière transparente avec tous les intéressés comment faire prévaloir l'intérêt collectif et celui des plus vulnérables, par quels garde fous, notamment en matière de réaffectation de l'usage des terres.
9	Instabilité politique et édits provinciaux sur les plans de développement, rendant difficile ou peu légitime la promulgation d'édits locaux couvrant l'opposabilité aux tiers de ces plans.	1) faire enregistrer toutefois à chaque niveau administratif territorial (groupement, ETD, Territoire, Province) et de manière formelle (document écrit largement diffusé signé par les autorités) ainsi qu'au niveau des services techniques concernés (foncier, agriculture, environnement). 2) impliquer l'environnement dans la production d'actes de protection des ressources naturelles, en application des plans, dès lors que la mise en défens et la protection sont concernées (actes du ministère de l'environnement mettant en défens les espaces concernés, les galeries forestières etc.) . Donner à ces documents la plus large diffusion dans tous les villages et quartiers concernés ainsi qu'auprès des autres services techniques comme le foncier. Impliquer ces services dans les procédures de constat sur place des violations flagrantes. 3) préférer une couverture politique provisoire ou faible (textes de reconnaissance des plans par les gouverneurs et assemblées) à pas de couverture politique du tout. 4) standardiser les plans et prévoir des pages de signature des différents responsables de niveau supérieur.
10	Pratiques frauduleuses Poursuites des pratiques frauduleuses d'exploitation des ressources naturelles, encouragées par l'instabilité politique, les intérêts particuliers multiples dont ceux des agents administratifs, des	1) accorder à la communication une place centrale dans toutes les démarches de lutte contre la fraude et les abus de pouvoir. renforcer les capacités des radios rurales, leur donner la possibilité de reporter et de constater in situ... 2) renforcer les capacités des plateformes multi acteurs pour qu'elles effectuent les constats et les contrôles et dénoncent les abus. Dans ces plateformes impliquer fortement les autorités judiciaire, et de police et éventuellement militaires et les plateformes les encouragent à mettre en œuvre les procédures de sanction

	PROJETS INTEGRES	
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
	chefs coutumiers...	conformément à la loi en vigueur. 3) renforcer les capacités et la motivation des services techniques chargés du contrôle.
11	Surenchère sur les Paiements pour services environnementaux	1) intégrer des réserves dans les tarifs budgétés ayant calculé les objectifs quantitatifs 2) adopter des tarifs communs inter projets 3) fixer les tarifs de départ à des niveaux réalistes et incitatifs
12	Non-respect des engagements respectifs des parties prenantes des contrats de mise en œuvre de plans. .	4) bien vérifier la faisabilité des projets en matière foncière, le respect des droits d'usages et le coût réel des activités, pour que la part du projet ne soit pas trop faible. 5) Bien définir les rôles et le partage des bénéfices des contrats. 6) contractualiser les engagements ; 7) publier les engagements, largement communiquer sur eux 8) évaluations régulières et partagée des engagements en présence des plateformes multiacteurs. 9) et par le Comité de Pilotage pour les principaux engagements et pour les causes de rupture de trésorerie. 10) dans les contrats, fixer des étapes intermédiaires de vérification et de recadrage, ne pas se satisfaire de vérifications in fine.
13	Capacités faibles, difficiles à renforcer des services de l'état , rendant difficiles l'atteinte des objectifs de gouvernance du projet (agriculture, environnement, foncier, intérieur).	1) prévoir des moyens et des négociations initiales pour sélectionner et motiver le personnel adéquat dont les nouvelles unités ; 2) renforcer les capacités de ces agents sélectionnés ; 3) renforcer globalement les administrations concernées (formations, équipements). Utiliser les vieux agents dans la formation des jeunes.
14	Les pratiques frauduleuses de l'administration se poursuivent malgré les avantages fournis par le projet	1) veiller à ce que ces avantages soient suffisamment incitatifs 2) conditionner au résultat une partie de leur paiement ou leur fourniture 3) établir un mécanisme de validation locale de ces paiements (plateformes multi acteurs, équipe projet.. ?)
15	Mauvaise foi des parties prenantes et consensus de façade , notamment sur le foncier et les droits d'usage.	1) cf point 2. dispositif de contrôle impliquant les plateformes et établissant le contrôle et la transparence sur les pratiques effectives. 2) s'assurer que les groupes vulnérables sont vraiment représentés dans les plateformes et qu'ils ont la possibilité d'y présenter leurs doléances. 3) former la juridiction de paix sur les enjeux de la GRN et les impliquer dans les plateformes multi acteurs, afin qu'elle soit un recours possible vis-à-vis des violations de règles convenues.
16	Réaffectation de l'usage des terres mettant en péril la sécurité alimentaire locale , celle des vulnérables en particulier.	1) mettre la sécurité alimentaire et toutes les pratiques liées au premier plan des débats lors de la planification de l'usage des terres, à tous les niveaux de planification ; 2) renforcer les capacités de l'ensemble des parties prenantes sur les dangers des grandes réaffectations de l'usage des terres en termes de sécurité alimentaire lors des exercices de planification, 3) étudier en particulier les grands flux de produits agricoles aboutissant à l'alimentation des cités, et avoir le souci de développer des productions durables là où les plans amènent à réduire les productions non durables ; 4) étudier et planifier les mesures nécessaires à ces développements et réserver dans les budgets des marges d'adaptation.

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
17	Capture des avantages du projet par les élites	1) réserver des moyens spécifiques dans la conception du projet aux types d'investissements susceptible d'intéresser les élites et leaders d'opinion, hommes politiques... (plantations de superficies adaptées au secteur privé) 2) réserver en contrepartie des moyens distincts pour le développement des autres catégories de la population : femmes, paysans villageois, peuples autochtones. 3) veiller à la représentation organisée de ces catégories de population dans les plateformes multi acteurs. afin de dénoncer les accaparements. 4) veiller à la transparence totale des investissements programmés et réalisés pour chaque catégorie d'acteurs (comptes rendus dans et par les plateformes multi acteurs, comités de pilotage). 5) être particulièrement attentifs aux études de sauvegardes et d'application des standards dans les investissements traduits par de grandes réaffectations des usages des terres.
18	Effet rebond	1) prévoir dans les zones les plus favorables à l'effet rebond le développement des alternatives aux activités à risque d'effet rebond (pêche, pisciculture, élevage, agroforesterie en savane...) ; 2) agir également sur les causes sous-jacentes et indirectes de la déforestation (croissance démographique) ; 3) développer les zones d'émigration vers la forêt (exemple nord kivu et Mamvasa, Masi- Manimba et kwamuth) 4) orienter les activités vers les savanes anthropiques par les plans de développement et d'affectation des terres, orienter les investissements dans les zones de savane anthropiques et de forêts dégradées, ainsi que dans les anciennes plantations ; 5) conditionner les appuis du projet au respect de ces orientations ; 6) renforcer les capacités des services techniques pour qu'ils respectent les plans (cadastre, environnement, agriculture, mine) les comités de pilotage valident tous les moyens concernant les grandes attributions en fonction des plans d'affectation des terres. 7) faire enregistrer les plans auprès des services du cadastre, ETD, Agriculture, Environnement, Mines, AT. 8) mobiliser les compétences géologiques (chercheurs, fonctionnaires, secteur privé) susceptibles d'éclairer les choix des plans de développement et d'occupation des sols sur les risques miniers et pétroliers ainsi que sur les coûts de renoncement à l'exploitation de ces ressources. 9) programmer dans les pireds des moyens pour appuyer les reboisements dans les zones à développement minier artisanal.
19	La mauvaise gestion fiduciaire des projets remet en cause l'atteinte des résultats du projet et les éléments de durabilité qu'il contient.	1) manuel ou guide de procédures simplifié est élaboré par chaque agence, qui décrit pour tous les procédures à suivre pour toute forme d'acquisition de biens et de service, pour leur reporting et pour les modalités de suivi évaluation auxquelles ils sont tenus. Ce manuel décrit les rôles détaillés de l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi évaluation, et les modalités de réunion, la composition, la représentativité des membres des comités de pilotage. 2) formation nécessaires des parties prenantes pour la maîtrise des procédures. 3) question sur les hautes autorités comme acteurs principaux de convocation et comme animateurs des comités de pilotage ainsi que des agences ou de leurs opérateurs ? Ne représentent-ils pas eux-mêmes un risque majeur ? n'est-il pas préférable de donner ces

PROJETS INTEGRES		
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
		rôles à la société civile, au moins comme adjoints ? 4) les Agences engagent leur responsabilité sur la transparence, la redevabilité et la réalisation dans le temps de l'ensemble des procédures fiduciaires appliquées par les différents niveaux de mise en œuvre y compris à leur propre niveau. Ils doivent en rendre compte eux-mêmes au comité de pilotage (lenteurs administratives, retards dans la délivrance des non objections, des décaissements, de la contractualisation). Leurs règles fiduciaires s'appliquent : les procédures d'acquisition de biens et de services font l'objet de publications adéquates, de modalités encadrées de sélection et de publication des résultats. Mais les agences doivent les gérer avec souplesse et sens de l'efficacité. 5) veiller à la transparence totale des investissements programmés et réalisés pour chaque catégorie d'acteurs (comptes rendus dans et par les plateformes multi acteurs, comités de pilotage). 6) _comités de pilotage provinciaux y participent les représentants des plateformes, des ETD et des grands groupes de parties prenantes. Ces comités valident l'ensemble des éléments contractuels qui lient le projet et les parties prenantes et les opérateurs de projet leur font rapport de leurs niveaux de réalisation financière et technique. Ces Comités sont appuyés pour qu'ils procèdent à des évaluations périodiques ou ciblées, en particulier lorsqu'elles sont saisies pour des actes délictueux (non-respect des plans, non-respect des contrats de Paiement au Résultat...). 7) la régularité, la fréquence des réunions des comités de pilotage sont un élément majeur de suivi évaluation des projets. 8) le GTCR R jouera son rôle dans la vérification de la régularité des comités de pilotage ainsi que le secrétariat du FONAREDD ; comme les bailleurs. 9) les agences recrutent des sous-traitants (ALE) dont elles contrôlent la gestion fiduciaire et les agences déploient les moyens nécessaires à la formation et au contrôle régulier de ces sous traitants (audits internes, comptables formateurs..). Ces contrôles sont présentés aux comités de pilotage. 10) et de même pour les entreprises bénéficiaires des activités et ressources des pired. 11) lorsque la mise en œuvre des projets est faite par des structures projets intégrées aux services de l'état, les mêmes procédures de contrôle et de redevabilité sont en vigueur (comités de pilotage dans les zones projet, respect des calendriers, reddition des comptes, contrôle) 12) les plateformes multi acteurs locales (CARG, CLD) ainsi que les ETD sont appuyées pour qu'elles procèdent aux contrôles de mise en œuvre du projet et qu'elles valident ainsi les rapports techniques. L'exécution des contrats liant le projet aux acteurs locaux parmi lesquels les services de l'état est également contrôlée par les plateformes. 13) les rapports des comités de pilotage comme ceux des plateformes multi acteurs sont largement diffusés sous formes de comptes rendus écrits, et par les radios rurales. ainsi que les rapports techniques, les instruments d'acquisition de biens et de services et même des résumés des rapports financiers. 14) les comités de pilotage et les plateformes multisectorielles sont chargés de déclencher les procédures ad hoc en cas de fraude ou de

	PROJETS INTEGRES	
	RISQUES (draft 0, ST Fonaredd)	ATTENUATIONS (version élaborée en atelier)
		détournement constatés comme de recommander les améliorations nécessaires pour aller vers de meilleures pratiques.